



## « Glasnost » et nationalités

La liste s'allonge des manifestations de nationalisme contestataire qui agitent les différentes Républiques de l'Union soviétique. Des émeutes d'Alma-Ata, au mois de décembre 1986, aux imposants rassemblements qui viennent d'avoir lieu en Arménie, en passant par de multiples défilés dans les pays baltes, il est clair que la question des nationalités revient au premier plan de la vie politique en URSS. M. Gorbatchev en a pris acte la semaine dernière en annonçant qu'un prochain plénum du comité central lui serait consacré.

Les origines de ces manifestations sont diverses et complexes, des revendications d'ordre écologique se mêlant fréquemment au ferment de souvenirs historiques. Mais deux traits communs au moins se retrouvent en général d'un cas à l'autre. L'existence, d'abord, de tensions ethniques résultant souvent — mais pas toujours — de mauvaises relations entre la population locale et celle, immigrée, d'origine russe. La mise en cause, ensuite, d'un ordre hérité de Staline — et fort peu modifié par ses successeurs. — dans lequel les Républiques présentes fédérées ne jouissent d'aucune autonomie, Moscou conservant la haute main sur leurs affaires.

Ces problèmes ne sont pas inédits, et le pouvoir soviétique les a traités jusqu'à présent par des moyens répressifs, le cas des Tatars de Crimée, chassés de leur terre par Staline, étant le plus flagrant. Le fait nouveau est que la politique de transparence, voire de démocratisation, dont M. Gorbatchev a fait le promoteur n'autorise plus de telles méthodes. Plus encore — ou mieux si l'on veut — le principe de la « glasnost » encourage l'expression publique de sentiments longtemps refoulés. Qu'ils aillent à ce que, parallèlement à des aspirations légitimes, s'expriment aussi des courants à fort relents de chauvinisme ou de xénophobie, comme dans le cas du mouvement Pamiat, qui fait siennes les thèses d'un nationalisme grand-russe.

Pour le chef du Kremlin, le dilemme est préoccupant. Ou bien il ferme la porte au moment entrouvert à des revendications qui, sans être séparatistes, n'en mettent pas moins en cause le principe de l'« internationalisme prolétarien » qui régit théoriquement, en URSS, la politique des nationalités. Qui croira, dans ce cas, à la sincérité de ses projets de démocratisation ?

Ou bien il accepte un dialogue qui ne saurait se nouer sans quelques concessions, administratives peut-être mais remettant en cause l'ordre établi. Ce serait créer des précédents et ouvrir une boîte de Pandore qui ne se refermerait sans doute pas de sitôt. Les adversaires de M. Gorbatchev seraient alors beau jeu de faire valoir que la « nouvelle mentalité » qu'il souhaite instaurer — et qui n'a encore donné que de minces résultats économiques — n'est en fait génératrice que de désordres. Et cela, au Nord comme au Sud, sur les marches mêmes de l'Empire.

(Lire page 2, l'article de SYLVIE KAUFFMANN.)

M 0147 - 0225 0 - 4,50 F

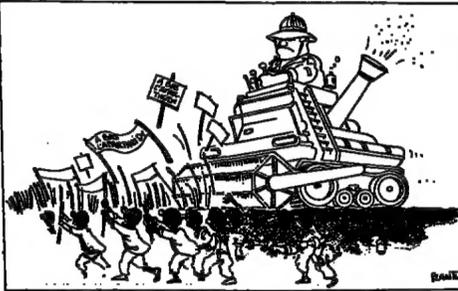


3790147004500 02250

## Dix-sept organisations interdites d'activités

### Le mouvement anti-apartheid bâillonné en Afrique du Sud

Le gouvernement sud-africain a interdit, mercredi 24 février, les activités politiques des dix-sept plus grandes organisations, noires et blanches, opposées à l'apartheid, dont la plus importante est le Front démocratique uni (UDF). Avec l'instauration de l'état d'urgence, en juin 1986, cette mesure — qui revient à bâillonner le mouvement anti-apartheid — apparaît comme la plus sévère depuis la première décision d'interdiction, en 1977, des groupes d'opposition.



Lire page 32 l'article de MICHEL BOLE-RICHARD

## Entre l'Elysée et Matignon

### Le destin de Michel Rocard

M. Michel Rocard est l'invité de l'émission « L'heure de vérité », le mercredi 24 février, à 20 h 30.

par Jean-Marie Colombani

« Si François Mitterrand est candidat, s'il gagne, s'il me le propose, s'il y a une majorité parlementaire », telles sont les quatre conditions qu'énumère Michel Rocard pour succéder... à Jacques Chirac au poste de premier ministre. Il est vrai qu'il ajoute aussitôt : « N'est-ce pas un peu beaucoup ? »

Ce qui fait beaucoup, c'est le temps qu'il faudrait encore à Michel Rocard pour accomplir ce qui aurait dû être son destin : incarner le changement à l'intérieur de la gauche. Pour l'heure, il lui faut se contenter, une fois de plus, de n'être qu'un pion dans le système Mitterrand.

Bien qu'il se présente « à ce jour » comme « le seul candidat socialiste déclaré », Michel Rocard tourne ses regards vers Matignon, comme s'il était

convaincu de la volonté présidentielle de briguer une quatrième fois les suffrages des Français. Au reste, pour s'en persuader, il lui a sans doute suffi, comme tout un chacun, d'observer l'attitude de Lionel Jospin : dans l'hypothèse d'une non-candidature Mitterrand, et donc d'une candidature Rocard, ce dernier eût sans nul doute choisi de garder la maison.

Le glissement progressif de Michel Rocard, d'une ambition présidentielle au repli sur un souhait gouvernemental, s'est opéré en plusieurs phases, tout au long d'un septennat qui a été, pour lui, celui du recul.

Au départ, et malgré ce qu'il en dit aujourd'hui, Michel Rocard, dont l'assaut contre le premier secrétaire du PS venait d'être brossé, avait considéré que, élu par surprise, François Mitterrand échouerait. La difficulté la plus grande, prévoyait-il alors, serait d'obtenir que le pays veuille réélire un président de gauche. Le fait que le nouvel élu l'ait confié dans une tâche honorifique (ministre d'Etat, chargé de la pla-

## Négociations attendues avec M. De Benedetti

### Suez et ses alliés ont acquis 52 % de la Générale de Belgique

Etape décisive dans la compétition pour la prise de contrôle de la Société générale de Belgique (SGB), la Compagnie financière de Suez et ses alliés français et belges, notamment les Assurances générales et la banque flamande Lessius, devaient annoncer, le 24 février, la signature d'un accord aboutissant à la constitution d'un groupe d'actionnaires majoritaire détenant 52 % des actions de la première holding belge. M. De Benedetti affirme détenir pour sa part 43,5 % des actions.

Dans la bataille pour le contrôle de la Société générale de Belgique (SGB), la Compagnie financière de Suez est enfin parvenue à un accord avec ses alliés franco-belges. Celui-ci devait être annoncé le 24 février dans l'après-midi à Bruxelles et à Paris : cette « coalition » détient 52 % du capital de la première holding belge, dont 27 % aux mains de la Compagnie financière de Suez, 9 % dans celles de Lazard — via Gaz et Eaux — et de la Compagnie générale d'électricité, enfin 16 % dans des mains belges, principalement les Assurances générales, numéro deux du secteur du pays, et la petite banque flamande Lessius.

La constitution de ce front uni devrait désormais permettre de clarifier la situation de la SGB et de définir les axes stratégiques pour moderniser et restructurer la « vieille dame » de Bruxelles.

Reste maintenant à savoir quelle sera l'attitude de M. Carlo De Benedetti, l'homme d'affaires italien, qui affirme détenir 43,5 % des actions de la SGB et être en tant que tel l'actionnaire « de loin le plus important ».

Le 23 février, à l'issue de ses rencontres avec les principaux dirigeants politiques belges, M. De Benedetti avait lancé un appel à la négociation aux autres parties prenantes.

## Un entretien avec M. Madelin

Le ministre de l'Industrie exclut toute aide financière à la régie Renault si elle ne change pas de statut.

PAGE 26

## Relève en Corée du Sud

Le président Roh Tae Woo entre en fonctions.

PAGE 2

## Financement des partis

Seule la majorité a voté l'ensemble du texte de loi.

PAGE 6

## Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

■ « Les Possédés », un film d'Andrzej Wajda.  
■ Cinéma et théâtre en URSS. ■ Karajan : six disques et une biographie.

Pages 15 à 17

Le sommaire complet se trouve en page 32

## M<sup>me</sup> Barzach suspend le professeur Milhaud

### Médecine dépassée

Le ministre de la santé a décidé, le 24 février, de suspendre le professeur Alain Milhaud, considéré comme responsable présumé de l'expérimentation sur un patient en coma dépassé, révisée le 23 février au procès de Poitiers.

par Bruno Frappat

L'affaire de Poitiers, qui alimente déjà trop de fantasmes sur le thème du soignant qui tue connaît un rebondissement qui aggrave le malaise général. On apprend qu'il s'est trouvé en France un médecin pour procéder — hors de toute visée thérapeutique et de toute autorisation judiciaire — à une « expertise » clandestine visant à reproduire sur un patient en coma dépassé les conditions de l'anesthésie mortelle de Nicole Baramon.

Dès que le mort est en jeu les passions rôdent et la primauté des experts est balayée par l'idée que chacun se fait de sa propre mort. La question de la frontière entre la vie et la mort, jadis purement définie depuis vingt ans sur des critères

purement techniques, n'est pas réglée. Le seul fait que cette limite légale ait été dépassée au cours des années suggère en effet qu'elle pourrait encore être élargie. On est, à tout le moins, dans le domaine de l'incertain... La même question se pose avec le débat sur le moment où il convient de dire qu'une vie humaine apparaît.

La science n'a pas à fixer seule les bornes de sa légitimité. Qui peut prétendre, en toute certitude, qu'un corps en coma dépassé n'est plus un être humain et n'a que le statut d'objet manipulable ? Qui peut affirmer que plus rien n'est resté ? Les « spirituelles » et les « scientistes » sont à égalité dans le domaine des hypothèses. Le doute devrait profiter au sujet, on allait dire à la victime...

Un patient en coma dépassé peut être présumé humain, et toute attitude active à son égard — sauf bénéfice direct pour la vie d'autrui en cas de don d'organe — présument inhumains.

(Lire pages 10 et 12 les articles du docteur Escoffier-Lambotte, de Jean-Yves Nau, Franck Nouchi et Jean-Marc Théolleyre.)

## L'ENQUÊTE : les Franco-Maghrébins et l'élection présidentielle

### Des beurs dans l'isolement

« Je dirige la campagne de SOS-Racisme. Je vis en France, j'y travaille, je paie des impôts, j'ai donc mon mot à dire. Ayant des devoirs, j'estime avoir des droits. » Elle se bat, entre autres, pour le droit de vote des étrangers, et Pierre Juquin l'a suivie. Le candidat renouveau est même allé très loin dans cette voie puisqu'il réclame aujourd'hui pour les non-Français un droit de vote à toutes les élections, et pas seulement aux scrutins locaux.

Mince, mince, le regard vif, cette Kabyle de trente-quatre ans, manie le français à la perfection, sans la moindre trace d'accent. Elle vit en France depuis l'âge de sept ans, y a fait des études primaires, secondaires, universitaires (faculté de droit)... Et pourtant elle ne se « sent pas Française ». Pas plus qu'Algérienne, d'ailleurs : « L'immigration donne un autre rapport à la patrie et à la nationalité, dit cette militante qui

a été l'une des dirigeantes de SOS-Racisme. Je vis en France, j'y travaille, je paie des impôts, j'ai donc mon mot à dire. Ayant des devoirs, j'estime avoir des droits. » Elle se bat, entre autres, pour le droit de vote des étrangers, et Pierre Juquin l'a suivie. Le candidat renouveau est même allé très loin dans cette voie puisqu'il réclame aujourd'hui pour les non-Français un droit de vote à toutes les élections, et pas seulement aux scrutins locaux.

Kaïssa Titous n'ignore pas que sa situation risque de choquer et de donner des arguments aux adversaires des immigrés. Elle est consciente également des limites que lui impose son statut d'étrangère. En tirera-t-elle les conséquences en demandant la nationalité française ? En tout cas, aux beurs qui la consultent, elle conseille désormais de s'engager à fond sur le chemin de la citoyenneté. « Il y a trois ans encore, je

croyais qu'ils pouvaient se consacrer à un mouvement autonome, communautaire. Aujourd'hui, je pense qu'ils doivent prendre leur place dans la vie politique. »

Ils la prennent, tout doucement. Pour la première fois dans un scrutin national, le vote des jeunes Franco-Maghrébins intéresse les partis. Entre fils d'immigrés et fils de harkis, ils sont dix-huit et vingt-cinq ans. L'élection présidentielle de 1981 ne s'était-elle pas jouée à six cent mille voix ? Un demi-million, ce n'est pas rien, d'autant que nombre de ces jeunes se sont inscrits récemment sur les listes électorales. Ils y ont été poussés par plusieurs associations, notamment France Plus, qui a organisé dans ce but, à l'automne dernier, un tour de France, le Charter des droits civiques.

ROBERT SOLÉ

(Lire la suite page 8.)

## Maud Mannoni

De la passion de l'Être à la « Folie » de savoir

Freud, les Anglo-Saxons et Lacan



L'ESPACE ANALYTIQUE Denoël



# Diplomatie

La réunion des pays balkaniques à Belgrade

## La prudente ouverture de l'Albanie

TIRANA de notre envoyé spécial

L'Albanie sort peu à peu du profond isolement où l'intransigeance de son régime l'avait plongée durant de nombreuses années. Cette évolution, encore lente et timide, vient d'être confirmée par la décision du gouvernement de Tirana de participer à la rencontre de Belgrade qui a commencé mercredi 24 février et réunit pour la première fois les chefs de la diplomatie des six pays balkaniques (1).

Alors que certains parlaient de « conférence », les organisations yougoslaves ont sagement préféré le terme de « rencontre », mais c'était peut-être encore trop. A Tirana, on souligne qu'il ne s'agit que d'une simple « réunion informelle ». Les signes d'un très progressif dégel se multiplient depuis la mort d'Enver Hoxha, le fondateur de l'Albanie communiste, mais les premiers pas se font frileusement, après un repli sur soi confinant à l'hibernation : quarante ans d'un stalinisme qui s'est attardé jusqu'à nos jours.

Quelle que soit leur volonté de renforcer leurs relations extérieures, les dirigeants actuels s'évertuent à faire croire à la continuité : « Ce n'est pas nous qui changeons, ce sont les autres... » Et on s'empresse de préciser que l'assemblée de Belgrade n'est pas tout à fait sans précédent, en rappelant que s'est tenu à Tirana, l'an dernier, une conférence régionale sur le développe-

ment de la coopération dans le domaine de la sismologie.

Il est difficile de mettre fin à une hostilité sous azimuts. Autant fâché avec l'une et l'autre des deux superpuissances et aussi avec la Chine, ce pays a rompu ses principales alliances, il n'est pas membre du pacte de Varsovie, et c'est le seul des Etats intéressés à ne pas assister à la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Le « pays des aigles » paraît toujours prêt à soutenir un siège. Selon le vœu d'Enver Hoxha, il y a dans ce petit pays presque autant de bunkers que d'habitants (trois millions).

L'Albanie a aussi entretenu de très mauvaises relations avec ses voisins immédiats dans les Balkans. Il y a eu cependant à ce sujet une sensible amélioration au cours des dernières années. Avec le gouvernement de Belgrade, celui de Tirana parvient de plus en plus à surmonter le grave différend sur le sort de la minorité albanaise du Kosovo, dans le sud de la Yougoslavie. Ce pays est le premier partenaire commercial de l'Albanie ; à travers lui, depuis 1986, l'Albanie est enfin reliée au réseau ferroviaire européen, et un accord culturel a été récemment conclu entre les deux pays.

La Bulgarie et l'Albanie viennent de rétablir complètement leurs relations diplomatiques. Mais c'est avec la Turquie et la Grèce (membres de l'OTAN) que, dernièrement, les progrès ont été les plus spectaculaires. La Turquie

est le seul pays disposant de deux consulats albanais (Ankara et Istanbul). Les échanges de toute sorte, marqués par une série de conventions signées en 1986 et 1987, se sont multipliés (2) et, bientôt, une liaison aérienne Tirana-Istanbul sera inaugurée. En dépit d'un lourd contentieux, les gouvernements d'Athènes et de Tirana ont formellement mis fin en 1987 à un état de guerre qui subsistait en principe depuis les années 40. Le tourisme grec en Albanie est en pleine expansion.

Le rapprochement amorcé entre l'Albanie et ses voisins ne signifie pas que le régime de Tirana est maintenant disposé à revoir l'ensemble de sa politique internationale. Tant s'en faut. L'URSS reste la noire des déclarations albanaises, malgré des appels répétés à la normalisation en provenance de Moscou. Fort significative sur ce point est cette réponse faite par le vice-ministre des affaires étrangères, M. Sakret Plaka, à des journalistes qui lui demandaient si son pays allait poursuivre l'effort d'équipement tout récent pour le tourisme : « Oui, mais il y a des limites. Si les Russes arrivent demain, nous n'allons pas nous battre avec des fourchettes et des parasols. » Certaines priorités mobilisent donc son être pas près de changer.

FRANCIS CORNU.

(1) Yougoslavie, Bulgarie, Albanie, Grèce, Roumanie et Turquie.  
(2) « Notes et études documentaires. L'URSS et l'Europe de l'Est ». La Documentation française, 1987.

La préparation du sommet atlantique de Bruxelles

## « L'état de santé de l'OTAN est excellent »

déclare M. Shultz

AN COUR D'UNE réunion exceptionnelle du conseil atlantique, le 23 février à Bruxelles, M. George Shultz, le secrétaire d'Etat américain, a informé les pays partenaires de l'alliance des résultats de ses deux jours d'entretiens à Moscou. Ce fut l'occasion d'évoquer la préparation du sommet atlantique qui se réunira les 2 et 3 mars à Bruxelles. M. Cheverbaev, pour sa part, a rendu compte, à Prague, aux pays membres du pacte de Varsovie, de ses entretiens avec son collègue américain.

De son côté, dans une allocution télédiffusée par satellite depuis Washington, mardi 23 février, le président Reagan a de nouveau assuré les Euro-

péens de la garantie militaire américaine, y compris nucléaire. « Une attaque contre Munich serait une attaque contre Chicago », a déclaré le président. M. Reagan a appelé les Européens à rester vigilants face aux proclamations d'intention des acteurs dirigeants soviétiques. L'OTAN, a-t-il dit, doit s'en tenir à une « politique de fermeté et de dialogue ». Il a approuvé le renforcement de la coopération européenne, notamment entre la France et la RFA, mais n'a pas évoqué les divergences qui, à une semaine du sommet de l'OTAN, semblent diviser les alliés, notamment à propos du processus de désarmement.

BRUXELLES de notre correspondant

« J'ai l'impression que les Soviétiques considèrent leur présence en Afghanistan comme peu utile et qu'ils veulent s'en aller. Leurs déclarations sont publiques, claires et sans équivoque. » M. Shultz croit plus nettement que jamais à la volonté de départ soviétique. C'était jusqu'ici son sentiment, c'est devenu une quasi-certitude étayée par certaines informations recueillies sur le terrain : les Soviétiques ne remplacent pas les troupes qui partent, rapatrient les familles et donnent à leurs unités une organisation plus défensive. « Ce sont là, dit-on dans l'entourage du secrétaire d'Etat, les signes concrets d'un retrait irréversible. »

Cependant, M. Shultz n'a pas encore obtenu à Moscou tous les détails qu'il souhaitait sur les modalités de ce retrait. Les intentions soviétiques correspondent-elles au

schéma qu'on a en tête à Washington et qui implique un départ massif des troupes dès le début de l'opération ? C'est à cette condition que les Etats-Unis devraient pouvoir donner leur bénédiction à un accord de retrait, avec la contrepartie que cela suppose, à savoir la réduction de leur soutien à la résistance. M. Shultz estime qu'on devrait savoir à quoi s'en tenir dès la prochaine session des négociations entre Pakistans et Afghans, qui débutera le 2 mars sous les auspices du secrétaire général des Nations unies. Les Américains font savoir qu'ils ne partagent pas la demande pakistanaise de voir former un gouvernement de coalition à Kaboul avant le départ des chars soviétiques.

A propos du déroulement des négociations de désarmement — réduction de 50 % des missiles stratégiques (START), mise en œuvre du traité ABM — M. Shultz a donné l'impression que des progrès ont été enregistrés sans percevoir significativement. Le sentiment qui prévaut cependant est que beaucoup reste à faire si les

deux parties veulent franchir une étape significative d'ici au prochain rendez-vous, au printemps, entre le président Reagan et M. Gorbatchev.

M. Shultz considère que le sommet atlantique de la semaine prochaine « devrait être une réunion très positive, car l'état de santé de l'OTAN est excellent. Les deux tiers de cette réunion devraient être consacrés à l'avenir ».

### Une manifestation d'unité

De fait, la déclaration qui sera adoptée le 3 mars par les chefs d'Etat et de gouvernement exposera en raccourci la position et les intentions des pays de l'alliance pour la période qui s'ouvre. En juin 1987, à Reykjavik, les ministres des affaires étrangères de l'OTAN avaient chargé leurs représentants permanents de réfléchir à ce que devrait être la stratégie de l'alliance en matière de désarmement, et définir ce qu'on appelle le « concept global de maîtrise des armements ». La décision de tenir un sommet en mars est venue interférer dans cette étude, mais on peut considérer que la déclaration qui sera adoptée en représentera la première ébauche.

Le texte sur lequel experts et ambassadeurs travaillent depuis trois semaines s'efforcera de maintenir un équilibre entre les nécessités de l'ouverture et celles de la vigilance. Les Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni sont ceux qui restent en garde contre trop d'empressement et plaident pour une certaine prudence.

A propos des négociations de désarmement, le plus difficile est de s'entendre sur la façon d'évoquer le cas des armes nucléaires de courte portée (moins de 500 kilomètres). Les Allemands, pour qui c'est un problème particulièrement sensible, ne se sont pas encore totalement dévolés. Les Français, mais aussi sans doute les Américains, pourraient se rallier à une formulation indiquant que ces armes de courte portée devraient être prises en compte dans un règlement d'ensemble, mais ils pourraient plus difficilement accepter un texte suggérant de manière plus ou moins précise l'ouverture rapide de négociations, afin de les réduire. A Reykjavik, puis à Bruxelles en décembre, la France ne s'était pas associée aux passages des déclarations concernant ces armes, car elle les jugeait trop engageants. Une telle attitude d'abstention sera plus difficile au sommet de Bruxelles dans la mesure où le principal objet de la réunion est d'affirmer l'identité de vues des alliés. Les Etats-Unis voudraient que le sommet publie une déclaration distincte concernant les forces conventionnelles. Plusieurs pays qui étaient initialement réticents (ce n'était pas le cas de la France) se sont ralliés à cette suggestion.

PHILIPPE LEMAITRE.

# Asie

AFGHANISTAN : le projet de gouvernement transitoire

## La résistance a opté pour la fermeté à la veille des négociations de Genève

ISLAMABAD de notre envoyé spécial

Le gouvernement qui devrait remplacer, pendant ou après le départ des troupes soviétiques, le régime du président Najibullah sera strictement islamique et sans doute peu porté aux concessions : telle est l'impression laissée par le projet de gouvernement rendu public mardi 23 février par l'Alliance des sept partis politiques de la résistance

afghane à Peshawar (nos dernières éditions du 24 février). Ce texte, qui n'avance aucun nom, confirme qu'à une semaine de l'ouverture des négociations de Genève, le 2 mars, les moudjahidines ont opté pour la fermeté, ne prévoyant — du moins pour l'instant — aucune collaboration avec le régime prosoviétique de Kaboul ou avec des représentants du PDPA, le Parti communiste afghan. Il reste possible, cependant, que les résistants n'excluent pas d'associer

leur position pour permettre la signature d'un accord.

L'Etat islamique d'Afghanistan, selon la résistance, sera fondé sur le respect du Coran et des enseignements du Prophète. Sa politique étrangère sera « indépendante et non alignée ». La référence à une politique « neutre », prévue initialement, a disparu. L'Afghanistan aura des relations amicales avec tous les pays, notamment ses voisins.

Le gouvernement transitoire qui, selon les vœux de la résistance afghane, devra remplacer celui de Kaboul avant la signature des accords de Genève assurera le cessez-le-feu et une transition pacifique. Il permettra le retrait « complet et en sécurité » des troupes soviétiques et le retour des réfugiés. Enfin, il organisera des élections générales « dans les six mois » suivant le départ des soldats soviétiques. Le gouvernement sera coiffé par un « grand conseil », sorte d'organe suprême de la nation composé des chefs des sept partis de l'Alliance et qui pratiquement donnera des directives aux membres du gouvernement.

Ces dispositions indiquent que les sept partis n'ont pas réussi à surmonter leurs querelles internes (les négociations ont été extrêmement difficiles, même si le communiqué parle d'« unanimité ») qui, à n'en pas douter, se poursuivront au sein du grand conseil. Celui-ci aura donc préséance sur le « chef de l'Etat » qui cumulera cette fonction avec celle de « chef du gouvernement ».

### Vingt-huit ministres

Vingt-huit ministres composeront le gouvernement selon la répartition suivante : quatorze moudjahidines, sept représentants des réfugiés et sept « musulmans vivant actuellement à Kaboul » (il est significatif à cet égard que le texte initial, corrigé ensuite, parlait de sept musulmans « servant » actuellement à Kaboul : c'est, à l'évidence, sur cette interprétation que les moudjahidines pourraient être amenés à faire des concessions à Genève).

Parmi les représentants des réfugiés figurent quelques intellectuels ou technocrates ayant longtemps vécu à l'étranger (aux Etats-Unis, en Europe ou en Arabie saoudite) et arrivés depuis peu à Peshawar.

Les partis modérés, comme le Front national islamique de M. Sayyed Ahmed Gaylani ou le Front de libération de l'Afghanistan de M. Sebghatullah Modjaddedi, n'ont pu faire prévaloir leurs vues face aux « fondamentalistes », tel

que M. Gulbuddin Hekmatyar, dirigeant du Hezb-i-Islami.

Quelle part du pouvoir sera accordée aux « commandants » de l'intérieur, qui considèrent parfois les chefs politiques de Peshawar comme les « bureaucrates » de la résistance ? Le nom le plus couramment cité pour occuper la double fonction de chef de l'Etat et de chef du gouvernement est celui de M. Yunus Khalis, chef du Hezb-i-Islami (tendance Khalis) et actuel président de l'Alliance des sept partis. Celui-ci a rejeté une nouvelle fois, mardi, tout gouvernement de coalition avec les communistes.

Le gouvernement transitoire, selon le projet de la résistance, restera au pouvoir seize mois au minimum (dix mois pendant le retrait soviétique et six mois pour préparer les élections). De nouvelles institutions seront alors mises en place, notamment un conseil consultatif (Shura), de soixante-quinze membres. Chacune des vingt-huit provinces y aura deux représentants (cinquante-six membres au total), les dix-neuf derniers membres de cet organe étant choisis parmi les ulémas (religieux musulmans), les intellectuels et les technocrates. Ce conseil aura pour mission de légiférer, jusqu'à la rédaction d'une nouvelle Constitution confiée à une assemblée élargie.

D'ici au 2 mars, les négociations vont se poursuivre pour tenter

d'amener la résistance afghane à assouplir sa position. C'est notamment pour cette raison que M. Michael Armacost, sous-secrétaire d'Etat américain aux affaires politiques (chargé du dossier afghan), après son séjour à Moscou, est revenu mercredi à Islamabad.

LAURENT ZECCHINI.

M. Deniau à Moscou. — Chargé par le gouvernement français d'une mission d'évaluation sur le problème afghan, M. Jean-François Deniau est arrivé, mardi 23 février à Moscou, pour des entretiens avec le premier vice-ministre soviétique des affaires étrangères, M. Youli Vorontsov, responsable du dossier afghan. Il y séjournera jusqu'à vendredi. M. Deniau devrait également soulever, lors de ses entretiens, le cas du photographe français Alain Guille, arrêté en septembre en Afghanistan et condamné à dix ans de prison par le régime de Kaboul pour « subversion ».

SRI-LANKA : quatre indiens tués. — Quatre soldats du contingent indien à Sri-Lanka, dont un officier, ont été tués dans le nord de l'île au cours d'une embuscade tendue par la guérilla tamoule, a-t-on indiqué, mardi 23 février, de source officielle à Colombo. — (AFP.)

# Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09  
TÉLEX MONDIPAR 650572 F  
Téléphone : (1) 45-23-06-81  
Tél. : (1) 42-47-97-27

Édité par la S.A.R.L. Le Monde

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs : Hubert Beau-Méry (1944-1969) Jacques Fauvet (1969-1982) André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.  
Capital social : 620 000 F

Principales sociétés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du Monde », Société anonyme des leçons du Monde, Le Monde-Entreprises, MM. André Fontaine, gérant, et Hubert Beau-Méry, fondateur.

Administrateur général : Bernard Wauts.

Rédacteur en chef : Daniel Vernef.

Correspondant en chef : Claude Salas.

# Le Monde PUBLICITE

5, rue de Montauvy, 75007 PARIS  
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71  
Télex MONDPUB 286 136 F

ABONNEMENTS PAR MINITEL  
36-15 - Tapez LEMONDE, code d'accès ABO  
365 jours par an, 24 heures sur 24

### ABONNEMENTS

BP 507 09  
75422 PARIS CEDEX 09  
Tél. : (1) 42-47-98-72

3 mois 6 mois 9 mois 12 mois

FRANCE  
354 F 672 F 954 F 1 200 F

TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE  
687 F 1 337 F 1 952 F 2 530 F

ÉTRANGER (par messagerie)  
L. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS  
399 F 762 F 1 089 F 1 380 F

IL — SUISSE, TUNISIE  
504 F 972 F 1 404 F 1 900 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse déclinés ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

### Le Monde

TÉLÉMATIQUE

Composé 36-15 - Tapez LEMONDE

Imprimé au « Miroir » PARIS-19

Reproduction interdite de tous articles sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 37437  
ISSN : 0395 - 2037

**L'HISTOIRE**

**LE RETOUR DES GAULOIS**

par M. Fischer, J.-L. Bruniaux et O. Buchsenschtz

**THEOPHRASTE RENAUDOT, MEDECIN NON CONFORMISTE**  
par P. Lebrun

**MOURIR POUR LA CROISADE**  
par J. Flori

**LES AMAZONES DU DAHOMEY**  
par H. d'Almeida Topor

**LA PRISE DU POUVOIR PAR FIDEL CASTRO**  
par P. Vayssié

**GOA, REINE DE L'OCEAN INDIEN**  
par J.-L. Camillieri

ETC.

N° 109  
28 F  
mars 1988

# Proche-Orient

### Attendu jeudi en Israël

## M. Shultz trouvera à Jérusalem une scène politique en miettes

JÉRUSALEM  
de notre correspondant

En bonne logique, l'atmosphère devrait être studieuse, tout entière consacrée à la préparation de la visite de M. George Shultz, attendu le jeudi 25 février. Or le climat régnant ces jours-ci à Jérusalem est quasi surréaliste. La capitale ne résonne que de polémiques et de batailles politiques sur fond de rumeurs d'élections anticipées et de scepticisme ouvertement affichés quant aux chances de succès du secrétaire d'Etat américain. Quoi qu'on en attende, son séjour est important. Ne serait-ce que parce qu'un échec accablait encore un peu plus le pessimisme régnant au terme de deux mois et demi de révolte dans les territoires occupés qui ont déjà fait au moins soixante-trois morts chez les Palestiniens.

Le diplomate américain trouvera une scène politique israélienne en miettes. Le premier ministre, M. Shamir, boude la mission Shultz; son partenaire- adversaire au sein du gouvernement « d'unité nationale », le ministre des affaires étrangères, M. Pèrès, est silencieux, et ceux qui l'approchent le disent désemparé; le troisième homme fort de l'équipe, le ministre de la défense, M. Rabin, multiplie les constats les plus sombres. Enfin, il n'y a pratiquement aucune chance qu'une délégation palestinienne accepte de rencontrer M. Shultz à Jérusalem. Ce dernier aurait l'ambition de tenter de combler le fossé entre M. Shamir (Likoud, droite) et M. Pèrès (travailleurs) dans le but de relancer des négociations israélo-arabes avant la fin de l'année, et dans l'espoir que « le mouvement diplomatique » favorisera un retour

an calme en Cisjordanie et à Gaza. Le projet est vaste et, selon ce qui a transpiré des « idées américaines », s'organiserait en trois temps : après une « couverture internationale »

est franchement réservé. Il ne veut pas d'une « couverture internationale » qui serait une « conférence internationale ». Il ne veut pas que l'on discute au bout de six mois du

ritoriales. Ils veulent « vendre pour moins cher », dit M. Shamir. Le différend entre les deux hommes est tel qu'il n'est même pas certain encore que le premier ministre accepte de rencontrer M. Shultz en présence de M. Pèrès. On devait tout de même tenter, mercredi, lors d'une réunion spéciale du cabinet, de définir un semblant de position commune. Sinon, et si la mission de M. Shultz se soldait par un échec total, M. Shamir n'a pas écarté l'éventualité d'élections anticipées (avant novembre).

Entre-temps, la violence dans les territoires ne connaît pas de répit : deux Palestiniens ont été tués dans la nuit de lundi à mardi, un garçon de quatorze ans et une fille de treize ans, cette dernière touchée sur le pas de la porte de sa maison, vraisemblablement par des coups de feu tirés par un colon. Des barrières ont été élevées dans le camp de Jabalya, à Gaza, lors de la visite, mardi, du ministre australien des affaires étrangères, M. Bill Hayden. Et, un peu partout, se poursuit une grève des commerçants palestiniens.

Il y a peu, M. Rabin se faisait fort de ramener rapidement le calme. Cette semaine, le ministre de la défense a confié à des militants travaillistes : « Au cours de ces deux derniers mois, j'ai appris plusieurs choses et, entre autres, qu'il est impossible de gouverner par la force un million et demi de Palestiniens (1). [...] Aucune solution militaire ne ramènera complètement le calme dans cet affrontement entre deux nationalismes. »

ALAIN FRACHON.

(1) Il y a 800 000 Palestiniens en Cisjordanie et 700 000 à Gaza.



(qui reste à définir), Israël, ses voisins arabes et une délégation palestinienne-jordanienne (qui reste à déterminer) entamerait des négociations directes. D'abord sur un aspect d'autonomie pour la Cisjordanie et Gaza (qui ne serait qu'une formule transitoire), puis, dans les six mois, sur le statut final des territoires.

M. Shamir aurait dû être appâté par le projet d'autonomie : c'est le statut que son parti propose à des territoires qui, pour le Likoud, devraient rester sous souveraineté israélienne. Or le premier ministre

statut final. Et si on en discute un jour, a-t-il dit, il ne veut pas que ce soit pour « céder un seul pouce de terrain de Judée, de Samarie et de Gaza ».

Dès lors, que faut-il attendre de la visite de M. Shultz? Réponse : « Nous l'écouterons attentivement; nous lui ferons part de nos objections et lui soumettrons nos propositions. »

M. Pèrès et ses amis travaillistes, qui ont accepté l'approche américaine, se voient reprocher par le Likoud d'être « affaiblis ». Israël en laissant entendre qu'ils sont, d'ores et déjà, disposés à des concessions ter-

### La guerre du Golfe

## Un rapport du Sénat américain juge « possible » la défaite de l'Irak

Selon un rapport du comité pour les relations étrangères du Sénat des Etats-Unis cité par le *Washington Post*, la défaite de l'Irak constitue une « réelle possibilité » et aurait des conséquences « catastrophiques » pour les intérêts de l'Occident. Le rapport rédigé par un groupe de trois sénateurs, qui viennent d'effectuer une tournée de dix-sept jours dans la région du Golfe, recommande, « pour éviter une telle éventualité », l'imposition par les Nations unies d'un embargo sur les armements à destination de l'Irak doublé, si possible, d'un boycottage économique, afin de « limiter la capacité de l'Irak de mener la guerre ».

Le rapport souligne en particulier « l'extrême vulnérabilité du front méridional irakien » et n'exclut pas une éventuelle occupation par les Iraniens du pays de Bassora. Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité ont repris récemment leur concertation pour examiner les moyens de sortir de l'impasse dans le règlement du conflit. Mais les deux réunions d'experts, qui ont

eu lieu jusqu'ici cette année, n'ont pas encore apporté d'indications précises sur les positions de l'URSS et de la Chine à l'égard d'un embargo sur les armes contre l'Irak.

La résolution 598 du Conseil de sécurité qui exige un cessez-le-feu immédiat n'a toujours pas été mise en application, l'Irak refusant que l'Irak en tant que responsable de la guerre soit d'abord clairement identifié. Dans une interview accordée, le 20 février, au *Dauphiné libéré*, M. Mitterrand semble reprendre en partie à son compte cette revendication irakienne. « Toute guerre, dit-il, a une origine et une cause. Dans le cas de la guerre du Golfe, il faut rechercher l'une et l'autre pour trouver les voies de la paix. La démarche du secrétaire général de l'ONU, M. Perez de Cuellar, me paraît tout à fait appropriée à cette tâche. Elle doit être encouragée et soutenue, car elle permettra d'enquêter sur la responsabilité du conflit pour en faire rapport au Conseil de sécurité. »

### Une « journée Liban » à l'UNESCO

Une association libanaise, le Mouvement culturel Antiféas et son antenne parisienne, le Mouvement culturel France, organisent à Paris une « journée Liban », à l'UNESCO (salle II), 125, avenue de Suffren, le vendredi 26 février.

La matinée sera consacrée à un séminaire qui rassemblera une trentaine d'intellectuels français, libanais et européens dont les travaux s'articuleront autour de deux documents, présentés l'un par le professeur Ibrahim Fadallah, et l'autre par M. Olivier Mongin. L'après-midi aura lieu une conférence-débat sur le thème « Liban : culture et changement », ouverte au grand public dont les conférenciers seront M. André Migon, professeur au Collège de France, l'ambassadeur Adel Issaï, délégué permanent du Liban auprès de l'UNESCO, et le Père Michel Hayek, professeur à l'Institut catholique de la Sorbonne en étant le modérateur.

A partir d'un constat de vouloir-vivre en commun des Libanais, la réflexion est appelée à dégager les données d'un nouveau consensus pour le Liban.

# Amériques

### ÉTATS-UNIS

## Double succès pour le sénateur Dole aux primaires du Minnesota et du Dakota du Sud

WASHINGTON  
de notre correspondant

Le sénateur Robert Dole, rival du vice-président Bush dans la course à l'investiture républicaine pour l'élection présidentielle, est arrivé nettement en tête des consultations organisées, le mardi 23 février, dans deux Etats du Midwest, le Minnesota et le Dakota du Sud. Chez les démocrates, la victoire a été partagée entre les deux prétendants majeurs au stade actuel de la compétition, M. Michael Dukakis l'emportant dans le Minnesota, M. Richard Gephardt gagnant, lui, dans le Dakota du Sud.

L'impact de ce résultat est infiniment moindre que celui du caucus de Iowa ou, à plus forte raison, de la primaire de New-Hampshire, qui sont considérés par la presse et le monde politique comme des tests de valeur nationale. Cependant pour le sénateur Dole, en tête dans Iowa, mais très déçu d'avoir été nettement battu par M. Bush dans le New-Hampshire, le double succès de mardi vient opportunément redorer son blason à l'approche de l'épreuve de vérité, la journée du 8 mars, où vingt Etats, pour la plupart des Etats du Sud, feront connaître leurs préférences. De son côté, le vice-président a cherché à

minimiser à l'avance les conséquences d'une défaite qu'il savait inévitable dans ces Etats à dominante agricole, en ne faisant qu'une campagne symbolique.

M. Robertson est lui en droit de se réjouir. Il confirme qu'on est loin d'en avoir fini avec lui, surtout à la veille des primaires du Sud, où se concentrent l'essentiel de sa clientèle, résultat du temps où il prêchait à la télévision. Mais sa candidature risque de souffrir du récent scandale qui a affecté un de ses collègues, le richissime prébiter Jimmy Swagart, surpris par un détective commandité par un ancien rival, alors qu'il se livrait à des activités « pornographiques » avec des prostituées, et que toute l'Amérique a vu sangloter et gémir dans son miroir implorant le pardon de Dieu, de sa femme et de ses fidèles téléspectateurs.

J. K.

● Nouveau secrétaire à la marine. — Le président Ronald Reagan a désigné, le mardi 23 février, M. William Ball comme nouveau secrétaire à la marine, en remplacement de M. James Webb qui a démissionné la veille, a annoncé la Maison Blanche. M. Ball était depuis février 1986 assistant du président Reagan pour les affaires législatives. — (AFP.)

### NICARAGUA

## Le dialogue pourrait reprendre entre les sandinistes et la Contra

Après la suspension des négociations directes entre le gouvernement sandiniste et les rebelles de la Contra, décidée vendredi 19 février par le médiateur, Mgr Obando y Bravo, les autorités nicaraguayennes viennent d'annoncer leur décision d'accroître « la capacité de décision » de leur représentation. Le vice-ministre de la défense et chef d'état-major de l'armée, le général Joaquim Cuadra, a ainsi intégré la délégation sandiniste.

Dans une lettre adressée à l'archevêque de Managua, le président Daniel Ortega demande que la garnison antisandiniste « élève » également le niveau de sa délégation et propose une nouvelle série de négociations les 26, 27 et 28 février à Guatemala. Le chef de l'Etat a, d'autre part, affirmé mardi à Managua qu'aucune aide aux « contras » n'approuvée par le Congrès américain ne pourrait être de « caractère humanitaire », mais favorisera « la poursuite des actes de terrorisme ».

Cette déclaration intervient après l'annonce par les démocrates américains, majoritaires à la Chambre des représentants, de leur accord pour un programme d'aide exclusivement humanitaire destiné à la Contra. Un vote devait être organisé dès jeudi pour l'approbation d'un texte prévoyant le déblocage de 30 millions de dollars. Le président de la Chambre, M. Jim Wright, a précisé que ce programme était destiné « à encourager les deux parties [sandinistes et « contras »] à négocier de bonne foi ». Il a ajouté que le texte comportait une clause prévoyant une procédure de vote accélérée d'une nouvelle aide militaire, au cas où les sandinistes ne respecteraient pas leurs promesses de démocratisation. Le 3 février dernier, la Chambre des représentants avait rejeté un programme d'aide militaire et humanitaire proposé par le président Reagan. — (AFP.)

### A TRAVERS LE MONDE

#### AFRIQUE DU SUD

### Rencontre « fortuite » dans un avion

M. Yosef Shapira, ministre israélien sans portefeuille, appartenant à un parti religieux de droite, a fini par rencontrer l'un des principaux dirigeants de Pretoria dans un avion alors que sa visite en Afrique du Sud avait été autorisée sous condition qu'il ne rencontrerait aucun responsable gouvernemental, a déclaré un diplomate israélien mardi 23 février à Johannesburg.

Les contacts formels avec le gouvernement sud-africain ont été interdits dans le cadre des sanctions décidées par Israël contre l'Afrique du Sud en septembre 1987.

M. Shapira était arrivé vendredi en République sud-africaine au titre d'une visite privée à l'invitation de la Fédération sioniste de ce pays.

Selon le diplomate israélien, le ministre était à bord d'un avion des lignes sud-africaines se rendant de Durban au Cap quand « un homme s'est soudain assis à côté de lui et s'est présenté comme Stoffel Botha, ministre de l'Intérieur ».

Un porte-parole de M. Botha a déclaré que la rencontre était fortuite. « Rien n'était préalablement arrangé », a-t-il affirmé. — (Routier.)

#### Chine

### Des journalistes étrangers de nouveau autorisés à se rendre au Tibet

Pékin. — Les autorités chinoises ont ouvert de manière sélective le Tibet aux journalistes étrangers. Un petit groupe de correspondants de presse a été autorisé à s'y rendre cette semaine pour la première fois depuis que les journalistes avaient été expulsés de la région à la suite des émeutes de septembre et octobre 1987. L'occasion de leur visite est le Monlam-Chemmo, le grand festival annuel qui doit rassembler plusieurs dizaines de milliers de pèlerins dans les rues de Lhassa jusqu'au 6 mars. Les autorités chinoises ont visiblement saisi cette occasion pour démontrer à leur manière que la situation est redevenue normale sur le Toit du monde.

D'autres journalistes, en particulier américains, se sont vus refuser la même autorisation de visite, sous prétexte, comme nous l'avons indiqué, que les capacités locales de réception des visiteurs sont encore limitées. Cette excuse cache mal le caractère encore bien précaire de la « normalisation » au Tibet, dont témoignent depuis quelque temps les flots de propagande officielle émanant de Lhassa sur la nécessité de briser l'opposition qui s'y manifeste toujours envers les réformes et l'assouplissement de la pax sinica. — (Corresp.)

#### Irlande du Nord

### L'armée britannique libère un condamné à vie

Nouveau coup dur pour les relations anglo-irlandaises, déjà fortement perturbées par la polémique sur l'impunité dont jouiraient les forces britanniques en Ulster : un porte-parole de l'armée britannique a reconnu, mardi 23 février, qu'un militaire condamné à la prison à vie pour avoir tué un catholique irlandais d'une balle dans le dos en 1983 avait été libéré sur parole l'année dernière après avoir purgé trois ans seulement de sa peine et avait été réintégré dans l'armée. L'incident s'était déroulé au cours d'émoussés à Belfast. Agé de dix-huit ans à l'époque, Robert Thain avait été le premier militaire britannique en service en Irlande du Nord à être condamné pour meurtre. Cette révélation a suscité un nouveau tollé le jour même où était entré Vincent McNeppie, tué dimanche à un barrage, accidentellement selon l'armée, intentionnellement selon ses proches. La décision du gouvernement irlandais d'ouvrir sa propre enquête, annoncée mardi, a fait l'effet d'un « camouflet » en Grande-Bretagne. — (AFP, UPL)

#### Ouganda

### M. Museveni nommé trois vice-premiers ministres

Le président ougandais, M. Yoweri Museveni, a procédé, mardi 22 février, à un remaniement de son gouvernement. Il a nommé trois vice-premiers ministres et de nou-

veaux ministres originaires du nord et de l'est du pays (la majorité des membres du cabinet vient du sud et de l'ouest). Le chef de l'Etat conserve le poste-clé de ministre de la défense. De même, le premier ministre, M. Samson Kiseka, hospitalisé à Londres pendant plusieurs semaines, en décembre, conserve ses fonctions. Les trois nouveaux vice-premiers ministres sont : M. Erya Katagaya chargé du développement industriel ; M. Paul Semogerere deuxième vice-premier minis-

tre et ministre des affaires étrangères ; M. Abubakar Meyaaya, troisième vice-premier ministre chargé de l'approvisionnement en denrées de base et des secours.

● ARGENTINE : l'ex-lieutenant-colonel Aldo Rico placé en détention préventive. — La justice civile fédérale a décidé la mise en détention préventive d'Aldo Rico, auteur de deux meurtres au sein de l'armée en mars 1987 et en janvier 1988, pour délit d'attentat contre l'ordre constitutionnel.

**LES CAHIERS DE L'ORIENT**

Une information, une analyse, une réflexion

**AUX SOURCES DU CHUISME POLITIQUE**

**LIBAN Qui joue l'inflation ?**

**DJIBOUTI Porte-avions de la France.**

Trimestriel, abonnement 300 F. Kiosques et librairies 120 F 80, rue St-Dominique, 75007 Paris ; Tél. : 45.55.19.75. Cariscript : 6, square St Croix de la Bretonnerie, 75004 Paris.

**Le Monde**  
PUBLICITE LITTERAIRE  
Renseignements :  
45-55-91-82, poste 4356

Handwritten signature or mark at the bottom of the page.

مكتبة الامم المتحدة

# Amériques

## ÉTATS-UNIS

### Double succès pour le sénateur Dole aux primaires du Minnesota et du Dakota du Sud

**WASHINGTON**  
Le sénateur républicain Robert Dole a remporté deux succès électoraux importants lors des primaires du Minnesota et du Dakota du Sud, dimanche 21 février. Dans ces deux États, Dole a obtenu la majorité absolue des voix, ce qui lui permet de consolider sa position de favori pour la présidence de la République aux élections de novembre.

Le sénateur républicain Robert Dole a remporté deux succès électoraux importants lors des primaires du Minnesota et du Dakota du Sud, dimanche 21 février. Dans ces deux États, Dole a obtenu la majorité absolue des voix, ce qui lui permet de consolider sa position de favori pour la présidence de la République aux élections de novembre.

## NICARAGUA

### Le dialogue pourrait reprendre entre les sandinistes et la Contra

Après un dialogue sans succès, les négociations entre le gouvernement nicaraguayen et les sandinistes pourraient reprendre. Les deux camps ont convenu de reprendre des discussions à court terme, ce qui est une avancée significative dans le processus de paix.

Après un dialogue sans succès, les négociations entre le gouvernement nicaraguayen et les sandinistes pourraient reprendre. Les deux camps ont convenu de reprendre des discussions à court terme, ce qui est une avancée significative dans le processus de paix.

**LES CAHIERS DE L'ORIENT**  
Une information, une analyse, une réflexion

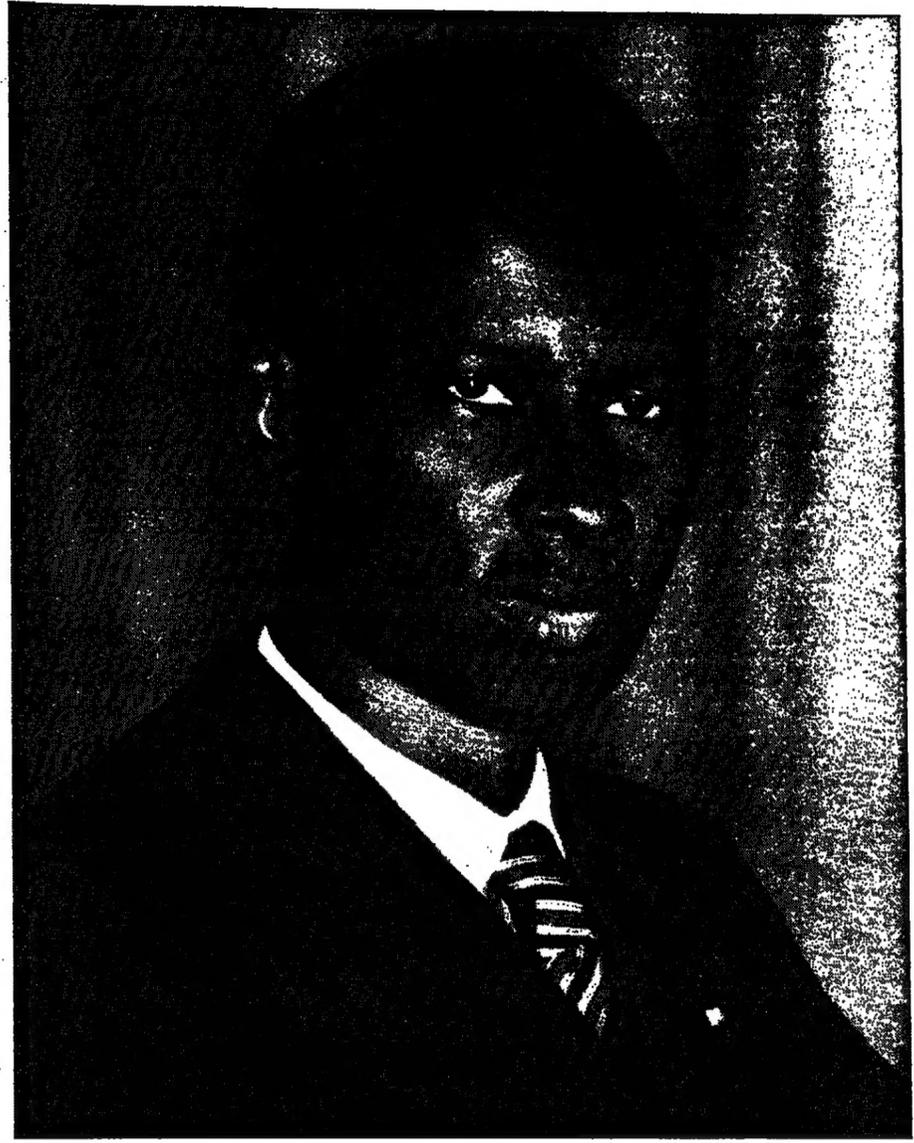
**LES SOURCES DU CHINISME POLITIQUE**

**LIBAN**  
Qui joue l'inflation?

**LIBYEN**  
Porte-avions de la France.

(Publicité)

## EN AVANT SÉNÉGAL, EN AVANT ABDOU DIOUF



# ABDOU DIOUF

## UN PRÉSIDENT DÉMOCRATE POUR UN SÉNÉGAL DÉMOCRATIQUE

Les Sénégalais votent le 28 février 1988



# Politique

## La campagne pour l'élection présidentielle

### M. Mitterrand dénonce à Tours « le sectarisme et l'esprit de système »

**TOURS**  
Note d'un envoyé spécial

Campagne électorale ou pas, le feuillet de la cohabitation s'est enrichi, mardi après-midi 23 février, dans la salle des mariages de l'hôtel de ville de Tours, d'un épisode particulièrement consensuel.

Insensibles aux tabous politiques édictés parfois ici ou là et mettant entre parenthèses sa nouvelle qualité de président d'honneur du comité local de soutien à M. Raymond Barre, le maire de la ville, M. Jean Royer, député non inscrit, a fait un accueil des plus républicains au président de la République, M. François Mitterrand.

A les entendre parler avec une égale ferveur de l'avenir européen de la France et à les voir remonter ensemble le cours du temps jusqu'au Moyen Âge des valeureux compagnons du tour de France on aurait dit deux compères.

Je m'en suis voulu de finir mon septennat sans être venu en visite officielle dans votre bonne cité, a déclaré en substance le président de la République au maire de Tours, et me voilà, heureux d'être avec vous !. Nous n'en doutions pas et nous en sommes heureux parce qu'en venant chez nous vous avez atteint la France du socle et la France du siècle et mon espoir est justement de concilier en une synthèse à la française cette France du socle et la France du siècle, a dit M. Royer à M. Mitterrand, dont la venue en Touraine était en fait motivée par une visite à Vouvray, sur le chantier du TGV Atlantique.

Les circonstances étaient donc réunies pour que le chef de l'Etat, comme il l'a fait souvent depuis 1981, lance un nouvel appel à l'unité nationale. M. Mitterrand n'y a pas manqué : « La démocratie doit s'organiser autour de choix légitimes et nécessaires et ces confrontations-là sont sources de progrès, mais je ne voudrais pas qu'à partir de là, la fermeté nécessaire des idées s'en débouche sur l'esprit de système et, que l'on ajoute à la légitime contradiction des idées et des choix, les hostilités de personnes, a-t-il souligné. Je plaide pour le refus du sectarisme qui interdirait d'échanger, de parler ensemble. Il appartient au peuple de décider qui le dirige, qui le gouverne, quels thèmes et quels travaux le mobiliseront mais quand cela est fait, le devoir des Français est de s'unir pour mener à bien la tâche voulue par les Français. »

Mais un bon signe pas unanimement : « Je suis étonné de toute confusion, a ajouté M. Mitterrand. L'opposition et la majorité, c'est la

rière de toute démocratie. Il est bon qu'il y ait une alternance ; il ne faut pas trop de stabilité, pas trop de permanence, mais pas trop non plus de mobilité incessante. Faisons confiance au peuple de France ! D'instinct, il sait ce qu'il faut. Mais je lui dis : ce qu'il ne faut pas, c'est la France divisée en clans, en églises rivales, inévitables, en factions, en fractions, en partis qui s'interdisent de travailler à la construction de la France, chacun son tour peut-être mais dans l'esprit de la loi commune. »

#### Quel contraste !

S'adressant directement à M. Royer, M. Mitterrand a conclu en disant : « J'ai dénoncé l'esprit de système, je n'aime pas le sectarisme ; j'apprécie la clarté des idées et la fidélité à soi-même. Et, de ce point de vue là, monsieur le maire, je suis très à l'aise avec vous sur une tribune. Nul n'a encore que son choix ne soit pas les mêmes sur beaucoup de points mais nul ne doit ignorer que, comme les compagnons du Devoir, lorsque nous avons notre chef-d'œuvre, fu-il modeste, à tracer de nos mains, nous mettons tout notre cœur. » Les notables présents ont uni les deux hommes dans leurs applaudissements.

Mais quel contraste, en trois jours, entre Tours et Nevers ! Pour un peu on aurait eu l'impression que l'appel présidentiel à un « code de bonne conduite » s'adressait aussi au premier secrétaire du Parti socialiste, M. Lionel Jospin, qui n'avait pas lésiné, dimanche, dans la Nièvre, sur les attaques ad hominem contre M. Jacques Chirac, occultant par sa virulence le discours nourri du maire de Nevers, M. Pierre Bérégovoy, tout aussi offensif contre le candidat du RPR mais moins rugueux.

Mardi après-midi, à Tours, en revanche, l'esprit de la cohabitation planait même aux abords de l'hôtel de ville où deux mille personnes environ ont acclamé M. Mitterrand. Bien que le rapport de forces ait été largement en leur faveur, les partisans du président de la République ont clairement laissé quelques contestataires infiltrés parmi eux exprimer ouvertement leur hostilité à l'aide de trois pancartes disant : « Le socialisme c'est fini, Mitterrand aussi ! », « Mitterrand fait tes valises ! », et « plus furivement ». Mitterrand roule pour les patrons ». Obnubilé, sans doute, par sa quête tourangelote du consensus, l'intéressé n'a même pas aperçu ces ribai-joie.

ALAIN ROLLAT.

### « C'est moi qui vous attends » déclare M. Chirac devant les jeunes à la Défense

Réunis à l'initiative du benjamin du gouvernement, M. Alain Carignon (trou-trou ans), ministre de l'environnement, et du maire RPR de Neuilly, M. Nicolas Sarkozy (trou-trou ans), sous un vaste chapiteau dressé sur le parvis de la Défense, quelque cinq mille à six mille jeunes ont vibré aux rythmes rock des Gipsy King, du groupe Langue, de Marc Lavoine en attendant, mardi soir 23 février, l'arrivée de M. Chirac. Celui-ci a fait son entrée, accompagné par la voix de Johnny Hallyday hurlant « Je t'attends, je t'attends », repris en chœur par la foule, ce qui a permis au candidat, à la fin de ses discours, de lancer : « C'est moi qui ai besoin de vous ! C'est moi qui vous attends ! »

A la différence de ses plus récentes manifestations, le candidat n'a pas dialogué avec ses hôtes. Le dialogue est défilé. En effet, les « comités de soutien jeunes » vont lancer maintenant des questionnaires auxquels M. Chirac répondra le 9 avril, au cours d'un dîner-débat de quatre mille convives.

Dans son propos de la Défense, sous un panneau « Rejoignez l'avenir », il a voulu s'adresser à « tous les jeunes, quel que soit leur engagement ou leur absence d'engage-

ment ». M. Chirac a évoqué les manifestations étudiantes de la fin de 1986 pour dire : « J'avais été surpris par l'ampleur de la mobilisation et des manifestations lycéennes et étudiantes. J'ai dûment ressenti les conséquences douloureuses et dramatiques de ces affrontements. J'en ai conclu que le pire défaut, chez les gouvernements, c'est l'entêtement. L'art de gouverner consiste, notamment, à prendre ses responsabilités quand c'est nécessaire, mais surtout à écouter. En d'autres circonstances, lorsque j'ai senti que l'incompréhension risquait de s'installer entre les Français et leur gouvernement, je me suis donné le temps de la concertation et du dialogue. C'est, en particulier, ce que j'ai fait pour la réforme du code de la nationalité, qui sera conforme à l'esprit d'ouverture et de générosité, mais aussi au respect de l'identité nationale. C'est le fruit du refus de l'affrontement. »

M. Chirac a été très applaudi en prononçant ces mots, tout comme lorsqu'il a refusé « la démolition de nos valeurs, ce qui fait braché », un certain temps, mais très rapidement ça sent l'archaïsme. Le candidat a été approché chaque fois qu'il a parlé de « fraternité », de

« généralité » envers les autres, des « devoirs vis-à-vis de ceux qui sont dans le malheur ». Il a affirmé : « Ce n'est pas les uns sans les autres, mais les uns avec les autres, au sein d'une même communauté nationale qui nous rassemble et nous rassure, que nous pouvons le mieux relever les défis qui nous sont lancés. »

M. Chirac a proposé à ses jeunes auditeurs un « contrat ». En échange de l'effort de chacun, « l'Etat, qui incarne la solidarité nationale, doit veiller à vous assurer toutes vos chances ». Il a alors évoqué la formation et l'éducation, la lutte pour l'emploi, car « la jeunesse française n'est pas condamnée au chômage. Nous devons refuser toute forme de fatalité ». Répondant que la fraternité « était la main tendue vers les peuples du monde », il a condamné « tout ce qui ressemble de près ou de loin à la ségrégation et au racisme, formes larvées de la peur. »

Enfin, il a lancé : « L'Europe est votre nouvelle frontière ». Après le départ de M. Chirac, accompagné de ses slogans habituels, le concert rock s'est prolongé tard dans la nuit sur d'autres rythmes.

ANDRÉ PASSERON.

### Le destin de Michel Rocard

(Suite de la première page.)

Vint enfin la cohabitation, et le retour, pour Michel Rocard, des difficultés. Car avec celle-ci, le président « rélégitimé », comme le souligne justement Raymond Barre, refit surface et redevint aussitôt potentiellement candidat à sa propre succession. François Mitterrand avait choisi l'objectif le plus grand : M. Chirac — précisément pour faire que, au bout de deux ans, il soit moins un obstacle... Michel Rocard était alors conduit à renoncer, sans contrepartie — mais sans humiliations, — et apparemment heureux de se faire le porte-parole de François Mitterrand. Au point que c'est le président lui-même qui, par les vertus médiatiques d'un petit déjeuner de janvier, l'a remis en selle. Aujourd'hui, sa popularité est toujours là, mais elle est toujours inefficace. Michel Rocard n'est pas un homme si faible ; son message a été répercuté par des socialistes convertis à la « culture de gouvernement » ; enfin, ses supporters prennent de l'âge, avec lui ; or il est resté l'homme d'une génération (celle qui va de la guerre d'Algérie à mai 1968) là où François Mitterrand a su en fédérer plusieurs.

Pour autant, Michel Rocard n'est ni mort — « cinquante-sept ans, une santé de fer, un système nerveux en bon état » — ni même en fin de course. Comme tous les autres socialistes, il sait que la succession de François Mitterrand sera véritablement, et aussitôt, ouverte au lendemain de sa réélection, s'il est réélu. Son problème sera alors de créer autour de lui un réseau d'alliances dans le parti : sur ce plan, il est devenu inopérant, ayant donné comme candidat son propre nom, discipline, et, comme on dit, incontestable ; il n'y a pas de majorité sans lui au sein du PS. Il lui faudra ensuite se « repositionner » comme présidentiable, fort de son statut de « vice-candidat » pendant la campagne de 1988. C'est là que Matignon, si Matignon il y a, peut jouer un rôle décisif.

Car Michel Rocard ne manque pas d'atouts : François Mitterrand a, pendant la campagne, besoin de lui d'autant que jusqu'à présent il a parfaitement tenu son rôle, qui consiste à occuper le terrain. Le président devra bien, à un moment ou à un autre, montrer que sa réélection ne signifie pas exclusivement le retour de Mitterrand et des siens. Or il ne peut ni promettre à la gauche de dissoudre, pour ne pas perdre l'électorat légitimiste, ni dire qu'il renonce à dissoudre, pour ne pas démolir la gauche. Michel Rocard, en revanche, est à lui seul une promesse d'ouverture.

D'autre part, tout le monde politiquement raisonnable, sur une même

table, se félicite de la succession de François Mitterrand sera véritablement, et aussitôt, ouverte au lendemain de sa réélection, s'il est réélu. Son problème sera alors de créer autour de lui un réseau d'alliances dans le parti : sur ce plan, il est devenu inopérant, ayant donné comme candidat son propre nom, discipline, et, comme on dit, incontestable ; il n'y a pas de majorité sans lui au sein du PS. Il lui faudra ensuite se « repositionner » comme présidentiable, fort de son statut de « vice-candidat » pendant la campagne de 1988. C'est là que Matignon, si Matignon il y a, peut jouer un rôle décisif.

Car Michel Rocard ne manque pas d'atouts : François Mitterrand a, pendant la campagne, besoin de lui d'autant que jusqu'à présent il a parfaitement tenu son rôle, qui consiste à occuper le terrain. Le président devra bien, à un moment ou à un autre, montrer que sa réélection ne signifie pas exclusivement le retour de Mitterrand et des siens. Or il ne peut ni promettre à la gauche de dissoudre, pour ne pas perdre l'électorat légitimiste, ni dire qu'il renonce à dissoudre, pour ne pas démolir la gauche. Michel Rocard, en revanche, est à lui seul une promesse d'ouverture.

D'autre part, tout le monde politiquement raisonnable, sur une même

table, se félicite de la succession de François Mitterrand sera véritablement, et aussitôt, ouverte au lendemain de sa réélection, s'il est réélu. Son problème sera alors de créer autour de lui un réseau d'alliances dans le parti : sur ce plan, il est devenu inopérant, ayant donné comme candidat son propre nom, discipline, et, comme on dit, incontestable ; il n'y a pas de majorité sans lui au sein du PS. Il lui faudra ensuite se « repositionner » comme présidentiable, fort de son statut de « vice-candidat » pendant la campagne de 1988. C'est là que Matignon, si Matignon il y a, peut jouer un rôle décisif.

Car Michel Rocard ne manque pas d'atouts : François Mitterrand a, pendant la campagne, besoin de lui d'autant que jusqu'à présent il a parfaitement tenu son rôle, qui consiste à occuper le terrain. Le président devra bien, à un moment ou à un autre, montrer que sa réélection ne signifie pas exclusivement le retour de Mitterrand et des siens. Or il ne peut ni promettre à la gauche de dissoudre, pour ne pas perdre l'électorat légitimiste, ni dire qu'il renonce à dissoudre, pour ne pas démolir la gauche. Michel Rocard, en revanche, est à lui seul une promesse d'ouverture.

D'autre part, tout le monde politiquement raisonnable, sur une même

### CORRESPONDANCE

#### Une lettre d'intellectuels communistes

Plusieurs dizaines d'intellectuels communistes nous ont adressé une lettre de protestation à la suite du dessin de Plantu sur la réforme psychiatrique en URSS (le Monde du 13 février).

Plantu vient de faire et votre journal de publier, coup sur coup, des caricatures particulièrement ignobles, à l'encontre du Parti communiste français, de son secrétaire général, de son candidat à l'élection présidentielle.

Nous apprécions l'humour, l'ironie, l'insulté. Ce sont des armes que nous employons nous-mêmes. Nous savons les apprécier quand elles nous atteignent. Il nous arrive de penser qu'elles sont choses trop rares, en ces temps de dévaluation de l'esprit critique. Mais nous ne les confondons pas avec la haine, la bassesse, la volonté de blesser, de salir, car alors le débat politique s'effrite.

De tels comportements existent cependant. L'histoire nous en enseigne leurs liens habituels : Gringoire hier, Minuit aujourd'hui. Faudra-t-il leur ajouter le Monde ?

Nous refusons pour notre part de nous habituer aux nouvelles normes que l'on veut imposer : celles des « gagners » et des « raiders ». Nous considérons que tous les moyens ne sont pas bons pour parvenir à ses fins, qu'il y a de la dignité et de la démocratie dans ce pays. Nous tenions à vous le faire savoir. Et nous estimons qu'il est de votre devoir d'en tenir informés vos lecteurs.

### Le financement de la vie politique

#### Un consensus au rabais

Le consensus n'a pas été celui que l'on croyait. Pour faire voter son projet sur la moralisation du financement de la vie politique, M. Jacques Chirac espérait pouvoir obtenir le soutien des socialistes.

Il a dû en fait batailler ferme pour ne pas perdre en route une partie de sa majorité. Contraint de préserver l'unité de celle-ci, il a dû sensiblement atténuer ses souhaits

Le désaccord portait essentiellement sur la mise en œuvre de la volonté de transparence des patrimoines. Or, la plupart des modifications apportées par les sénateurs ont été acceptées par les députés. Ainsi ne seront pas comme les fortunes des candidats à l'élection présidentielle mais simplement celle de l'Etat ; les déclarations des patrimoines ne seront plus faites devant notaire, mais simplement devant un notaire ; une présomption n'est plus donnée sur le contenu des déclarations ; les biens de l'époux marié sous le régime de la séparation de biens ne seront plus comptabilisés ; les déclarations des parlementaires ne seront plus transmises à la commission de hauts magistrats qui auront à connaître celles des élus locaux et des membres du gouvernement, mais au bureau de leur assemblée ; M. Mazeaud a même fait préciser que lorsqu'un parlementaire sera assis à son bureau de leur assemblée.

Sur un point et un seul — important, il est vrai, — ni le gouvernement ni M. Mazeaud n'ont voulu céder aux sénateurs. Les bureaux des assemblées et la commission auront le pouvoir d'apprécier la variation des situations patrimoniales, et les présidents de ces instances devront publier un rapport « chaque fois qu'ils le jugeront utile », au moins une fois tous les cinq ans pour les députés, et une fois tous les trois ans pour les autres. Pour

les mêmes raisons de l'abstention à l'opposition. Le mardi 23 février, en deuxième lecture au Palais-Bourbon, le projet de loi organique a donc été adopté par 323 voix (RPR, UDF, FN) contre 250 (PS, PC) et le projet de loi simple, celui qui prévoit notamment un financement public des partis, par 291 voix (RPR, UDF) contre 282 (PS, PC et FN).

M. Mazeaud cela permet de maintenir l'objection de transparence. Pour la gauche au contraire, parler de transparence est devenu « un véritable consensus » pour reprendre l'expression de M. Jean-Claude Guyot (PC, Seine-Saint-Denis), qui a redit l'opposition des communistes à toute législation sur les partis. M. François Auzan (PC, Seine-Saint-Denis) a dénoncé « la félicité corporatiste de la majorité ». M. Jean Le Garrec a fait remarquer que les solutions retenues allaient « accroître la suspicion illégitime contre les élus ». M. Michel Sapin (PS, Hauts-de-Seine) a expliqué que la surveillance des incompatibilités professionnelles par les bureaux des assemblées montrerait que ceux-ci « refusent de vérifier les contenus des déclarations faites par les parlementaires ». « Il leur est impossible, a renchérit M. Jean-Pierre Worms (PS, Seine-et-Marne), de s'écarter en organe d'investigation de l'honnêteté des membres de leur assemblée. » Résultat, comme l'a dit M. Pierre Joxe : « La transparence est devenue opacité. »

Les socialistes, en accord cette fois avec le Front national, ont aussi critiqué le mode de répartition de la subvention versée aux partis qui en ne tenant compte que de la représentation parlementaire, avantage les partis de droite classique.

Sur le plafonnement des dépenses des candidats et leur contrôle, le Sénat n'a que peu modifié le texte voté par

l'Assemblée nationale. L'accord a donc pu être fait. Mais la gauche commence à se rendre compte que la nouvelle législation pourra être facilement tournée. Ainsi, le Sénat a fait préciser que ne seront prises en compte que les dépenses « payées ou engagées par le candidat ou son mandataire ». Celles de son parti ou de ses amis échappent donc au plafond. De plus, M. Pasqua a précisé que l'expression « engagées » renvoyait au moment où le contrat de fourniture était passé ; il suffirait donc qu'il soit hors délai d'application de la loi.

La formidable campagne de publicité du candidat Chirac a ainsi pu faire dire à M. Sapin : « La prochaine campagne présidentielle échappera totalement au plafond de dépenses que nous sommes en train de voter. »

M. Pierre Messmer a affirmé que depuis le début de l'année, le PS avait loué 17 900 panneaux publicitaires, alors que le RPR n'en avait loué que 9 500 et les baristes 7 500. Les socialistes ont démenti ces chiffres en expliquant que « Génération Mitterrand » n'avait été appelée que sur 7 000 panneaux pendant huit jours alors que « M. Chirac affiche sur plus de 20 000 panneaux depuis trois semaines. »

« Ces textes ne sont qu'un premier pas » ne cesse de dire M. Pasqua. La démonstration est déjà apportée qu'ils sont insuffisants.

THÉRY BRÉHER.

### PROPOS ET DÉBATS

#### M. Barre

##### Promesses et réalités

Volonté, le mardi 23 février, le département de Seine-et-Marne, M. Barre a déclaré à propos de la campagne présidentielle : « On fait beaucoup de promesses. Puis le résultat de l'élection est acquis. S'il est favorable, on se rend compte que ces promesses et de les tenir et on s'engage dans les luttes contre les réalités. » Devant des chefs d'entreprise, l'ancien premier ministre a été néanmoins déclaré favorable à la création d'un ministère chargé exclusivement de la formation professionnelle.

#### M. Fabius

##### Mémoire

M. Laurent Fabius a affirmé, le mardi 23 février à Brest : « Le premier geste de François Mitterrand fut de saluer la mémoire de Jaurès et de Jean Moulin. Le premier geste de M. Chirac fut de blâmer les exportateurs illégitimes de capitaux. » M. Fabius a brocardé le premier ministre en lançant : « Il a commencé la campagne en nous promettant le Coupe du monde [de football] en 1992. A ce rythme-là, il risque de le terminer en nous donnant les résultats. »

M. Fabius a déclaré : « Quel est le programme de M. Barre ? Si vous l'avez compris, vous savez de la chance. J'ai cru comprendre que c'est : aujourd'hui, c'est difficile, demain ce sera pire et je ne vous parle pas d'après-demain. Je reconnais que ce n'est pas démocratique, mais ne n'est guère susceptible d'être entraîné. »

M. Fabius a observé qu'il n'est pas possible d'être solidaire du terrorisme sans être des émigrés en France, et il a ajouté : « Je dis, même si cela doit nous coûter des voix, il faut les mêmes droits et les mêmes devoirs que nous. »

#### M. Jospin

##### Hamlet

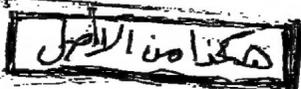
M. Lionel Jospin, premier secrétaire du PS, est revenu, le mardi 23 février à Brest, sur la distinction établie par M. Raymond Barre entre l'être et le paraître et pour lancer : « A force d'hésiter, il risque d'avoir du mal à exister et [...] comme le personnage de cette tragédie de Shakespeare, Hamlet, qui regardait un crâne — est-ce, dans le cas de M. Barre, symboliquement le crâne de M. Chirac ? — la question risque bien pour lui de ne pas être « être ou paraître » mais « être ou ne pas être au deuxième tour de l'élection présidentielle. »

M. Jospin s'est également déclaré « particulièrement scandalisé » par les déclarations de M. Chirac à Rouen sur l'incompétence des socialistes en matière de politique sociale. Il a mis le premier ministre au défi de citer « une seule mesure sociale » prise, entre 1986 et 1988, en faveur du « grand nombre ». M. Jospin a insisté, d'autre part, sur le fait que le projet de loi organique sur le statut de la fonction publique est « un projet de loi simple, celui qui prévoit notamment un financement public des partis, par 291 voix (RPR, UDF) contre 282 (PS, PC et FN). »

#### M. Lajoie

##### Dangereux

Au cours d'un meeting, le mardi 23 février, à Narbonne (Hauts-de-Seine), le candidat du PCF à l'élection présidentielle a demandé la démission du président-directeur général de la région Renault, M. Raymond Lévy. Faisant écho à la revendication de la CGT, M. André Lajoie a lancé : « Lévy doit partir ; cet homme est dangereux. » Sous la houlette du gouvernement Chirac et de son homme de paille Lévy, nommé avec l'aval du président de la République, on assiste à une avalanche de décisions plus scandaleuses les unes que les autres », a dit le dirigeant communiste en dénonçant une « grande offensive contre les libertés » et une « véritable escalade de la répression » contre les militants syndicaux. M. Georges Marchais, qui participait au meeting, a jugé « indépassable » la démission de M. Lévy, qu'il a accusé de « vouloir briser les hommes pour briser Renault. »



# Politique

## La campagne de M. Le Pen

### Une clientèle populaire mêlée aux habitués de l'extrême droite



Plus de trois mille personnes ont assisté à Versailles, mardi 23 février, à un one-man-show de M. Jean-Marie Le Pen. Le président du Front national, malgré la défection de son microcravate, a donné un spectacle qui s'apparentait plus à un music-hall qu'à un meeting politique. Utilisant le plus souvent le ton badin, l'ironie, le jeu de mots et les imitations (notamment de M. Pasqua)

pour dénoncer ses adversaires, il s'est taillé un franc succès auprès d'un public à la fois très vieille France et très Jeune Nation.

M. Le Pen s'est dit convaincu de sa présence au deuxième tour face à M. François Mitterrand. Le président de la République a été vertement sommé de se déclarer sans plus attendre. « Et si

ce sphinx n'était qu'un mythe ? », a-t-il ironisé. Et si en enlevant les bandelettes de M. Mitterrand on s'apercevait qu'il était mort depuis longtemps ? Ce n'est pas décent de jouer à cache-cache avec le peuple », a-t-il lancé en déclenchant les applaudissements et les ovations de la salle.

Le mercredi matin, sur France-Inter, M. Le Pen a annoncé qu'il donnerait sa position

pour le second tour de l'élection présidentielle — où il estime pouvoir être lui-même présent — le 1<sup>er</sup> mai à l'occasion d'une grande manifestation à Paris « en l'honneur de Jeanne d'Arc ».

Un dernier sondage de la SOFRES fait état d'une progression du candidat du Front national avec 11 % des intentions de vote au premier tour.

« Vous voyez bien, nous ne sommes pas les loup-garous que vous décrivez. Il n'y a pas de nazis chez nous ! », proteste cette militante du Front national en prenant à partie, au cours d'un meeting, un représentant du « pouvoir politico-médiatique » régulièrement mis au pilori sous les chapiteaux FN. Depuis sa double consécration en 1984 (élections européennes) et 1986 (élections législatives), le parti de M. Jean-Marie Le Pen a fait de gros efforts pour modifier son look.

Les « loup-garous », à l'allure trop compromettante, ont été progressivement écartés. Finis les petits groupes de crânes rasés en treillis et rangiers qui couraient les fêtes « bleu-blanc-rouge ». Disparus les nazillons qui venaient avec brassards et insignes s'y fournir en littérature révisionniste. Jusqu'aux membres du service d'ordre qui ont troqué la veste kaki pour le blazer BCBG. Quant aux bérets rouges des anciens d'Indochine ou d'Algérie, ils ne sont là, affirme-t-on, que pour rappeler que le patriotisme est l'une des vertus cardinales du parfait lepéniste.

Seuls les journalistes — nécessairement gauchistes et/ou réformés — peuvent encore s'émouvoir à la vue des armes de guerre, fusil mitrailleur, fusil d'assaut (neutralisés ?), qui ornent traditionnellement le stand du Cercle national des combattants (CNC) animé par l'herauder, aujourd'hui député FN de Seine-Saint-Denis, M. Roger Holoindre.

Pour le reste, la foule qui se presse autour de son « chef » après avoir acquitté un droit d'entrée (de 30 à 50 F) ne diffère guère de celle que l'on peut croiser dans les grandes RPR. Sa composition majoritaire est d'origine populaire (commerçants, artisans, employés, chômeurs). Ces militants et sympathisants qui ont déserté la droite classique, mais également parfois le PCF (1), sont venus au FN plus par réflexe d'autodéfense qu'à la suite d'un cheminement idéologique qui aurait emprunté les multiples sillons de l'extrême droite française.

Ces gros bataillons ralliés au lepénisme côtoient dans les rassemblements du FN des adeptes — souvent de classes plus aisées — d'une extrême droite traditionnellement éclatée en multiples chapelles rivales. En loden et en tailleur, les enfants derrière les parents, ils ont

convergé vers un homme dont l'hymne nationaliste sonne à leurs oreilles comme une revanche sur les défaites idéologiques de Vichy, de l'Algérie française, etc. S'ils jugent parfois *mezza voce*, M. Le Pen n'a rien de « vulgaire » ou trop « populiste », ils vibrent intensément à sa croisade pour les valeurs morales, véritable baume sur la plaie à vif de leur crise d'identité.

Idéologiquement structurés, baignés d'antisémitisme, souvent intégristes, parfois monarchistes, cette composition, minoritaire dans les troupes mais solidement représentée autour du président du FN, accepte avec une impatience parfois mal dissimulée la voie démocratique et parlementaire empruntée par M. Le Pen. Certains, quoique sensibles à l'« aura » de l'ancien lieutenant para, se refusent à s'ajouter le pas de l'adhésion au FN tant que son président n'a pas « déclenché une nouvelle croisade contre l'islam ».

#### Un triptyque républicain

Ceux qui, en revanche, ont suivi au FN M. Romain Marie (Bernard Anthony), chef de file des intégristes lepénistes (Mouvement chrétien solidarité) acceptent mal la démocratie, cette « dupes élevée à la hauteur d'une institution (...), créée par le réduction du pouvoir d'achat et le chômage, mais aussi les couches plus aisées » (3).

Les discours qui font vibrer ces militants s'articulent généralement autour de deux volets : la dénonciation des menaces (immigration, SIDA, complot politico-

médiatique) ; les solutions miracles (le retour des valeurs morales, la France aux Français, l'appel au peuple pour restaurer une élite qui en soit vraiment issue). Parmi les valeurs morales, la famille (Gargie parfois à la notion de « tribu »), est l'un des points de passage obligés des discours de M. Le Pen : « J'aime mieux mes filles que mes nièces ; mes nièces que mes cousines, mes cousines que mes voisines ». « Je suis un chef pens-rouge qui ne veut pas que son peuple soit submergé et liquidé un jour par un flot d'immigrants » (4). A la pointe de ce combat pour la famille, M. Romain Marie n'a de cesse, quant à lui, de dénoncer l'avortement symbole du « génocide anti-français ».

Pour cultiver ce que l'historien Michel Winock appelle « l'égoïsme tribal » de ses partisans (5), le président du FN et ses amis jettent régulièrement en pâture à leurs fidèles quelques boucs émissaires qui, par le mouvement instinctif de répulsion qu'ils provoquent, vont resserrer les liens de la tribu. Pas un meeting n'échappe à la dénonciation de « l'immigration », de « l'invasion étrangère » qui menace la France « investie par le haut et envahie par le bas » (6).

« L'immigré », à force d'être désigné du doigt comme ferment de tous les maux, devient une sorte d'entité maléfique quasi mythique. A bien des égards, il a remplacé — notamment dans l'univers mental des lepén-

nistes blanchis sous le harnais de l'extrême droite — « le juif » de l'entre-deux-guerres : il ne s'assimile pas, et de toute façon il ne peut le faire car il n'a pas la même culture, la même religion.

#### Les journalistes et les évêques

Les journalistes et les politiciens bénéficient également d'une place de choix dans le jeu de massacre. Ne sont-ils pas unis dans un même complot sournois destiné à abattre M. Le Pen par les coups les plus tordus ? Le rappel de l'affaire du « détail » suscite à chaque fois dans les assemblées FN une violente poussée de fureur contre la presse. Le vieux thème du « complot », si cher au cœur de l'extrême droite, fonctionne parfaitement. Mais les amis de M. Le Pen sont parfois coincés entre leur réflexe d'agressivité à l'égard des médias et leur souhait individuel d'entretenir des relations « normales » avec les journalistes.

C'est ainsi que, lors de la convention de Nice du FN (le Monde du 12 janvier), le député des Alpes-Maritimes M. Jacques Peyrat s'est trouvé tout penaud en découvrant que les mots avaient une portée à son équipe de télévision de FR 3 Nice s'était fait agresser à la sortie du meeting par des militants chauffés à blanc par un Peyrat qui, à la tri-

bune, avait longuement dénoncé FR 3, co-responsable d'un sondage gratifiant M. Le Pen de scores peu avantageux et donc fallacieux. M. Peyrat devait ensuite déployer beaucoup d'efforts pour tenter d'expliquer que ce n'était « pas sa faute ».

Dernière tête de Turc — mais non la moindre — du triptyque républicain utilisé par M. Le Pen : la hiérarchie catholique française. Les noms de Mgr Lustiger et de Mgr Decourtray soulèvent des bordées de huées. Comme les politiciens de la « bande des quatre », les évêques français sont accusés régulièrement de trahir leur troupeau et d'être rongés par le virus socialiste.

Le culte du chef est là pour rappeler que, dans leur détresse, les fans de M. Le Pen ont trouvé l'homme providentiel. La convention de Nice a constitué à cet égard un sommet. Intimement convaincu d'être marqué du sceau de Dieu, afin de bouger hors de France, telle une Jeanne d'Arc moderne, les envahisseurs du sol français, M. Le Pen joue habilement et avec talent, sur un registre qui fait appel à la passion, aux sentiments. Son verbe galvanise, sa présence fait pleurer : « Je vous aime ! », dit-il à la foule dans des moments d'émotion qui ne sont pas feints. L'adhésion des militants et des sympathisants est profonde, charnelle, irrationnelle. Plus M. Le Pen reçoit de coups, plus ses

fidèles sont convaincus d'avoir choisi la juste cause.

Le sociologue lepéniste, M. Jules Monnerot, le formule à sa façon : « Plus il recevait d'outrages, plus il aura de suffrages ». Privés depuis des décennies d'exaltation de la patrie, du sang versé pour la France, de morale, de force virile, ces Français ont rejoint le candidat du FN, fuyant les pourcentages, les différenciels d'inflation, l'interdépendance internationale, et la culotte de Madonna. M. Le Pen, hier chantre de l'Algérie française, joue aujourd'hui la carte du repli hexagonal. Ses adversaires auront du mal à la débusquer de ce bunker peint aux couleurs de la France.

PIERRE SERVENT.

- (1) Au Front, d'Anne Trissac, éditions Gallimard. Le passage du PCF au FN est sans doute plus important que ce que les sondages révèlent. Il est sans doute délicat quand on a été électeur de M. Marchais de dire que l'on vote Le Pen.
- (2) Présent, du 15 avril 1976.
- (3) L'Extrême Droite en France. De Mourras à Le Pen, éditions Complexe.
- (4) La Vérité sur Jean-Marie Le Pen, de Roger Mauge, éditions Fayard et France-Empire.
- (5) La Vieille Histoire du « national-populisme », in le Monde du 12 juin 1987.
- (6) Discours de M. Romain Marie à la convention nationale du FN à Nice, le 10 janvier 1988.

#### « Harlem Désir au goulag ! »

« Avec Le Pen on se désintéresse de tout ce que l'on entend à la télévision et à la radio », commente cet homme venu de Seine-et-Marne assister à Versailles à la réunion du leader du Front national. La cinquantaine, chemise noire, issu, dit-il, d'un milieu ouvrier du croûte errondu, il estime que M. Le Pen — « un grand monsieur » — dit aujourd'hui ce que lui-même clame « depuis trente ans » : « Il y a trop d'immigrés ! Des boules jaunes, des boules noires et des boules arabes, il y en a partout ». Son voisin renchérit sous l'œil approbateur des épouses : « Les femmes arabes ont des ventres gros comme ça, des bébés devant et derrière. C'est plus possible. Dès qu'ils ont des gosses, ils sont intouchables. »

« Tous les matins, je prie Dieu qu'il n'arrive rien à Le Pen », reprend le premier. « Si on le touche, il y aura du grabuge. Il y a, au Front national, une certaine de types prêts à tout », affirme-t-il, tandis qu'un groupe de jeunes (ils sont très nombreux dans la salle), croix celtique ou insigne paramilitaire à la boutonnière — hurte : « Harlem Désir au goulag ! »

Trois jeunes filles (quatorze-quinze ans) sont également venues applaudir M. Le Pen parce qu'il dit ce qu'il pense. Deux d'entre elles sont filles de militants. Le père de la troisième est ingénieur. Celle qui est venue avec ses parents précise que « ce n'est pas à cause d'eux que je suis d'accord avec Le Pen, c'est par conviction ».

« Le Pen, c'est l'espoir de la France et, en plus, il peut favoriser notre religion catholique », affirme, très sûre d'elle, son amie, brune, tenue sage et boutons d'oreilles, tandis qu'à la tribune le député des Yvelines et avocat du Front national, M. Georges-Paul Wagner, fait huer le nom du maire de Versailles, M. André Damien, parce qu'il a refusé de venir au meeting de M. Le Pen.

L'autre jeune fille, blonde celle-là, explique que le président du FN ne l'a pas séduite par son charme mais par ses idées. « Il est spontané, lui, il ne se cache pas. » « Oui, c'est vrai, et en plus il sait rembourner les autres. Il est ironique. » Et toutes les trois en chœur : « Vivement nos dix-huit ans que nous puissions voter pour lui. »

P. S.

• Service funéraire pour Alain Savary. — M. François Mitterrand a assisté, le mardi 23 février, à Paris, à un service funéraire à la mémoire d'Alain Savary, ancien ministre socialiste, compagnon de la Libération, mort le 17 février.

• Réponse ironique des Verts à l'appel unitaire de M. Juquin. — L'appel de M. Pierre Juquin en faveur d'une éventuelle candidature commune avec les écologistes de M. Antoine Waechter et les trotskistes de M<sup>me</sup> Adette Lagulier pour

l'élection présidentielle a reçu une réponse ironique des Verts. « Pierre Juquin, qui avait annoncé sa candidature sans nous en informer, semble aujourd'hui découvrir notre existence mais pas notre adresse. A-t-il une proposition ? Ou il nous en fasse part et nous verrons », déclarent les Verts dans un communiqué. La veille, le candidat renouveau avait invité M. Waechter et M<sup>me</sup> Lagulier, candidats respectifs des Verts et de Lutte ouvrière, à « bien étudier la question » d'une éventuelle candidature unique à l'Elysée.

Les questions les plus présidentielles.



# Valéry Giscard d'Estaing

## Le pouvoir à vif.

LE MONDE EN FACE  
AVEC CHRISTINE OCKRENT.  
JEUDI 25 FÉV. 20 H 40



Il n'y en a qu'une, c'est la Une.

# Enquête

## Les Franco-Maghrébins et l'élection présidentielle Des beurs dans l'isolement

(Suite de la première page.)

Le président de France Plus, Arezki Dahmani, trente-cinq ans, né en Algérie, est lui-même un immigré de la première génération. Professeur d'économie internationale à l'université Paris-XIII-Villetaneuse, c'est un ardent partisan de l'« intégration » et du « droit à la ressemblance ». Il a su, avec beaucoup d'habileté, utiliser les médias et intéresser à son action les principaux partis politiques, à commencer par le PS.

Sous la gauche, ceux qu'on appelle les beurs — et qui ne se reconnaissent pas tous dans cette appellation, née de l'inversion du mot « arabes » et employée surtout dans la région parisienne — se sentaient bichonnés, ou du moins à l'abri. Ils ne voyaient pas la nécessité de s'engager politiquement. Tout a changé en mars 1986 avec la victoire électorale de la droite. Il y a eu la « loi Pasqua » sur les conditions d'entrée et de séjour en France. Puis la mise en cause du code de la nationalité. Enfin le mouvement étudiant.

Faut-il rappeler que le seul étudiant mort au cours de ces événements s'appelait Malik Ousseline ? Ce fils d'Algérien, victime d'un tragique hasard, est devenu un symbole. Des observateurs attentifs n'avaient pas attendu ce drame pour remarquer une forte présence beur parmi les étudiants et les lycéens qui manifestaient contre la loi Devaquet. Pour la première fois, de jeunes Maghrébins s'identifiaient à un mouvement de jeunes Français. Ils épousaient en quelque sorte une cause nationale, au lieu de se battre dans leur coin, « pour l'égalité » ou « contre le racisme ».



Manifestation à l'appel de SOS-Racisme à Paris en novembre 1987.

### « Demain, je serai président »

« Si je vote français, je trahis mes parents », disent, il n'y a pas si longtemps, la plupart des beurs. C'est fini. Aujourd'hui, remarque le sociologue Adil Jazouli, ils font la distinction entre communisme et nationalité. Beaucoup d'Algériens sont désormais convaincus que leurs enfants sont français. Même l'Assistance des Algériens, étroitement liée au gouvernement d'Alger, semble s'y être résignée : elle ne conteste plus cette nouvelle citoyenneté, joue sur la fibre culturelle plutôt que sur l'appartenance nationale. Et ce constat depuis quelque temps que de jeunes adultes algériens, âgés de vingt-cinq ans environ, demandent leur réintégration dans la nationalité française. Comme s'ils avaient fait définitivement un choix sur le « retour », tant mythifié, et ne voulaient plus d'une demi-citoyenneté.

France Plus est née en 1985 à l'université de Villetaneuse. Le petit noyau qui l'anime compte plusieurs étudiants, venus généralement de familles très modestes, ayant grandi dans de grands ensembles de la banlieue nord et qui jouent à fond la carte de l'intégration.

L'esprit du premier ministre, et dans celui des dirigeants de cette confédération, aucun doute.

La communauté des rapatriés de confession islamique ne bénéficie pas du même statut politique. Dispersés, divisés, malhabiles, elle n'a jamais réussi, depuis la fin de la guerre d'Algérie, à se donner un instrument d'action politique autonome qui puisse se poser en interlocuteur représentatif auprès des gouvernements et de l'administration. Elle en a prité et elle continue d'en priver. Sa triste histoire est émaillée, depuis 1962, de grèves de la faim, de marches de protestation, de faits divers oubliés, de mille révoltes individuelles dont l'impact a toujours été limité. Qui sait qu'il y a quelque jours à peine un groupe d'enfants d'anciens harkis faisait la grève de la faim dans la région de Narbonne ?

C'est M. Chirac en personne qui disait, en mai dernier, au cours d'un colloque national, consacré aux rapatriés d'origine nord-africaine passé à peu près inaperçu : « Il convient d'opérer un vaste rassemblement des innombrables associations, si diverses et donc si faibles, qui représentent les Français musulmans ».

Un appel tombé à plat. Dans le *Rappel*, organe national d'information des communautés musulmanes françaises, l'un de ses animateurs, M. Mohammed Altama, constatait une nouvelle fois « l'immaturité d'une communauté qui persiste à confier son destin à d'autres ». Il relevait l'urgence, chez les enfants de ces rapatriés-là, d'une jeunesse « avide d'indépendance » et prête « à bouculer les vieilles gloires ». « Mais il lui reste à mieux s'organiser pour passer de la contestation à la construction de son avenir en tenant compte des erreurs des aînés », ajoutait ce commentateur. Les jeunes Français musulmans seront sans doute, une fois de plus, les silencieux de la campagne électorale en milieu pied-noir.

la recherche (Amour Begag), en passant par le sport (Tarek Benhabib). Mais c'est la réunion dans les affaires qui, aujourd'hui, frappe le plus les beurs. Comme celle d'un Yazid Sabeg, PDG d'un important cabinet de consultants, ou d'un Nasser Sabeur, devenu un prince de la chaussure.

### A gauche toute

Être français, vouloir s'intégrer, n'interdit pas de réclamer aussi des droits pour ses parents ou ses frères qui ne sont pas français. « France ma sœur », dit Louiza. Elle est née en France avant 1962. Elle n'a jamais mis les pieds en Algérie. Elle n'est pas française, n'a donc pas le droit de vote. C'est injuste. Mes parents aussi ont fait leur vie en France. S'ils avaient eu le droit de vote, ils seraient venus en France de très bonne heure. Les slogans des associations tentent de traduire cet état d'esprit : « Votez aujourd'hui pour que vos parents puissent voter demain ».

Aux militants qui venaient les encourager à s'inscrire sur les listes électorales, beaucoup de jeunes Franco-Maghrébins demandaient invariablement : « Mais pour quel droit de vote ? Je n'ai aucune idée ». Chacun des principaux partis a l'occasion de les décevoir. Le Front

national, n'en parlons pas. Le principal slogan de l'association Rebeus civiques est d'ailleurs : « Si tu ne votes pas, tu votes Le... ». Au RPR, ils reprochent la « loi Pasqua », le charter des Maliens, la mise en cause du code de la nationalité. Au PS, la recrudescence du droit de vote local aux étrangers et son silence à propos des événements de Cisjordanie et de Gaza. Quant au PC, il n'a pas réussi à faire oublier la « politique du bulldozer » qu'avaient engagée certaines municipalités communistes pour limiter le nombre de jeunes immigrés maghrébins.

Il est clair pourtant que la majorité des beurs penche nettement pour la gauche, comme le montre une enquête d'Anne Muzel, chercheur au CEVIPOF (Centre d'étude sur la vie politique française). Cette enquête porte sur un échantillon de mille enfants d'ouvriers et d'employés, âgés de dix-huit ans et vivant dans la région parisienne. Trois sous-groupes ont été distingués : les jeunes de souche française, les enfants de migrants d'origine catholique et les enfants de Maghrébins. Cette troisième catégorie — comprenant aussi bien des Français que des non-Français — se distingue assez nettement des deux autres.

La gauche attire 83 % des beurs, contre 58 % des migrants d'origine

catholique et 42 % des Français de souche. Le PS se taille la part du lion : s'il devait militer dans un parti, un jeune Franco-Maghrébin sur deux choisirait le poing à la rose. Un sur cinq rejoindrait le PC, un sur cinq les écologistes et un sur dix l'extrême gauche. Il ne se trouverait guère de beurs pour militer dans un parti de droite.

L'enquête d'Anne Muzel confirme une autre tendance, souvent constatée sur le terrain : les filles franco-maghrébines sont plus engagées que les garçons ou, en tout cas, plus actives quand elles s'engagent. « Une fille fait le travail de dix garçons », dit-on dans certaines associations. Autre indication intéressante : l'activisme religieux ne va pas de pair avec la radicalisation politique. Les beurs suivent la même tendance que les Français de souche : plus ils sont « sans religion », plus ils penchent à gauche.

« Les socialistes ont une réelle avance sur le terrain », reconnaît Yazid Sabeg, trente-huit ans, chef d'entreprise d'origine algérienne, qui est une proche de Raymond Barre. Tant qu'il n'y aura pas de jeunes beurs dans les partis de la majorité, les beurs voteront à gauche. Le RPR, qui a un bon ambassadeur dans ces milieux en la personne du député de l'Isère Michel Hamon, auteur du rapport sur le

racisme, est contraint d'en tenir compte. Il ne s'intéressait jusqu'à présent qu'aux enfants de harkis. Or ceux-ci ressemblent de plus en plus aux enfants d'immigrés. Les rivalités entre les deux groupes s'estompent. Une page d'histoire est en train d'être tournée.

Un candidat beur à la présidence ? Ali Kaouach, trente-cinq ans, Français d'origine tunisienne, vient de descendre dans l'arène. Ce chef d'entreprise s'est offert une pleine page de publicité dans *Libération*, le 23 février, sur le thème « Ali, un candidat pour un homme ». Son initiative suscite des haussements d'épaules. En réalité, un seul « branlé » (qui n'est pas d'origine maghrébine), Harlem Désir, pourrait sérieusement songer à chercher cinq cents signatures. Il s'est sagement gardé de le faire.

Les militants beurs des droits civiques ont choisi une autre voie. Premier objectif : faire inscrire le maximum de jeunes Franco-Maghrébins sur les listes électorales. A les en croire, c'est un succès. France Plus revendique, pour sa part, 185 000 inscriptions, mais le chiffre est difficilement vérifiable.

Chacun sait, en réalité, que la véritable échéance pour les beurs n'est pas l'élection présidentielle. Tout se jouera aux municipales suivantes. Il s'agit d'être présent aujourd'hui pour pouvoir peser en mars 1989. « Notre objectif est d'avoir trois cents élus municipaux », affirme le président de France Plus. Mais pas de stratonits sur les listes ! Si, vraiment, les partis ont trop peur de mettre des noms maghrébins en bonne position, nous constituerons des listes autonomes. Et comme les municipales sont à la proportionnelle... Mais nous préférons la négociation à des listes-ghettos ».

Les futurs candidats beurs devront démontrer d'ici là qu'ils ont un poids local et une expérience de gestionnaire. Un certain nombre d'entre eux peuvent déjà se prévaloir de certaines réalisations. Comme cet étudiant de Stains (Seine-Saint-Denis) qui a fondé un club de boxe hollandaise dans sa cité. Aujourd'hui, il compte 350 adhérents, et la délinquance a baissé. Dans la cité voisine, on a associé de jeunes beurs à la réfection d'une cage d'escalier d'HLM. « Comme par hasard, c'est la seule qui reste en état ». Politiquement, dans les grandes cités de banlieue, il faudra compter de plus en plus avec les cages d'escalier...

ROBERT SOLÉ.

### Rendez-vous aux municipales

Deuxième objectif : se faire entendre des partis. SOS-Racisme organise le 12 mars un grand rassemblement « pour l'égalité » sur la pelouse de Reuilly, tandis que France Plus va adresser un questionnaire détaillé à tous les candidats à l'Elysée dont les réponses seront rendues publiques. « Nous ne nous prononcerons pas en faveur d'un candidat », affirme Arezki Dahmani, « mais un vote-sanction est possible si l'un d'eux dérape ».

Chacun sait, en réalité, que la véritable échéance pour les beurs n'est pas l'élection présidentielle. Tout se jouera aux municipales suivantes. Il s'agit d'être présent aujourd'hui pour pouvoir peser en mars 1989. « Notre objectif est d'avoir trois cents élus municipaux », affirme le président de France Plus. Mais pas de stratonits sur les listes ! Si, vraiment, les partis ont trop peur de mettre des noms maghrébins en bonne position, nous constituerons des listes autonomes. Et comme les municipales sont à la proportionnelle... Mais nous préférons la négociation à des listes-ghettos ».

Les futurs candidats beurs devront démontrer d'ici là qu'ils ont un poids local et une expérience de gestionnaire. Un certain nombre d'entre eux peuvent déjà se prévaloir de certaines réalisations. Comme cet étudiant de Stains (Seine-Saint-Denis) qui a fondé un club de boxe hollandaise dans sa cité. Aujourd'hui, il compte 350 adhérents, et la délinquance a baissé. Dans la cité voisine, on a associé de jeunes beurs à la réfection d'une cage d'escalier d'HLM. « Comme par hasard, c'est la seule qui reste en état ». Politiquement, dans les grandes cités de banlieue, il faudra compter de plus en plus avec les cages d'escalier...

## L'amertume des rapatriés musulmans

LES pieds-noirs ont, au fond, le droit de la chance. Par l'intermédiaire de RECOURS, ils disposent d'un groupe de pression assez influent pour attirer l'attention des pouvoirs publics et s'attirer, surtout en période de campagne électorale, les regards des candidats à l'exercice du pouvoir exécutif.

M. Jacques Chirac, qui sait que dans les urnes sont les petits ruisseaux font les grandes rivières, honorerait de sa présence le congrès extraordinaire du RECOURS qui se réunira le samedi 27 février à Nice pour arrêter, justement, sa position dans la compétition présidentielle. Une position qui ne fait, dans l'esprit du premier ministre, et dans celui des dirigeants de cette confédération, aucun doute.

La communauté des rapatriés de confession islamique ne bénéficie pas du même statut politique. Dispersés, divisés, malhabiles, elle n'a jamais réussi, depuis la fin de la guerre d'Algérie, à se donner un instrument d'action politique autonome qui puisse se poser en interlocuteur représentatif auprès des gouvernements et de l'administration. Elle en a prité et elle continue d'en priver. Sa triste histoire est émaillée, depuis 1962, de grèves de la faim, de marches de protestation, de faits divers oubliés, de mille révoltes individuelles dont l'impact a toujours été limité. Qui sait qu'il y a quelque jours à peine un groupe d'enfants d'anciens harkis faisait la grève de la faim dans la région de Narbonne ?

C'est M. Chirac en personne qui disait, en mai dernier, au cours d'un colloque national, consacré aux rapatriés d'origine nord-africaine passé à peu près inaperçu : « Il convient d'opérer un vaste rassemblement des innombrables associations, si diverses et donc si faibles, qui représentent les Français musulmans ».

Un appel tombé à plat. Dans le *Rappel*, organe national d'information des communautés musulmanes françaises, l'un de ses animateurs, M. Mohammed Altama, constatait une nouvelle fois « l'immaturité d'une communauté qui persiste à confier son destin à d'autres ». Il relevait l'urgence, chez les enfants de ces rapatriés-là, d'une jeunesse « avide d'indépendance » et prête « à bouculer les vieilles gloires ». « Mais il lui reste à mieux s'organiser pour passer de la contestation à la construction de son avenir en tenant compte des erreurs des aînés », ajoutait ce commentateur. Les jeunes Français musulmans seront sans doute, une fois de plus, les silencieux de la campagne électorale en milieu pied-noir.

encise — par son déracinement historique et par la xénophobie ambiante — inquiète les autorités, même si pour le moment il ne s'agit, comme par le passé, que de manifestations sporadiques.

Il y a également, parmi ces nouveaux électeurs, quelque 150 000 Maghrébins dont les familles ont quitté définitivement leur pays d'origine, et qui se sont installés en France en gardant ou en obtenant la nationalité française. S'y ajoutent les quelque 300 000 enfants d'immigrés maghrébins nés en France et devenus Français à la naissance (dans les familles d'origine algérienne) ou à l'âge de dix-huit ans (pour les Marocains et les Tunisiens).

« J'ai des atomes crochus avec les Arabes », affirme volontiers M. Charles Pasqua. Je dois même avoir du sang arabe. Je ne me sens jamais dépayssé avec eux. »

Le ministre de l'intérieur est devenu, depuis deux ans, et surtout depuis les actes de terrorisme commis à Paris après mars 1986, l'un des principaux protecteurs de la communauté musulmane de France.

M. Pasqua a, en effet, décidé de traquer les fanatiques intégristes, dont l'ombre apparaît souvent derrière les attentats, en appuyant moralement, politiquement et... financièrement — en

qualité de « ministre du culte » (1) — les communautés de l'orthodoxie musulmane.

Il est même arrivé au ministre de l'intérieur de plaider la cause des musulmans de France auprès de la hiérarchie catholique.

### « Intégrisme »

C'est ainsi qu'il y a quelques mois M. Pasqua rencontre à Lille plusieurs représentants de l'épiscopat français. « Ils m'ont dit, nous a-t-il rapporté : « Nous voulons vous parler de l'intégrisme. » Ici je pense qu'il est question de l'intégrisme chiite. Je leur réponds que

Ces Français musulmans, souvent meurtris d'être traités comme des étrangers ou des citoyens de seconde zone, sont surtout représentés dans les régions Ile-de-France (147 000), Provence-Côte d'Azur (100 000), Rhône-Alpes (81 000), Nord-Pas-de-Calais (63 000) et Languedoc-Roussillon (56 000).

### M. Chirac :

« Un échec qui s'aggrave »

Si l'on s'en tient au sort précaire qui est encore, vingt-six ans après la fin de la guerre d'Algérie, celui des familles d'anciens harkis, il faut bien dire que cet aspect anecdotique de la question pied-noir s'inscrit en négatif, telle une épine honteuse pour la communauté nationale tout entière, dans le bilan de tout ce qui a été entrepris depuis 1962.

Dans une circulaire adressée le 4 juin dernier aux membres du gouvernement et aux commissaires de la République, le premier ministre soulignait lui-même cet échec : « L'action du gouvernement, écrit M. Chirac, doit permettre aux Français musulmans, et surtout à leurs enfants qui souffrent d'une façon dramatique du chômage et de l'absence de qualification, de mieux s'intégrer dans la communauté nationale. Le simple fait de parler aujourd'hui d'intégration montre à quel point nous devons nous mobiliser pour surmonter un échec qui dure et s'aggrave. »

A la même époque, le gouvernement de M. Chirac inscrivait à son budget 500 millions de francs pour une « action spécifique », mais les difficultés des jeunes musulmans les plus déshérités ne sauraient être résolues uniquement à coups de crédits. L'argent n'a jamais réellement manqué, depuis 1962, en faveur des rapatriés musulmans. En revanche, la question de leur intégration n'a jamais été vraiment prise à bras le corps. Ni par les gouvernements, ni par l'administration dans son ensemble, ni par les associations de pieds-noirs, préoccupées par leurs propres revendications. Encore moins par les partis politiques.

ALAIN ROLLAT.

## Les « atomes crochus » de M. Pasqua

« J'ai des atomes crochus avec les Arabes », affirme volontiers M. Charles Pasqua. Je dois même avoir du sang arabe. Je ne me sens jamais dépayssé avec eux. »

Le ministre de l'intérieur est devenu, depuis deux ans, et surtout depuis les actes de terrorisme commis à Paris après mars 1986, l'un des principaux protecteurs de la communauté musulmane de France.

M. Pasqua a, en effet, décidé de traquer les fanatiques intégristes, dont l'ombre apparaît souvent derrière les attentats, en appuyant moralement, politiquement et... financièrement — en

qualité de « ministre du culte » (1) — les communautés de l'orthodoxie musulmane.

Il est même arrivé au ministre de l'intérieur de plaider la cause des musulmans de France auprès de la hiérarchie catholique.

### « Intégrisme »

C'est ainsi qu'il y a quelques mois M. Pasqua rencontre à Lille plusieurs représentants de l'épiscopat français. « Ils m'ont dit, nous a-t-il rapporté : « Nous voulons vous parler de l'intégrisme. » Ici je pense qu'il est question de l'intégrisme chiite. Je leur réponds que

je comprends, que c'est un problème grave, qui alimente le terrorisme, etc. « Non, non, ce n'est pas de cet intégrisme-là que nous voulons vous entretenir, me précisaient-ils. Mais de celui de Mgr Lefebvre. Nous venons vous demander de ne pas tolérer que des gens-là utilisent les lieux de culte désaffectés. Il faut que vous interveniez... » J'étais ravivé, je n'en revenais pas. »

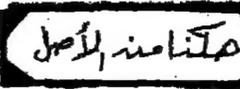
Puis la conversation glisse sur les mosquées en France. « Moi, je croyais qu'elles étaient pour, ajouta M. Pasqua. Alors, je dis que les musulmans ont effectivement le droit de pratiquer leur religion... Vous avez ce qu'ils me répon-

dent ? Qu'ils ne sont pas d'accord ! Que si la France veut pouvoir intégrer les Arabes, il ne faut pas construire de mosquées... Je n'en croyais pas mes oreilles. La Pen, à côté d'eux, c'est un mou... »

Autre détail significatif : c'est à un ancien de l'OAS, reconverti au RPR, que le ministre de l'intérieur a confié le soin, dans son cabinet, des relations avec les pieds-noirs et les Français musulmans.

A. R.

(1) Les relations entre l'Etat et les Eglises relèvent du ministère de l'intérieur.





# CRÉTEIL

## VAINQUEUR TOUTES CATÉGORIES

### 1986

20 ans d'urbanisme  
présentation du dernier projet d'urbanisation de Créteil  
conçu par l'architecte Fernand **POUILLON**.

### 1987

- 1<sup>er</sup> Prix aux Concours International des Villes Fleuries.
- 1<sup>er</sup> Prix "Ville la plus sportive de France" (Trophée l'ÉQUIPE).

### 1988

- La Compagnie Maguy **MARIN** triomphe sur toutes les scènes européennes et internationales.
- 10<sup>ème</sup> anniversaire du Festival International de Films de Femmes.
- 3<sup>ème</sup> Carnaval de Créteil avec le groupe **URBAN-SAX**.

### CRÉTEIL, JARDIN DES ENTREPRISES.

- Lancement du Parc d'activités technologiques.
- Exposition Créteil Économies.



**CRÉTEIL, S'ÉPANOUIR AUX PORTES DE PARIS**

# Société

## Le procès de Poitiers et l'utilisation d'un cobaye humain

### Un problème embarrassant de morale médicale

POITIERS  
de notre envoyé spécial

En révélant, comme il l'a fait, le mardi 23 février, à Poitiers, qu'un médecin avait utilisé le corps d'un malade en « coma dépassé » à des fins médico-légales (nos dernières éditions du 23 février), le professeur Lassner n'a pas seulement créé l'événement devant la cour d'assises de la Vienne. Le fait même qu'une telle expérimentation ait été rendue publique, constitue un événement. C'est la première fois, en effet, que le corps d'un malade en coma dépassé est utilisé en tant qu'objet expérimental à des fins thérapeutiques, ni scientifiques, mais uniquement médico-légales.

La situation n'est d'autant plus singulière que les résultats de cette expérimentation viennent confirmer une hypothèse, elle aussi sans précédent, qui veut que des médecins anesthésistes-réanimateurs aient, de manière délibérée, saboté un respirateur, sabotant de la sorte la conscience immédiate fut, le 30 octobre 1984, la mort d'une malade. On revisiterait sans doute longtemps d'ici la fin du procès, sur la situation ainsi créée. Il importe avant tout aujourd'hui de préciser la nature des nouveaux éléments dont on peut disposer.

De la déposition du professeur Lassner, il ressort clairement qu'une expérimentation sur un malade en état de coma dépassé a été pratiquée récemment, le samedi dernier, selon toute vraisemblance. Cette expérimentation visait, de manière délibérée, à reproduire les conditions anesthésiques qui ont précédé la mort de M<sup>me</sup> Berneron dans

l'hypothèse d'une telle inversion des tuyaux d'arrivée de gaz (oxygène et protoxyde d'azote) sur le respirateur utilisé le 30 octobre 1984 dans le bloc opératoire numéro deux du CHU de Poitiers.

L'organisme du malade comateux n'a pas eu, selon le professeur Jean Lassner, à « souffrir » d'une telle expérimentation, l'ensemble des phénomènes observés ayant disparu après utilisation rapide de l'oxygène au moment de la phase critique. Toujours selon le professeur Jean Lassner le malade comateux est, actuellement, toujours en vie artificielle. On indique, de très bonne source, qu'il s'agit d'un sujet victime d'un traumatisme crânien souffrant par ailleurs, en dépit d'une intervention neurochirurgicale, d'une affection du système nerveux central.

Ce malade serait en survie depuis trois semaines, fait tout à fait exceptionnel. Les spécialistes assurent que le stade de coma dépassé (qui correspond à une destruction irréversible des structures et des fonctions cérébrales) ne peut durer plus de quelques jours.

#### Les prélèvements d'organes

La notion de coma dépassé correspond, depuis 1976, à la définition légale de la mort. Elle implique notamment, pour pouvoir être établi, l'existence d'un arrêt des fonctions du système nerveux central — électro-encéphalogramme plat — constaté par plusieurs médecins. C'est

dans le cas de coma dépassé, après que le certificat de décès a été signé, que le prélèvement d'organes (des reins, du cœur, des poumons, du foie, etc.) peut, depuis plus d'une dizaine d'années, être effectué.

Le coma dépassé doit être bien différencié de l'état végétatif chronique, cette situation très particulière durant laquelle le malade comateux conserve une faible fraction de son activité cérébrale et peut tout en étant plongé dans un état d'inconscience profonde, survivre plusieurs mois, voire plusieurs années, sans assistance respiratoire, pour peu que l'environnement médical (alimentation, sonde urinaire, soins infirmiers) soit assuré.

Le professeur Alain Milhaud, anesthésiste-réanimateur au CHU d'Amiens, avait, le premier au monde, revendiqué, en 1985, la légitimité d'une expérimentation effectuée à des fins scientifiques sur des malades en état végétatif chronique

Les choses sont aujourd'hui à la fois différentes et plus graves puisque les objectifs visés par l'expérimentation ne sont plus d'ordre scientifique ou médical mais uniquement médico-légal. « Il m'apparaît essentiel de souligner, au vu des éléments dont nous pouvons disposer aujourd'hui, qu'il y a là un risque énorme de confusion », nous a déclaré le docteur Louis René, président du conseil national de l'ordre des médecins. « Il est

tout à fait honteux et scandaleux, alors que nous manquons de donneurs d'organes potentiels, de laisser entendre que le corps des personnes, qui ne font pas de leur vivant opposition à ces prélèvements, pourrait être, en outre, utilisé à des fins d'expérimentation médicale. Je suis à la fois révolté et scandalisé. » Il est clair, en effet, que le consensus actuel sur la légitimité des prélèvements d'organes, en vue de greffes, ne tient qu'à ce que ceux-ci, au stade de coma dépassé, visent à sauver une vie qui, pour des raisons médicales, est gravement compromise. En ira-t-il de même s'il s'agit de conforter telle ou telle partie commise dans une affaire criminelle ou de responsabilité médicale ?

#### La permission demandée

La révélation d'une telle expérimentation permet aussi de mettre en lumière un point, jusqu'ici méconnu, du dossier de l'affaire de Poitiers. On indique en effet, de très bonne source, que plusieurs spécialistes ont, durant l'instruction, réclamé à M. Pierre Hovavere, premier juge d'instruction au tribunal de grande instance de Poitiers, la permission d'effectuer de telles expériences sur certains malades comateux maintenus en survie dans des services d'anesthésie-réanimation. Certains spécialistes ont même proposé au magistrat instructeur

de demander l'autorisation du Comité national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé que préside le professeur Jean Bernard. Aucune suite ne lui a toutefois été donnée.

Un anesthésiste-réanimateur hospitalo-universitaire de province a donc cru, pour sa part, pouvoir franchir le pas et faire ce que la morale médicale — sinon la loi — réprovoque. La démarche n'est pas sans risque. Elle n'est pas, non plus, sans « piéger » l'institution ordinaire et les responsables de l'éthique puisque le stade de coma dépassé correspond à la définition légale de la mort et que, pour des raisons médicales — risques d'infection — aucun prélèvement d'organe n'était possible sur le malade qui a subi cette expérimentation. Une position difficile et ambiguë que symbolisent les déclarations du professeur Lassner qui fait état du résultat de cette expérimentation, tout en regrettant, de la manière la plus vive, la méthode utilisée.

Une démarche dangereuse enfin qui n'aurait jamais été effectuée, officiellement du moins, sans le scénario dramatique qui, qu'on le veuille ou non, sous-tend, depuis 1984, l'affaire des médecins de Poitiers : la mort d'une malade après sabotage volontaire d'un respirateur.

JEAN-YVES NAU.

Lire également le commentaire du docteur Escoffier-Lambiotte en page 12.

## La pénible révélation du professeur Lassner

POITIERS  
de notre envoyé spécial

Comme si elle n'était déjà pas suffisamment stupéfiante en elle-même, voilà que l'affaire de Poitiers accouche d'une révélation qui, elle aussi, vaut son pesant d'insolite. Histoire sans doute de conforter la thèse de l'accusation ou de nos experts officiels pour qui Nicole Berneron est morte en présentant tous les signes d'une asphyxie consécutive à une administration de protoxyde d'azote pur, un médecin, dont le nom n'a pas été livré à l'audience mais cela semblerait pour les initiés n'être qu'un secret de Polichinelle, a eu l'idée de pratiquer, dans une ville de France, une intervention comparable à celle de Poitiers. C'est-à-dire d'administrer, mais cette fois à un malade en état de coma dépassé, une anesthésie consistant d'abord à lui faire respirer un mélange d'air et d'oxygène suivi d'une inhalation de protoxyde d'azote pur.

Et cela à la seule fin de pouvoir faire connaître à Poitiers que les symptômes constatés étaient exactement ceux qu'avait observés et décrit le professeur Mériel.

Pour faire grand bruit, la nouvelle a fait grand bruit, mais non sans quelque raison parce qu'elle contribuait à ruiner les efforts de la défense du docteur Diallo pour qui la cause de la mort de Nicole Berneron ne peut être le résultat d'une administration de protoxyde d'azote pur mais peut s'expliquer de bien d'autres façons, mais d'abord parce qu'elle faisait apparaître ceci : un médecin, sans qu'il ait été consulté le comité d'éthique ni la famille du malade en coma dépassé thérapeutique et à des fins non plus thérapeutiques mais franchement médico-légales, avait estimé pouvoir s'autoriser à conduire pareille expérience.

Mais le plus surprenant fut que cette nouvelle nous fut benoîtement donnée, mardi 23 février, en pleine audience du procès Diallo-Archambault-Mériel par l'un des experts les plus vénéralés et les plus renommés de la vaste cohorte rassemblée sur les rives du Clain, M. le professeur honoraire Jean Lassner.

M. Lassner venait, en cet instant, d'écouter un de ses confrères de la jeune génération, le professeur André Lienhardt, enseignant à l'université de Paris et chef du département d'anesthésie-réanimation de l'hôpital Saint-Antoine. Cet homme jeune, vif, disert, convaincu, souple comme un roseau, agité comme un semblaient, venait d'exposer avec beaucoup de minutie pourquoi, au contraire de MM. Lassner et Cara, il ne croyait pas, lui, que Nicole Berneron avait succombé à une asphyxie due à une administration de protoxyde d'azote pur par un médecin qui croyait avoir insufflé de l'oxygène.

M. Lienhardt avait dit notamment que l'intoxication massive au protoxyde d'azote, à pour premier signe l'apparition d'une cyanose intense donnant à la victime une couleur bleu-gris généralisée le visage au pied. Car, rappelait-il, les photographies qui furent prises du corps après le décès montrent une femme rose pâle présentant seulement des signes bleutés au lobe de l'oreille, au coin des lèvres et aux ongles.

Dès lors, avait poursuivi M. Lienhardt, on ne peut conclure raisonnablement à un décès par administration de protoxyde d'azote pur. La cyanose présentée aux oreilles, aux lèvres et aux doigts est le signe de tout autre chose. A son avis, on est en droit d'incriminer un arrêt cardiaque résultant d'une intoxication due à l'usage de médicaments dépressurs, en l'occurrence des halogénés. Il avait aussi longuement incriminé la façon dont les toxicologues désignés par le juge d'instruction, le professeur Roger Le Breton et sa collaboratrice habituelle, le docteur Judith Garat, avaient opéré pour soutenir que la teneur du sang en protoxyde d'azote de Nicole Berneron après son décès était considérable.

#### Une quasi-jubilation

D'ailleurs, ces deux toxicologues, qui venaient de faire savoir au président Arrighi l'impossibilité où ils se trouvaient l'un et l'autre, pour des raisons de méthodes, de parler à la barre de la cour d'assises de la Vienne, n'avaient-ils pas écrit eux-mêmes dans leur lettre d'excuses qu'en tout état de cause il était « illusoire de vouloir tirer quel que soit des dosages qu'ils avaient opérés » étant données les mauvaises conditions de prélèvement de sang ?

Bref, le professeur Lienhardt s'en donnait visiblement à cœur joie : « Il est clairement démontré, disait-il avec volubilité et dans une quasi-jubilation, qu'il est impossible de tirer quel que soit de pareils résultats toxicologiques. J'en ai même plus loin : tenter de vouloir le faire ce n'est pas montrer une rigueur scientifique acceptable. »

M. Lienhardt, mais aussi le professeur Pierre Vians, chef de département d'anesthésie à la Salpêtrière, Jean Bignon, Jean-Pierre Haberer, Albert Van Steenberghe, de Bruxelles, Eric Perreault, venu tout exprès de Montréal, Claude Lapendry, Ernest Echter, professeur à

Paris-VII, et jusqu'à M<sup>me</sup> Malgou, chef du service d'anesthésie à l'hôpital de Créteil, allaient tous se montrer critiques et avoir, bien souvent, la dent dure pour le professeur Mériel.

« Ils disaient en substance à peu près ceci : le tableau clinique présenté par Nicole Berneron, tant à travers la feuille d'anesthésie établie au CHU de Poitiers durant son opération que dans les rapports officiels, n'est pas celui d'une mort par administration de protoxyde d'azote pur. Précisons à ce sujet que le protoxyde d'azote n'est pas en lui-même nocif ni toxique. Mais son administration en quantité massive revient à réduire la teneur de l'air respiré en oxygène et d'une façon telle que cette teneur peut tomber à 10 % et même moins, quels que soient les signes observés. »

D'abord une bradycardie, une chute du rythme cardiaque, une baisse de tension artérielle, un pouls capillaire et une absence de cyanose généralisée. Cela, disaient à peu près tous les médecins alertés par la défense, ce sont les signes d'une surdose des agents halogénés administrés pour faire baisser la tension artérielle réduire les saignements s'agissant d'une opération au niveau du cou. Mais cette anesthésie paraissait avoir été, pour certains, trop lourde étant donné l'opération à intervenir.

« Je dis, exposait le professeur André Lienhardt pour revenir à lui, que le tableau clinique présenté s'apparente à celui d'une surdose en agents halogénés et la moindre des choses est de ce que l'on procédât aussi à un dosage de ce produit dans le sang de la victime. Est-ce là le seul facteur de la mort ? Je n'en sais rien, mais ce que je sais, c'est que si j'avais trouvé le moindre argument me permettant de penser qu'un médecin ait pu se livrer à un bricolage, pour, au détriment d'un malade, prendre des risques insensés, on ne m'aurait pas trouvé de ce côté-ci. Et d'ailleurs, je comprends mal qu'on ait laissé de nouveaux travailleurs quelconques se servir vraiment livré à un acte pareil. »

#### Réponse progressive

Le professeur Lienhardt, qu'on le veuille ou non, en avait imposé. Et c'est dans le contexte de sa déposition qu'on allait avoir, de la part du professeur Lassner, la révélation de l'expérience faite sur un malade en état de coma dépassé.

M. Lassner fut progressif dans sa réponse. Il fit savoir, pour commencer, qu'il regrettrait de ne pas pouvoir suivre M. Lienhardt, son brillant cadet, dans ses conclusions et que celui-ci ne pouvait se tenir pour unique dépositaire de la vérité, qu'il convenait pour lui d'être plus tolérant dans ses jugements.

M. Lienhardt en convenait volontiers, mais ne changeait pas d'un iota pour autant.

C'est alors que le professeur Lassner lâcha sa révélation en des termes

qu'il ne faut pas trahir, chaque mot prenant ici toute son importance.

« Je partage avec M. Lienhardt, dit tout d'abord, l'horreur qu'il peut y avoir à l'idée qu'un médecin puisse se livrer à une manipulation dangereuse pour un malade. Mais cela ne doit pas conduire pour autant à vouloir exclure à tout prix cette éventualité en cherchant délibérément une autre cause à l'accident. Il ne faut pas privilégier une hypothèse par rapport à une autre. »

Alors, vient la suite : « Je vais d'ailleurs apporter à mon contradicteur un élément supplémentaire : une inhalation hors protoxyde d'azote suivie d'une inhalation de protoxyde d'azote pur a été infligée par un de nos collègues délibérément à un malade. C'est un geste, je le dis tout net, que je réprovoque de la façon la plus formelle. Je dois dire de surcroît, que cet effet a été conduit sur un sujet qu'on tenait pour mort, c'est-à-dire en coma dépassé. L'opération, légalement, n'est pas répréhensible... »

« Quelle horreur ! s'exclame M<sup>me</sup> Henri Leclerc, abasourdi. — Merci, maître, rétorqua M. Lassner. — Il nous faut celui qui a fait ça, lance encore M<sup>me</sup> Leclerc. Je suis révolté que l'on vienne nous parler d'une expérience de cette nature au moment où l'on se sent mis en difficulté. Que n'avez-vous dit plus tôt qu'une telle expérience avait eu lieu, nous aurions pu nous renseigner et vous répondre. »

« C'est tout récent, explique alors M. Lassner d'un air caudé. Je connais l'affaire personnellement depuis avant-hier. Je crois qu'elle est survenue quelques jours avant. Donc, l'expérience existe et je peux même vous dire qu'elle a été enregistrée, qu'il y a une cassette qui nous montre le déroulement et les résultats. J'ajoute que le sujet n'a pas péri de l'expérience, qu'il est toujours en état de survie. Or qu'est-ce que constate ? Exactement ce qui a été constaté sur Nicole Berneron : il n'y a pas eu de cyanose intense, »

« Certes, rétorqua M<sup>me</sup> Leclerc, mais cela se fait dans un but thérapeutique et la loi y met ses conditions. Ici, on a innové en dehors de toute loi. Le conseil de l'ordre des médecins ne manquera certainement pas d'être intéressé. »

Le président Arrighi devait trancher : « Je réprovoque comme vous et qui s'est passé, mais cette expérience n'est pas notre affaire. — Evidemment, dit le professeur Lassner, il va sans dire que je n'ai été pour rien dans cette opération. Moi, je ne défends ici aucune thèse. Je suis là dans l'intérêt de la vérité... »

L'affaire ne devait pas rester sans suite et déjà, en dehors du palais de justice de Poitiers, on sait ce qu'il en est advenu et l'ignation qui entoure cette « première » insolite. Elle aura compris sans détour qu'il n'y avait aucune envie d'aller se compliquer encore l'existence avec une affaire qui ne pouvait apparaître que déplaisante.

« Ce sont, dit-il, certes des éléments nouveaux. Mais chacun lui apporte les siens chaque jour. On fait d'ailleurs couramment des prélèvements d'organes sur les sujets en coma dépassé. — Certes, rétorqua M<sup>me</sup> Leclerc, mais cela se fait dans un but thérapeutique et la loi y met ses conditions. Ici, on a innové en dehors de toute loi. Le conseil de l'ordre des médecins ne manquera certainement pas d'être intéressé. »

« Je réprovoque comme vous et qui s'est passé, mais cette expérience n'est pas notre affaire. — Evidemment, dit le professeur Lassner, il va sans dire que je n'ai été pour rien dans cette opération. Moi, je ne défends ici aucune thèse. Je suis là dans l'intérêt de la vérité... »

Mais, après un coup pareil, allez donc vous attacher à tout ce qui peut se dire sur les causes et les effets d'une hypoxie ou d'une anoxie, d'un syndrome de Mendelson ou d'une administration d'atropine.

FRANCK NOUCHI.

L'inhalation ultérieure du protoxyde d'azote pur a conduit à un ralentissement du cœur en deux minutes rapidement réversible et rattrapé dès que le mélange a été fait avec de l'oxygène. Cela confond donc en tous points la démonstration des collègues que l'on m'impose. »

#### L'embarras du président

Le professeur Lienhardt monta une réaction singulière. Certes, il fit savoir, lui aussi, qu'il réprovoquait ce qui s'était passé. Mais il retint surtout que les résultats dont on lui parlait « ne contredisaient en rien ce que j'ai dit. Ce malade pouvait-il d'ailleurs être comparé à M<sup>me</sup> Berneron ? Quel était son taux en hémoglobine ? »

On se rememrait ainsi à discuter comme si rien de particulier ne venait de se passer. Il fallut que M<sup>me</sup> Pierre Chaigne, défenseur du docteur Diallo avec M<sup>me</sup> Leclerc, se manifeste. Cette expérience qui devait confondre les experts de la défense, où avait-elle été faite et par qui ?

« Je suis prêt à vous le dire, monsieur le président, si vous le souhaitez, déclara M. Lassner. Je peux même vous fournir toutes les indications médicales et la bande enregistrée dont je vous ai parlé. »

Mais le président Arrighi, déjà fort en peine avec son procès, fit comprendre sans détour qu'il n'avait aucune envie d'aller se compliquer encore l'existence avec une affaire qui ne pouvait apparaître que déplaisante.

« Ce sont, dit-il, certes des éléments nouveaux. Mais chacun lui apporte les siens chaque jour. On fait d'ailleurs couramment des prélèvements d'organes sur les sujets en coma dépassé. — Certes, rétorqua M<sup>me</sup> Leclerc, mais cela se fait dans un but thérapeutique et la loi y met ses conditions. Ici, on a innové en dehors de toute loi. Le conseil de l'ordre des médecins ne manquera certainement pas d'être intéressé. »

« Je réprovoque comme vous et qui s'est passé, mais cette expérience n'est pas notre affaire. — Evidemment, dit le professeur Lassner, il va sans dire que je n'ai été pour rien dans cette opération. Moi, je ne défends ici aucune thèse. Je suis là dans l'intérêt de la vérité... »

Mais, après un coup pareil, allez donc vous attacher à tout ce qui peut se dire sur les causes et les effets d'une hypoxie ou d'une anoxie, d'un syndrome de Mendelson ou d'une administration d'atropine.

JEAN-MARC THÉOLLEIRE.

## Coma dépassé et état végétatif chronique

Peut-on expérimenter sur des malades en état de coma ? La question a été publiquement soulevée, le 23 avril 1985, par le professeur Alain Milhaud (CHU d'Amiens). Ce jour-là, un jeune homme accidentellement plongé depuis trois ans dans un coma profond, a priori irréversible, était l'objet d'une première mondiale. Il s'agissait, pour l'équipe d'Amiens, de démontrer, in vivo, qu'il était possible d'injecter du sérum par voie osseuse.

En octobre 1985, le professeur Milhaud relatait son expérience lors de la dixième réunion d'anesthésie-réanimation et oxylogie (Le Monde du 20 novembre 1985). Aussitôt, le scandale éclata. Le Comité national d'éthique rendait public le 15 décembre 1985 un avis rappelant, en particulier, ce qui différencie les états végétatifs chroniques des comas

dépassés : « Le coma dépassé est la perte irréversible de toutes les fonctions de l'ensemble du cerveau, du tronc cérébral et des hémisphères, ce qui est attesté notamment les tracés plats électroencéphalographiques dûment vérifiés. En revanche, dans les états végétatifs chroniques, les malades gardent des fonctions végétatives, à condition que des soins excellents soient pratiqués. »

Le Comité d'éthique ajoutait que, en ce qui concerne les essais thérapeutiques sur les malades en état végétatif chronique, il s'opposait formellement aux formules du professeur Milhaud selon lesquelles ces malades seraient « des modèles humains presque parfaits » et constitueraient « des intermédiaires entre l'animal et l'homme ». Ce sont, poursuivait le Comité d'éthique,

des êtres humains, qui ont d'autant plus droit au respect dû à la personne humaine qu'ils se trouvent en état de grande fragilité. »

Dans son avis, le Comité d'éthique faisait bien la distinction entre les états végétatifs chroniques et les comas dépassés. L'expérimentation relatée par le professeur Lassner concernait, elle, un homme en état de mort cérébrale. Ce diagnostic reposait avant tout sur « l'épreuve de débranchement à l'oxygène » qui permet de noter l'absence de reprise d'une ventilation spontanée lorsque le sujet n'est plus mis sous ventilation artificielle. Le coma dépassé se traduit, sans assistance médicale, par une perte des trois fonctions végétatives fondamentales : arrêt respiratoire, collapsus circulatoire et dérèglement thermique. Le fait de

pouvoir utiliser les patients en coma dépassé comme donneurs d'organes est prévu par plusieurs textes, dont en particulier « la circulaire Jeanneret » du nom du ministre des affaires sociales en 1968.

Le 28 janvier 1987, le professeur Milhaud comparait devant le conseil régional de l'ordre des médecins de Picardie sur plainte de la direction départementale de l'action sanitaire et sociale. Ayant reçu un blâme, il décidait alors de faire appel devant le conseil national de l'ordre des médecins.

Pareille plainte sera-t-elle aujourd'hui à nouveau déposée s'agissant, cette fois, d'une expérimentation faite, sans l'accord du Comité d'éthique, sur un patient en état de coma dépassé ?



# Société

## Procès de Poitiers et utilisation d'un cobaye humain

### Une apparence de vie...

L'expérimentation évoquée au procès de Poitiers par le professeur Jean Lassner sur un patient en état de coma dépassé a été conduite en réalité sur un homme mort, selon la définition légale adoptée par la France et par la plupart des pays du monde.

Le critère de cette mort est celui de la destruction totale du cerveau, vérifiée par nombre de signes et notamment l'absence de toute activité cérébrale que manifeste l'électroencéphalogramme inerte, « plat », de façon répétée et continue. Ce critère cérébral de la mort a été adopté lorsque les progrès des techniques de réanimation, qui permettent de maintenir par la respiration artificielle, par la circulation artificielle, par l'épuration rénale artificielle, les signes apparents de la vie a conduit à des situations, décrites notamment en son temps par le professeur Hamburger, où l'autopsie finalement décidée montrait que le crâne ne contenait plus qu'un liquide visqueux.

Autrement dit, que l'on maintient artificiellement l'apparence de la vie sur un cadavre.

Ce maintien, durant de courtes périodes, est nécessaire lorsque des prélèvements d'organes doivent être effectués sur le cadavre en question, comme l'autorise la loi française, sauf lorsque le sujet ou ses proches s'y sont opposés formellement.

L'expérimentation sur des cadavres ainsi maintenus artificiellement dans une apparence de vie tissulaire est loin d'être une première, et peut avoir une utilité

évidente dans les progrès de la médecine.

Durant plusieurs mois — et années — la département d'anesthésie-réanimation, dirigée par le professeur P. Enry, et le département de pharmacologie clinique, dont est responsable le professeur Albin, à l'hôpital universitaire Pellegrin de Bordeaux, ont pratiqué de telles expériences. Leurs équipes, dirigées par le Docteur P. Maurette, ont notamment étudié sur ces cadavres les possibilités de réaction du système nerveux sympathique après injection de naloxone (un antagoniste spécifique des opiacés).

### L'accord des proches

Une publication émanant de ces équipes renommées (1) montre d'une part les résultats obtenus sur vingt-huit patients en état de mort cérébrale, et d'autre part que ces injections conduisent à une augmentation de la pression artérielle, par action directe sur le système sympathique. Ce type d'expérience a pour objet d'apporter des éléments thérapeutiques nouveaux à l'anesthésie, confortés si souvent aux états d'hypotension ou d'hypotension sympathique, en l'éclairant sur le rôle exact des « morphines naturelles » ou enképhalines dans le contrôle de ce système autonome.

L'expérience dont le professeur Lassner a fait état pourrait être blâmée si elle avait pour seul

objet d'apporter une indication — fut-elle importante — lors d'un débat judiciaire en responsabilité médicale. Mais il n'est sans doute pas inutile de savoir, par le biais de cette expérience, qu'un sujet auquel des doses excessives de protoxyde d'azote sont insufflées voit sa pression sanguine s'effondrer (ce qu'a constaté le professeur Merial sur M<sup>me</sup> Bernaron) sans pour autant qu'apparaissent les signes classiques d'asphyxie, à savoir la cyanose, ou bleuâtement accentué de la peau et des muqueuses, que le même professeur Merial recherchait en vain.

Une telle donnée peut inspirer des conduites thérapeutiques salvatrices, basées sur un diagnostic, ou un soupçon de diagnostic, plus précis que ce que l'on a pu voir au CHU de Poitiers.

Autant l'expérimentation pure, sans bénéfice direct pour le patient, entreprise sur un sujet comateux mais dont le cerveau est toujours vivant paraît intolérable, autant les préjudices qu'entourer encore l'éventualité de recherches sur un cadavre semblent relever de concepts archaïques, si respectables soient-ils.

Mais il doit rester clair que, partout et toujours, l'accord des proches doit être obtenu avant de rester la règle morale absolue, devant laquelle l'intérêt de la science, celui de la médecine, celui de futurs malades, ne peuvent que s'incliner.

(1) In *Agrégologie*, 1986, 27-2 et In *Agrégologie*, 1985, 26-1.

### Selon des sondages

## L'« effet Gorbatchev » menacerait le consensus des Français en matière de défense nationale

Les Français semblent, aujourd'hui, moins redouter la menace militaire soviétique que la montée du terrorisme international, qui trouverait son origine dans certains pays islamiques. Cette constatation apparaît dans les résultats des sondages que, chaque année, le ministère de la défense fait réaliser auprès d'échantillons représentatifs de la population française et dont une récente analyse est publiée dans le numéro de février de la revue mensuelle *Armées d'aujourd'hui*, éditée par le Service d'Information et de Relations publiques des armées (SIRPA). De ces sondages, il ressort également qu'un Français sur deux estime que la France devrait imiter les Etats-Unis et l'Union soviétique dans leur effort de réduire ensemble leurs armements nucléaires.

C'est probablement la principale originalité de ces sondages d'opinion, réalisés entre mai et décembre 1987, que de révéler que les Français sont moins attentifs qu'auparavant à ce qui peut se passer à l'Est. Ainsi, 17 % des personnes interrogées citent l'Union soviétique comme le premier pays menaçant, à l'heure actuelle, la paix dans le monde, quand, en revanche, l'Iran arrive en tête (77 %), suivi de la Libye (54 %), de l'Irak (33 %) et de la Syrie (18 %).

« L'Union soviétique », écrit le lieutenant-colonel Le Bourg, qui commente ces sondages dans *Armées d'aujourd'hui*, paraît être la grande bénéficiaire de cette nou-

velle perception des menaces qui s'appuie, pour l'opinion, sur des faits concrets (attentats terroristes, prises d'otages, guerre du Golfe) et fortement médiatisés alors que la menace militaire soviétique paraît plus diffuse, voire, dit-on, surévaluée.

### Plus sympathique que M<sup>me</sup> Thatcher

« Finalement, l'Union soviétique retrouve le statut d'une puissance globalement peu menaçante pour la paix du monde, ajoute l'officier du SIRPA, peut-être grâce à la volonté d'aboutir qu'elle semble manifester dans les négociations sur le désarmement et à l'impact médiatique de M. Gorbatchev. » C'est si vrai, du reste, que 50,3 % des Français interrogés estiment que la France devrait imiter les Etats-Unis et l'Union soviétique dans l'hypothèse où ces deux pays décideraient de réduire leurs armements nucléaires.

Entre les deux tiers et les trois quarts des Français sondés par le SIRPA approuveraient que les armées soient employées hors d'Europe pour « détruire un foyer du terrorisme » (70 %), préserver la vie des ressortissants français à l'étranger (67 %) et obtenir la libération d'otages (65 %).

En revanche, ils ne sont plus que 56,5 % à approuver la présence de troupes françaises en Allemagne fédérale, dans le cadre de l'appartenance de la France à l'alliance atlant-

tique, et 24 % à se dire préoccupés par une attaque nucléaire, voire 6 % à se montrer inquiets à la perspective d'une occupation militaire après une attaque classique. « Si les Français semblaient jusqu'ici, apparemment, moins sensibles que les autres Européens à l'« effet Gorbatchev », écrit le lieutenant-colonel Le Bourg, les sondages les plus récents montrent qu'ils commencent aussi à modifier leurs opinions dans un sens favorable au secrétaire général du Parti communiste soviétique, M. Gorbatchev paraît même plus sympathique aux Français que M<sup>me</sup> Margaret Thatcher.

Cette nouvelle perception des menaces dans le monde pourrait avoir, à terme, des conséquences sur le consensus qui est censé exister entre Français en matière de défense.

Dans la mesure où la supériorité du pacte de Varsovie apparaît peut-être moins évidente, on note, en effet, une moindre adhésion des Français à l'effort militaire de leur pays. Ainsi, les partisans d'une diminution des dépenses militaires, quoique toujours minoritaires, atteignent le pourcentage record de 31 % (6 points de plus qu'en 1986), et une très légère majorité de Français approuvent le renforcement et la modernisation de la force de dissuasion (51 %, au lieu de 55 % en 1986). « Un effort de communication devra être mené, à l'évidence, pour expliquer aux Français la globalité de la défense », conclut l'officier dans *Armées d'aujourd'hui*.

## Le procès d'Action directe devant la cour d'assises spéciale de Paris

### Le « grand amour » d'une repentie

La grève de la faim observée par Jean-Marc Rouillon a fini par faire tellement de bruit que l'on oublie parfois qu'il est tout bonnement jugé, cette semaine, pour deux attentats à main armée de petite envergure datant de 1983. Le premier dans une bijouterie Aldibert, en plein centre de Paris, fut assez pitoyable et rapporta à ses auteurs 61 000 francs; le second, plus tragique, puisqu'un terroriste italien y trouva la mort, leur procura 360 000 francs payés dans la caisse d'une succursale de la Société générale, avenue de Villiers.

Voilà les faits, tout bêtes mais étus, reprochés à Jean-Marc Rouillon et à ses camarades, mardi 23 février, comme ils le furent la veille. A défaut de précision, quelques silhouettes sont apparues plus nettement au cours des débats de la cour d'assises spéciale. Ainsi de Jean-Marc Rouillon, qui a écouté sans émettre la moindre protestation le rapport du docteur Michel Dubec, expert psychiatrie.

Pour ce dernier, aucun doute : « Rouillon aime travailler », ce qui explique, probablement, qu'il ait accordé en 1987 trois longs entretiens à cet expert. Le chef pressenti d'Action directe, en dépit d'un choix toujours renouvelé pour le clandestinité à chaque fois qu'il est sorti de prison, manifesterait ainsi « une opportune relationnelle forte ».

Faut-il dire adieu au mythe d'un homme venu au terrorisme à cause d'une petite enfance difficile et d'une adolescence malheureuse ? Là encore, le docteur Dubec a été clair : Rouillon a eu « une enfance particulièrement tranquille et heureuse ». Et, s'il est venu au militantisme antifranquiste vers l'âge de dix-sept ans

par un terrorisme, c'est pour être en accord avec ses idées.

« C'est un fabricant de la vie, la vie toute simple, sans romantisme », a expliqué l'expert.

Rouillon est convaincu que ses choix sont uniquement guidés par la doctrine du communisme révolutionnaire et dépourvus de toute dimension personnelle. Il est persuadé, précise l'expert, que ses actes gênent directement le fonctionnement du système capitaliste. Ainsi doit-il penser que cette grève de la faim ébranle la France entière et être tout surpris de constater, jour après jour, que la cour d'assises spéciale passe outre à la demande de renvoi du procès formulée par son avocat.

Le cas de Frédérique Germain, communément qualifiée de « repentie », est singulièrement différent. Seule parmi les six accusés à accepter de parler, elle a longuement raconté — parfois pressée de questions — l'histoire d'une jeune fille docteur en droit, conseil juridique chez Esso, soustrait dans le crime par amour pour Claude Halfen, membre d'Action directe.

Ce mélange étrange ferait sourire si Frédérique Germain ne le défendait

pas aussi vaillamment, plus portée à reconnaître sa « survie » que ses fautes, rendant compte avec force détails de ce que pouvaient être les pressions qui s'exerçaient alors sur elle. Du reste, interrogée sur la raison qui lui fit accepter comme cadavre un tailleur de chez Old England offert par Régis Schleichner et Claude Halfen, elle répondit, légèrement provocante : « J'aime beaucoup les cadavres et je ne les refuse jamais ». Régis Schleichner, jusqu'à présent muet, souffla suffisamment fort pour qu'on l'entende : un « Oh l'enfer ! » lourd de sous-entendus.

Sans se désoloter, cette accusée à part qui bénéficie aujourd'hui de la protection de la police, a conclu sa longue déposition en expliquant qu'elle avait participé au piteux hold-up de la bijouterie Aldibert sous la menace de ses anciens camarades, mais aussi afin de « jouer un rôle de protection pour Claude Halfen ». Ce n'est qu'après, l'en croira, qu'elle réalisa que son « grand amour » l'avait entraînée trop loin.

Suite des débats mercredi 24 février.

LAURENT GRELSAMER.

## Le procès des preneurs d'otages du palais de justice de Nantes

### Trois bravaches la tête haute

Deux ans après le spectaculaire prise d'otages de la cour d'assises de Nantes, Georges Courtois, Abdelkarim Khalidi et Patrick Thiollet retrouvent à nouveau cette salle où, le 19 décembre 1985, pendant trente-quatre heures, ils avaient tenu magistrats, jurés, journalistes et public sous le menace de leurs revolvers et de leurs grenades dégonflées. Exigeant la présence de la télévision, les malfaiteurs avaient réalisé un « coup médiatique » sans précédent.

Au terme de longues négociations, le préfet Robert Broussard avait obtenu leur reddition, mais la promesse d'expulser Khalidi vers le pays de son choix et de ne pas le poursuivre n'a pas été tenue.

NANTES de notre envoyée spéciale

En apparence, ils ne se sont pas couchés. Bravaches, rétifs, ils menent l'insolence et la déraison, le verbe haut. Georges Courtois est peut-être plus maigre, encore, que sur ces images de scandale où on le voyait parader. Il y a deux ans, au milieu de ce même prétoire de la cour d'assises de Nantes qu'il tenait à sa merci.

Patrick Thiollet, en tenue de jogging et baskets, ressemble toujours à un jeune sportif au sein frais. Le plus inattendu, Abdelkarim Khalidi, ce jeune Marocain tout juste sorti de prison qui avait réussi à pénétrer, une ceinture de grenades à la taille et un revolver dans la poche de son imperméable, dans la cour d'assises pour tenter de libérer ses amis, a toujours ce ton de révolte profonde, ce même mépris étiché des juges.

Comme des amis, ils se sont retrouvés, se souriant, multipliant les spartés. A leurs côtés, deux comparses un peu falots, Yannick Brevet et Christophe Dislaire, l'ancienne compagne de Georges Courtois, qu'elle appelle « Jojo » lorsqu'elle oublie de lui donner du « monsieur ». Joins malgré les protestations des avocats, les deux docteurs — la prise d'otages et les vols (de voitures), l'attaque à main armée (toujours née par Courtois) et l'association de malfaiteurs — se mêlent au point que l'on se demande bien comment les jurés parviendront à s'y retrouver.

Mais, au fond, qu'importe... Abonnés de toujours des maillons de redressement, pensionnés de la prison, Courtois et Thiollet s'offrent le luxe de ne pas baisser la tête et c'est ce qui, pour eux, compte le plus. « Je suis en prison depuis dix ans et je n'ai rien fait », dit Courtois, « aucune perspective d'un sort », dit Thiollet. Comme Courtois, qui refuse de répondre sur son curriculum vitae, « Oui, quand mes parents se sont séparés, j'avais quatre ans. Si mon père avait ? Ou'est-ce que j'en sais, et quelle incidence cela a-t-il sur les débats ? »

Placé tout petit à la DDASS, il vole la caisse de l'école à huit ans. Adolescent, il traîne au bar de Galopin. Puis ce sont les assises des mineurs, la prison, dont il ne sort que pour l'armée, avant d'y replonger. Et c'est Courtois qui vient le chercher à

AGATHE LOGEART.

## REPÈRES

### Enfants « enlevés »

#### Une commission arbitrale est demandée

Une délégation de députés RPR, UDF, PS et PC, accompagnée de la présidente du Collectif de solidarité aux mères d'enfants enlevés, M<sup>me</sup> Annie Supier, a été reçue, mardi 23 février, par le ministre des affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond, au sujet des négociations franco-algériennes sur les enfants de couples mixtes aujourd'hui séparés. Les membres de la délégation ont souhaité la signature rapide d'une convention entre les deux pays et la mise en place d'une commission arbitrale « pour régler les dossiers en litige ».

### Espace

#### Le programme japonais en orbite

Les Japonais ont lancé, vendredi 19 février, un satellite de télécommunications depuis leur base de tir située au sud du pays, dans l'île de Tanegashima. Ce satellite de 550 kilos, qui porte le nom de code de CS-3 A, a été placé sur son orbite de transfert par une fusée H-1, dont le premier exemplaire fut testé avec succès le 27 août 1987. Ce lancement, élargit d'un étage à moteur cryogénique de conception entièrement japonaise, réalisé par Mitsubishi Heavy Industries, constitue l'avant-dernière étape du programme spatial japonais, qui doit donner lieu au développement d'un lanceur H-2 capable de placer 2 tonnes sur orbite géostationnaire et de prendre place sur le marché mondial des services de lancement dans le milieu des années 90.

### Luthériens

#### Trois futurs pasteurs homosexuels

Trois étudiants de théologie de la faculté luthérienne du Pacifique à Berkeley (Californie), ayant déjà reçu de leur Eglise l'autorisation de devenir pasteurs, ont déclaré, le 23 février, qu'ils étaient homosexuels. Ils doivent recevoir leur diplôme en mai prochain et maintiennent leur candidature à un poste pastoral aux Etats-Unis. Membre de la Fédération luthérienne mondiale, l'Eglise évangélique luthérienne des Etats-Unis — 5 500 000 fidèles — est divisée, comme toutes les grandes dénominations protestantes (méthodistes, anglicans, etc.), par la question de l'acceptation d'un homosexuel notoire à un ministère de pasteur. C'est la première fois que des futurs pasteurs font ainsi état de leur condition d'homosexuels.

## Une exposition sur les handicapés à la Cité des sciences de La Villette

### « L'homme réparé »

« L'homme réparé » : c'est parce que l'expression est provocante qu'elle a été choisie pour titre de l'exposition qui s'ouvre à la Cité des sciences et de l'industrie de La Villette à Paris (1), et que le président de la République devait inaugurer le mercredi 24 février. Cette exposition sur les avancées de la technique, de la biologie ou de la médecine pour améliorer le confort des handicapés prètera sans doute à controverse.

Offrant à la vue et au toucher des visiteurs sombre d'objets et de documents variés, de textes et de documents audiovisuels, les organisateurs se sont certes adressés aux personnes ayant des difficultés, mais aussi — et peut-être surtout — aux hommes et femmes valides afin d'améliorer leur information réciproque. Mieux, ils ont voulu mener un « combat » contre la mar-

ginalisation des cinq millions de Français qui — selon l'estimation de l'OMS — souffriraient à des titres divers d'un handicap.

L'idée est généreuse, et il n'était sans doute pas inutile de réaffirmer, comme l'a fait devant la presse le commissaire général de la manifestation, M. Louis Avras, le droit pour tous à la « citoyenneté pleine et entière ». Encore aurait-il fallu que cette intention fût explicite pour le visiteur.

Certes, on ne peut que féliciter les organisateurs d'avoir « exposé les infirmités (...) sans fausse pitié, sans chagrin et sans triomphe », comme le dit M. Chaput, et d'avoir su ajouter à leurs présentations une note d'humour. Mais, à parcourir les deux salles consacrées à l'exposition, où des problèmes en tout genre choient une automobile accidentée,

où sont mêlés des « murs évocateurs » retraçant les catastrophes de Bhopal ou de Tchernobyl et des modèles de cannes anciennes, où l'on passe sans transition de l'anomalie génétique aux coeurs artificiels, on retire l'impression générale d'une mosaïque dont la cohérence et la logique sont loin d'être apparentes. Peut-être en ira-t-il autrement pour ceux qui prendront le temps d'assister aux débats et rencontres organisés autour de l'exposition.

E. G.

De 25 février au 31 juillet. Cité des sciences et de l'industrie de La Villette, 30, avenue Corentin-Cariou, 75019 Paris.

(1) Exposition réalisée avec le concours de la Mutualité française, de la Mutualité de la fonction publique, de la MGEN, de l'INSERM, de France-Télécom et de la Fondation de France.

Handicapés

**Le Monde**  
DOSSIER  
16 PAGES NAU  
LA PROTECTION SOCIALE

- Le rôle des places du système...
- La protection sociale familiale...
- La protection sociale internationale...

CHEZ VOTRE MARCHAND

# Le Monde CAMPUS

## Malaise dans les cités universitaires



Crédits en baisse, constructions arrêtées, bâtiments dégradés... La situation des résidences universitaires se détériore dangereusement.

**F**AIRE la grève des loyers pour dénoncer une augmentation de 13 F par mois... cela paraît plutôt dérisoire. C'est à quoi semblent pourtant résolus 500 des 1 400 résidents de la cité universitaire de Nanterre. Autant dire que cette augmentation de la redevance, décidée inopinément en décembre dernier par le CROUS de Versailles (centre régional des œuvres universitaires et scolaires), n'est que la goutte d'eau qui a fait déborder le vase: il n'est pas nécessaire de solliciter beaucoup les étudiants qui habitent au fond du campus de Nanterre pour mesurer leur mécontentement.

### Maladresse ou provocation...

Pen après les événements de mai 68, quelques « enrégés » avaient posé jusqu'à son terme la solidarité étudiants-travailleurs en réquisitionnant au profit des seconds quelques chambres de premiers. On est loin de ces heures chaudes. Pourtant, dès 1967, les problèmes auxquels sont aujourd'hui confrontés les résidents avaient été posés sans détour dans un Livre blanc établi par la Fédération des résidences universitaires de France: « La qualité de la construction est particulièrement défectueuse, et l'on peut craindre que les cités, prévues pour vingt ans, ne puissent remplir ce contrat. » Deux décennies plus tard, cette crainte paraît largement justifiée.

« Tout se dégrade dans la cité », lance Frédéric, l'un des animateurs du mouvement de grève. Construite à la hâte en 1965 pour faire face à l'explosion de la population étudiante dans la région parisienne, la résidence de Nanterre a mal résisté à l'usure du temps. Coincés entre le boulevard circulaire de la Défense et son incessante circulation, ces quatre bâtiments, abritant sur quatre ou neuf étages quelque 1 400 chambres de 10 mètres carrés et des sanitaires collectifs moindres (4 douches et 4 W.-C. pour 36 personnes), pouvaient difficilement devenir un havre de calme et de confort. Mais on n'en est plus, aujourd'hui, à ce genre d'exigences.

Les infiltrations dans le béton fatigué rongent petit à petit les bâtiments et rendent un peu dérisoires les coups de peinture cache-misère qui sont appliqués de temps en temps. « Dans le

bâtiment C, les douches ont été récemment refaites; quelques mois après, les murs recommencent déjà à suinter », précise une résidente. Les chaudières surmenées distribuent de façon aléatoire eau chaude et chauffage. Inconvenant d'autant plus sensible qu'une bonne partie des fenêtres à glissière sont désormais trop usées pour assurer une isolation satisfaisante. Les fenêtres étaient si branlantes dans une trentaine de chambres que, par mesure de sécurité, la direction a préféré les fermer carrément en attendant d'éventuelles et difficiles réparations.

Si l'on ajoute à cela les coupures de courant (dans le bâtiment H), les plâtres qui tombent ici ou là, et la visite inopportune de cafards ou de souris, on aura fait le tour, sans doute incomplet, de la dégradation de la cité. Quant à l'animation culturelle — l'une des missions initiales des résidences universitaires — elle est, faute de moyens, d'une platitude affligeante: une cafétéria gérée par les étudiants, une salle de ping-pong, une petite bibliothèque, un labo photo et quelques téléviseurs... Difficile, dans ces conditions, d'échapper à la « cité-dortoir » et de rompre l'isolement et la morosité ambiante.

Survenue dans ce contexte, l'augmentation des redevances a cristallisé le mécontentement latent. Après la hausse de septembre 1987, où les loyers étaient passés de 522 F par mois à 548 F, le relèvement à 561 F depuis janvier 1988 a été ressenti au mieux comme une maladresse, au pire comme une provocation. Dès le début de l'année, les trois associations qui siègent au conseil de résidence (l'Association des résidents de Nanterre, la Fédération des résidences universitaires de France et l'association Soleil noir, regroupant Antillais et Africains) se sont donc mobilisées pour alerter leurs camarades et convaincre un maximum d'entre eux de ne pas payer au CROUS leur loyer de février. Actuellement, 500 étudiants environ ont versé leurs redevances au « collectif de grève », qui les a déposés sur un compte bloqué.

### Plus n'importe quoi à n'importe quel prix

Il s'agit, bien sûr, de réagir à une hausse de 7,5 % en quelques mois. Malgré les apparences, ce relèvement n'est pas insignifiant quand on sait que les boursiers de l'enseignement supérieur (environ un tiers des résidents de Nanterre) et 56 % dans l'ensemble des résidences françaises) reçoivent au maximum 1 100 F par mois.

Les grévistes entendent aussi dénoncer les raisons qui ont conduit à une telle mesure: face

à une réduction de plus de 2 millions de francs (soit plus de 16 % de la subvention de fonctionnement de ces cités en 1988, le CROUS de Versailles, en gestionnaire rigoureux, a décidé d'équilibrer son budget en augmentant la contribution des usagers. Imparable logique comptable qui entérine au passage le désengagement financier de l'Etat dans les cités universitaires. Pour les étudiants enfin, il s'agit surtout de marquer le coup. De tenter de faire comprendre aux responsables des œuvres et aux pouvoirs publics que les étudiants ne sont plus prêts à accepter n'importe quoi, à n'importe quel prix.

Chacun pourtant reste relativement prudent dans cette affaire. Les étudiants ne veulent pas, à l'évidence, « casser la baraque ». Ils savent parfaitement qu'une chambre en cité universitaire est, plus que jamais, une aubaine en région parisienne, compte tenu de la rareté des chambres « en ville » et de leurs loyers (de 1 000 F à 1 500 F par mois). Ne pas payer la redevance ne risque-t-il pas, craignent beaucoup, de compromettre le renouvellement de leur chambre l'an prochain? Voire, dans le cas des étudiants étrangers, de remettre en question leur bourse d'études?

Mais l'administration des œuvres universitaires, au niveau local et national, n'est pas beaucoup plus à l'aise. Elle ne peut laisser passer cette « grève » sans réaction, sans prévenir les étudiants récalcitrants qu'ils se substituent illégalement au régisseur du CROUS et sans les menacer de faire rapidement appel à leur « garant ». Mais, dans le même temps, elles savent parfaitement que les revendications des étudiants sont largement justifiées.

« Le vieillissement de la cité nécessite une maintenance lourde, reconnaît volontiers M. Rigolet, le directeur du CROUS de Versailles. Nous avons alerté les autorités et en particulier le SCARIF, le service de construction du ministère de l'éducation nationale. Nous avons réalisé des études, fait établir des devis et provisionné des crédits pour entamer un certain nombre de travaux, comme ceux de la chaudière, qui va être refaite l'été prochain. Il est vrai cependant qu'une entreprise consultée pour la rénovation des façades et des fenêtres a renoncé », considérant que l'état des lieux était trop dégradé pour permettre une rénovation à un coût raisonnable.

Le directeur du Centre national des œuvres universitaires, M. Prévost, abouit au même

demande est de plus en plus sensible: entre 1977 et 1987, alors que le nombre d'étudiants a augmenté de près de 20 %, pour atteindre un million, les constructions de cités ont nettement marqué le pas. Le patrimoine de chambres universitaires ne s'est étoffé que de 3 000 unités (soit +3 %), pour atteindre une capacité d'hébergement qui dépasse légèrement 100 000 étudiants. A quoi il convient d'ajouter 12 000 réservations ou locations de logements par les CROUS dans des immeubles HLM. Au total, ce sont donc 113 000 étudiants qui sont logés grâce aux œuvres universitaires.

### Disparités régionales

Les disparités régionales ne sont pas négligeables. La région parisienne (académies de Paris, Versailles et Créteil) est, de loin, la plus mal lotie, avec un peu plus de 9 000 chambres pour plus de 400 000 étudiants. Mais la plupart des grandes villes universitaires ne sont pas beaucoup plus à l'aise: 4 850 chambres pour 83 000 étudiants lyonnais, 3 300 chambres pour 60 000 étudiants bordelais, 6 500 chambres pour 63 000 étudiants toulousains. Avec 5 700 chambres pour environ 40 000 étudiants, les académies de Grenoble ou Nancy apparaissent presque au large. Au-delà de ces disparités, le déficit global de possibilités d'hébergement universitaire est donc de plus en plus manifeste.

Le rapport Domenech sur les conditions de vie des étudiants pose clairement le problème en 1987: « Il est clair que le rythme des ouvertures de chambres nouvelles ne suffit pas à améliorer la couverture des besoins. Le VII<sup>e</sup> Plan fixait pour

objectif une couverture de 20 % de la population étudiante (contre environ 10 % aujourd'hui). Cet objectif est ambitieux vu la situation actuelle. Mais il n'est pas, socialement, immodeste. » La direction du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) s'écarte sur une telle perspective, même si elle estime plus réaliste de prévoir une étape intermédiaire à 15 % de taux de couverture.

Encore faudrait-il que l'Etat fasse un effort et décide d'inverser la tendance budgétaire de ces dernières années. En moyenne, sa subvention ne représente plus que 26 % des coûts de fonctionnement des quelque 200 résidences universitaires gérées par les CROUS. Après une amélioration sensible entre 1980 et 1986 — entre ces deux dates, les subventions ont doublé, passant de 117 à 232 millions — la situation s'est brusquement dégradée depuis deux ans: les budgets 1987 et 1988 ont vu les subventions de l'Etat baisser de plus de 40 millions, soit près de 18 %. Impressionnante dégradation.

Or les enjeux ne sont pas minces. L'augmentation annoncée de toutes parts du nombre de étudiants va ouvrir davantage les portes de l'Université à des jeunes issus de catégories sociales moins favorisées et gonfler d'autant la demande potentielle d'hébergement en cités universitaires. Par ailleurs, l'ouverture européenne risque de poser rapidement un problème délicat aux responsables universitaires français: comment va-t-on accueillir des cohortes d'étudiants étrangers souvent habitués à des campus et à des conditions de vie beaucoup moins spartiates? Il y va de l'image même de l'Université française à l'étranger.

GÉRARD COURTOIS.

## « grand amour » d'une repentie

Le grand amour d'une repentie... (Text continues with a story about a woman's past and her current life, mentioning a man named Jean-Louis and a woman named Marie.)

## Trois bravaches la tête haute

Trois bravaches la tête haute... (Text continues with a story about three women who are proud and independent.)

## Le monde des femmes

Le monde des femmes... (Text continues with a story about women's lives and challenges.)

## Le monde des hommes

Le monde des hommes... (Text continues with a story about men's lives and challenges.)

## Le monde des enfants

Le monde des enfants... (Text continues with a story about children's lives and challenges.)

## Le monde des adolescents

Le monde des adolescents... (Text continues with a story about teenagers' lives and challenges.)

14 F  
NUMÉRO DE FÉVRIER

# Le Monde

DOSSIER SPÉCIAL  
16 PAGES ILLUSTRÉES

## LA PROTECTION SOCIALE

- La mise en place du système, lexique et chronologie;
- Maladie, retraite, famille, chômage: qui finance?
- Une multiplicité de régimes;
- Le bilan quarante ans après;
- La crise des comptes;
- Comparaisons internationales;
- Les thèmes en débat.

CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

## Prix international du roi Fayçal

INVITATION EN VUE DE L'ATTRIBUTION  
DU PRIX INTERNATIONAL DE MÉDECINE DU ROI FAYÇAL  
ET DU PRIX INTERNATIONAL DE SCIENCES DU ROI FAYÇAL

Le secrétariat général du Prix International du roi Fayçal a le plaisir d'inviter les universités, académies, institutions d'éducation et centres de recherche du monde entier à désigner des candidats qualifiés pour:

Le prix international de médecine du roi Fayçal sur le thème: « STERILITE »  
Le prix international de sciences du roi Fayçal sur le thème: « PHYSIQUE »

qui seront attribués en 1409 de l'hégire/1989 selon les conditions suivantes:

1. Un nommé doit avoir réalisé une œuvre académique exceptionnelle sur le thème du prix au bénéfice de l'humanité et de l'enrichissement de la pensée humaine.
2. L'œuvre soumise devra être originale et avoir été publiée.
3. L'œuvre soumise ne doit pas s'être vue attribuer de prix par quelque institution internationale.
4. Les candidatures émanant de particuliers ou de partis politiques ne seront pas retenues.
5. Les candidatures devront comporter:
  - a) Une lettre officielle d'une institution d'éducation reconnue, précisant les œuvres soumises.
  - b) Un curriculum vitae complet précisant le passé académique du candidat, son expérience et ses publications.
  - c) Dix exemplaires des travaux soumis.
  - d) Copies des diplômes.
  - e) Trois photographies couleur (10x15 cm).
  - f) Adresse complète et téléphone du candidat.
6. Les candidatures seront évaluées par un comité composé de spécialistes hautement reconnus dans ce domaine.
7. Le prix peut être attribué à plus d'une personne.
8. Le prix se composera de:
  - (1) Un certificat au nom du gagnant comportant un résumé de l'œuvre qui lui a valu de se voir attribuer le prix.
  - (2) Une médaille en or.
  - (3) Une somme de 350 000 riyals saoudiens (soit environ 93 333 dollars US).
9. Les noms des gagnants seront rendus publics en janvier 1989 et le prix sera remis plus tard au cours d'une cérémonie officielle à la direction de la Fondation du roi Fayçal à Riyad, Arabie Saoudite.
10. La date limite de réception des candidatures complètes sera le 19/12/1408 H (1/8/1988).
11. Aucun dossier de candidature ni aucune publication ne sera renvoyé (e) aux expéditeurs.
12. Toute correspondance doit être adressée par courrier aérien recommandé à:
 

Secrétariat général, Prix International du roi Fayçal  
P.O. BOX 22476, RIYAD 11495, ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE

# Le Monde EDUCATION

## Le français des professeurs n'est pas celui des élèves

**B**ON gré, mal gré, ils se supportent. Mais les lycéens ne viennent pas toujours chercher en classe ce que leurs professeurs souhaitent leur apporter. Analyser ce décalage permet de comprendre le malaise qui marque trop souvent les rapports enseignants-élèves.

Trois chercheurs de l'Institut national de la recherche pédagogique (INRP) parcourent depuis plusieurs années les deux planètes — élèves et profs — à la recherche des ruptures et des correspondances culturelles (*Le Monde* du 2 octobre 1986). Ils ont interrogé par questionnaire plus de deux

mille deux cents élèves de seconde et de première année de BEP, et près de cinq cents professeurs de français sur les finalités de l'enseignement en général et du cours de français en particulier.

Si les uns et les autres tentent bien de communiquer, ils ne sont pas, en réalité, sur la même longueur d'onde. Les premiers veulent transmettre des valeurs, donner une formation intellectuelle et défendre le caractère désintéressé de leur discipline; les seconds pensent surtout à leur avenir professionnel. Un élève sur trois place cette préoccupation en tout premier plan, contre 1 % seulement des professeurs. « Quand les élèves attendent principalement de leurs études au lycée qu'elles leur permettent de « se débrouiller dans la vie », pour les enseignants, ce qui importe le plus, c'est d'apprendre aux élèves à réfléchir et à développer l'esprit critique (la priorité pour 45 % des professeurs), de favoriser l'épanouissement de leur personnalité, de former des hommes et des femmes responsables », résumait les auteurs de l'étude de l'INRP (1), qui en concluent qu'élèves et enseignants donnent à l'enseignement des sens « sensiblement différents ».

**L'enseignement du français n'est pas vu de la même façon par les professeurs et les lycéens. Les premiers s'intéressent à la littérature et aux idées, les seconds aux examens et à leur avenir.**

Ils se retrouvent aussi pour juger secondaires les apprentissages liés à la vie en collectivité et à la création d'œuvres person-

nelles. Mais cette plate-forme reste vague et dissimule des divergences plus profondes. Les professeurs veulent enseigner à manier des idées, l'orthographe et la syntaxe, à construire un plan de dissertation. Leurs élèves aspirent

normal que les romans policiers, la bande dessinée et la science-fiction s'y aient pas leur place (mais les avis sont également partagés à ce sujet), partagent l'opinion majoritaire des professeurs (moins d'un tiers utilisent les poésies et les BD, et près de la moitié d'entre eux les rejettent totalement).

Elèves et professeurs sont divisés sur la méthode d'approche d'une œuvre littéraire. En seconde, 40 % des lycéens et 30 % des enseignants préfèrent étudier des microtextes choisis, et près de la moitié, dans les deux catégories, préfèrent les œuvres complètes. Mais les lycéens, qui attendent que les émissions de télévision soient utilisées comme supports d'enseignement (66 %), sont déçus : à peine 30 % des professeurs y ont recours.

communication, d'expression et de relation.

Les « classiques » se recrutent surtout parmi les agrégés et... les jeunes maîtres auxiliaires fraîchement embauchés de l'université, qui sont tentés de reproduire leur propre formation. Ils sont, plus souvent que la moyenne, mariés à des cadres supérieurs et résident dans des grandes villes. A ce portrait-robot répond celui du « moderne » : un professeur certifié (titulaire du CAPES), qui vit souvent avec un coéquipier, dans une ville moyenne.

De même, l'INRP décrit, dans les lycées professionnels, une opposition entre les partisans d'un enseignement du français « gratuit » et les professeurs qui mettent en avant son utilité professionnelle. L'uniformité ne régit pas davantage chez les élèves, où l'on peut distinguer plusieurs degrés de motivation, depuis les « obsédés » de l'avenir scolaire et professionnel jusqu'aux esthètes de la littérature.

Reste donc aux élèves, quel que soit leur amour pour celle-ci, à se convaincre du talent de leurs professeurs et à ces derniers à s'adapter aux attentes de leur public, sans abandonner leurs convictions. Une évolution d'autant plus nécessaire que les lycéens s'ouvrent à des catégories sociales qui en étaient jusqu'à présent exclues.

Le mouvement est déjà largement entamé, et les lycéens, aussi « décalés » soient-ils par rapport à leur professeur de français, n'en sont finalement pas si mécontents. Ils le plébiscitent même, en lui décernant la note la plus élevée, devant son collègue mathématicien (2). Et le français vient au troisième rang dans leur cote d'amour, dépassé seulement par l'éducation physique et les langues vivantes.

PHILIPPE BERNARD.

(1) *L'enseignement du français vu par les lycéens et leurs professeurs*, par Annie Boucaux, Monique Delcoux et Jean-Pierre Laroche, INRP, 29, rue d'Ulm, 75005 Paris.

(2) 76,5 % des lycéens jugent leur professeur de français compétent, dans un sondage du mensuel *Phosphore*, de septembre 1985 (réponse non publiée).

**TASIS**  
**STAGES LINGUISTIQUES**

- Campus supérieurs près de Lugano, Londres et Paris.
- Cours intensifs d'anglais, de français, d'allemand et d'italien pour élèves de 12 à 18 ans.
- Deux séries de quatre semaines en juillet et août.
- Vacances scolaires internationales pour les enfants de 6 à 12 ans.
- Excursions, sports et d'autres activités.
- Théâtre, créations artistiques, musique, ordinateurs.

Programmes intensifs en anglais et en russe aux meilleurs professeurs universitaires aux États-Unis. Durée: une année scolaire.

Demandez prospectus gratuits à:  
**TASIS France, S.A. 19**  
Château Beauchamps, F-72400 La Ferté-Bernard, Tel. (4350) 2266, Telex 722 871



elles. Mais cette plate-forme reste vague et dissimule des divergences plus profondes. Les professeurs veulent enseigner à manier des idées, l'orthographe et la syntaxe, à construire un plan de dissertation. Leurs élèves aspirent

normal que les romans policiers, la bande dessinée et la science-fiction s'y aient pas leur place (mais les avis sont également partagés à ce sujet), partagent l'opinion majoritaire des professeurs (moins d'un tiers utilisent les poésies et les BD, et près de la moitié d'entre eux les rejettent totalement).

Elèves et professeurs sont divisés sur la méthode d'approche d'une œuvre littéraire. En seconde, 40 % des lycéens et 30 % des enseignants préfèrent étudier des microtextes choisis, et près de la moitié, dans les deux catégories, préfèrent les œuvres complètes. Mais les lycéens, qui attendent que les émissions de télévision soient utilisées comme supports d'enseignement (66 %), sont déçus : à peine 30 % des professeurs y ont recours.

### Publicité

#### Appel pour le respect du droit d'asile

« Nous avons appris, le 13 janvier dernier, la mise en liberté provisoire de Gianfranco Pancino (Italien réfugié en France depuis le début des années 80, chercheur en oncologie à l'Hôpital Saint-Louis). Un autre réfugié italien, Vincenzo Olivieri, a été libéré trois semaines plus tard après neuf mois d'incarcération. Nous avons accueilli ces libérations avec satisfaction et espoir.

La situation de quatre autres Italiens, réfugiés en France depuis plusieurs années, incarcérés sous écrou extraditionnel depuis de longs mois, à l'encontre même des règles habituellement requises en matière de détention extrajudiciaire, nous apparaît d'autant plus intolérable. Il s'agit de: **Roberto GERMIGNANI**, détenu depuis le 24 décembre 1986; **Paolo CERIANI-SEBREGONDI**, Paolo DE LUCA (détenus depuis le 20 mai 1987); **Paolo AZZARONI** (détenu depuis juillet 1987).

Ces cas sont significatifs de la précarité du sort de quelques centaines d'Italiens réfugiés en France. Militants des années 70/80, ils bénéficient depuis 1981 d'un asile territorial accordé en considération des manquements graves aux principes d'un Etat de droit enregistrés en Italie: lois d'urgence entraînant la fin de la présomption d'innocence, de la responsabilité personnelle, aggravation des peines et absence de garanties en fonction du profil politique et judiciaire, loi sur les « repentis », etc.

Nous rappelons que le Président de la République, François Mitterrand, avait solennellement déclaré, en avril 1985, devant le Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme, que les ressortissants italiens réfugiés en France ne feraient pas l'objet d'extraditions.

Ces personnes réfugiées ont respecté les lois de l'Etat français. Malgré cela, on peut constater que depuis le début de l'année 87 plusieurs arrestations ont eu lieu. Deux personnes ont été reconduites en Italie (extraditions déguisées), quatre autres ont été expulsées en Espagne où elles demeurent toujours détenues, enfin quatre autres, emprisonnées depuis huit à quarante mois, se sont vu refuser plusieurs fois la mise en liberté provisoire. Force est de constater un écartement de plus en plus alarmant du droit d'asile.

Ces arrestations nous semblent rigoureusement arbitraires et liées à la conjoncture électorale. La communauté italienne sert de vivier où l'on prend au hasard des individus selon les aléas d'opérations politiques intérieures ou franco-italiennes. Cette réalité n'est malheureusement pas réservée aux seuls réfugiés italiens, qui se sentent solidaires des autres communautés d'exilés.

Nous demandons que tous ces Italiens, venus trouver asile dans notre pays, soient remis en liberté et qu'il leur soit permis de rester sur le territoire français. L'amitié des amis français est d'autant plus paradoxale que l'idée d'une amitié fait actuellement son chemin en Italie. »

Paris, février 1988

- Présidents signataires**
- Etienne Balibar, Lucien Béraud, Claude Bourdieu, Suzanne de Brunhoff, Bernard et Christiane Carrel, Jean Chesneau, Benjamin Coriat, Robert Dewezès, Yves Duchesneaux, Gilles Dauvin, Jean-Pierre Deltzer, Jean-Marie Domenech, Victor Fay, Jean-Pierre Faye, Jean-Jacques de Felto, Gérard Fromanger, Félix Guattari, Germaine Hebovitch, Pierre Jucq, Alain Kohn, Vincent Labadie, Bernard Langlois, Denis Langlois, Henri Labrousse, Alain Lizaro, Gérard Mandard, Théodore Mander, Henri Manguerra, Gilles Perrault, Jean-Claude Poffet, Michel Rappo, Madeleine Rabibonze, Danièle Sussangkarn, Gérard Sussangkarn, Jean Terrel, Jacques Testard, Pierre Vidal-Naquet, Jean-Pierre Vigier, Guy Michel Volonté, Gilbert Wassermann, Georges Wajsbort.
- Présidents signataires**
- Colette Auger, Armand Ajonblanc, Jean-Luc Albert, Catherine Alein, Gérard Amiot, Alain Ansel, Roger Angelier, Lina Angles, I. Anvabard, Danièle Aubry, Serge Aumier, Pilsca Bachelard, Danièle Barner, Arniek Bauland, Pierre Bayle, Gisèle Biaz, Elizabeth Balthazar, Jean-Marc Blet, Alain Bonneau, Jean-Luc Bouchard, Khira Bouchard, Jacqueline Burger, Marline Bergougnon, Bruno Berru, Dominique Bouchard, Ruth Booth, D. Bole, André Boinis, Jean-Claude Brossier, François Bouchard, Alain Boulanger, P. Bouquet, Jean-Marie Bourdieu, Lina Bouzid, Emmanuelle Boy-Marcotte, Madeleine Brailon, Pierre Bravo Gali, G. Breton, Paul Brocheur, Marcel Bruneau, Olivier Buisson, Jeanne Brunehaut, Gilles Bura, Marie-E. Busclet, Mele Caballe, Georges-Yves de Carvalho, Michel Cassa, Hermé Cassegrain, Alain Castan, Luciane Caussa, Marie Corvati, Carine Chabot, Annie Christine, Alain Clapson, Didier Claude, André Clavère, Catherine Coll, Christine et Didier Collet, Colombini, Francis Comte, Laurence Coman, Albano Cordeiro, Schellid et Rosette Corry, Yann Courville, Ben Craver, Hervé D'Almeida, Daniel Casson, Gaius Deshayé, Germaine Dardennes, Decourt, Christine et Marc Desjardins, Jacqueline Deltzer, Gilbert Demontet, Jean-Marie Demontet, Robert Deyres, Raymond Didié, Simone Dicocheat, Bernard Dresse, René Dubois, Gisèle Durand, Yves Durieux, Bernard Edinger, Liliane Ennadi, Paul Ennadi, Henri Fanany, Michel Flati, Yvanis Franca, Claude Gae, François Galland, Rémy Galland, Philippe Gaudin, José Garcia, Giovanni Geronzi, Pierre Ghinetti, Jean-Marc Giraud, Frédéric Guisard, Claude Gubaux, Paul Gonzales, Etienne Gracia, Jean-Guy Grélaud, Yves Grosjean, Jean-Pierre Guéron, Philippe Guinet, Dolores Halbwachs, Betty Hansen, Daniel Harzou, Claude Harmelle, Jean Heddé, Jean-Charles Hottel, Aziz Ibaalene, Frédéric Baurer, Santo Inguarino, Luc Jaisson, Marie-Christine Jelin, Robert Jules, Hélène Kerezo, Anik Koubza, Lydie Koch-Minonard, Geneviève Labrousse, Daniel Labrousse, Jean-Pierre Labrousse, Arniek Labrousse, Dominique Lacour, Yvonne Legache, Jean et Nicole Leflet, Roger Libouste, Guy Lissé, Gisèle Luyet, Gisèle Le Maître, Martin Le-Camp-Sing, Alain Lespugne, Jean-Michel Liberman, Jean-Marcel Lobo-Monrice, Jean-Michel Louchet, Paul Machet, Marcel Magnagoli, Valérie Marigny, Cary Marchand, Serge Mayevitch, Denis Marchand, Hugues Marzocci, Jean-Marie Martorel, Agnès Marin, Jocelyne Masson, Jean-Marie Meuret, Bernard Merle, Lucia Merlet, Guillaume Mezzacana, Christiane Mignotte, Jacques Mignotte, Denise Morellet, Marc Moreau, Jean-Paul Morel, Fernando Morel, Martine Mouchet, Lara Muzille, Alain Nagel, Jean-Paul Nèg, Olga Nejbom, Michel Naudy, Daniel Nivori, Rosa Ould Améziane, Jean-Pierre Ozk, Arniek-Pascal, Sylvie Pannikov, Francis Péduzzi, Georges Perquet, Geneviève Pousselet, Patrick Pottéan, Gérard Poubère, Charles Pk, Thierry Poni, Bernard Priton, Liliane Quatrin, Thérèse Ribaut, Alain Raboulet, Pierre Radanne, Laurence Radlot, Marie-Hélène Raffin, Angel Pedro Ranzar Guinosa, Catherine Régulier-Lafosse, Madeleine Renaud, Michel Renaud, Serge Renaud, Yves Riou, Sylvie Riou, François Rodolph, Gilles Roland-Marsal, Roland Rouffier, Monique Roump, Yves Roussard, Carole et Paul Roussouff, Pascale Roux, D. Roy, Hélène Rubinman-Carnes, Jacqueline Salomon, Marc Saracini, Sandrine Segot, Odette Skidzi, François Skidzi, Alain Soussol, Michel Scarpapani, Don et Marina Scobell, Jean Tabot, Catherine Testelin, Marjan Tahari, Véronique Thallier, Hugues Thallier, André Thibaut, Sylviane Tine, Dominique Tockich, Alain Vallot, Odile Van Hoem, Hélène Vanouille, Wilbur Vermaut, Mirella Vardi, Laurence Vigroux, Yves Witzinger, Richard Wll, Pascal Wllner, Marc Yon, Association Européenne Solidarité Réfugiés Italiens en France.

Adresses vos signatures à: **Blaise De Felto-Terrel, 33 rue Lacépède 75005 Paris**  
Soutenez cet appel: **CCP Paris 1.272.92 B**

### Azouz contre Racine

« **M**AIS doukipodontan ce livre ? », se serait peut-être exclamé la Zazie de Queneau si on lui avait raconté que le roman d'Azouz Begag, *Le Gars de Chaïba* (1), était à l'origine d'une polémique dans un collège de Bron (banlieue de Lyon).

Dans cet ouvrage autobiographique, l'auteur raconte l'histoire d'un jeune Algérien élevé dans un bidonville, le Chaïba, au bord du Rhône, près de Villeurbanne, à la fin des années 60. Entre une mère qui parle à peine le français et échange des injures avec les autres femmes pour l'accès à l'unique bassin, un père anarchiste employé comme maçon qui rêve d'une autre vie pour ses fils, des cousins débrouillards et roublards, Azouz grandit, apprend et réussit à « s'en sortir » grâce à l'école et à la compréhension d'un instituteur. Aujourd'hui, âgé de trente et un ans, il est docteur en économie et chercheur au laboratoire d'économie des transports de l'université Lyon-II.

Son roman, publié en 1986, lui a valu deux prix littéraires. Il a été chaudement recommandé par le revue *Je bouquine*, du groupe catholique Bayard Presse, pour les enfants à partir de dix ans. Se fiant à ces critères, une maîtresse auxiliaire du collège Pablo-Picasso de Bron l'a inscrit au programme de lecture dirigée de sa classe de sixième.

Certains parents, choqués par le style très parlé du roman et surtout par une double page où l'auteur raconte crûment ses premières expériences sexuelles, se sont plaints auprès de la principale du collège, jugeant inadmissible qu'un

Le roman d'Azouz Begag avait été, en 1986, vivement pris à partie par certains organes de presse d'extrême droite. Cette campagne faisait suite à un autre incident. Dans un établissement privé de Lyon, deux enseignants — dont une religieuse catholique — avaient inscrit le roman au programme de lecture des vacances de Noël de leurs élèves de quatrième et de troisième. Azouz Begag devait rencontrer les élèves, mais le directeur de l'établissement recut de nombreux appels de parents scandalisés et décida, en accord avec les professeurs, de renoncer à l'étude de ce livre.

Dans une lettre aux parents, il expliquait toutefois ce qui avait guidé le choix des enseignants : la présence dans la ville de l'auteur, qui donnait aux enfants la possibilité rare de rencontrer un écrivain ; mais, surtout, le thème même du livre qui permettait — selon les recommandations formulées par l'académie et le diocèse — de « prêter une attention particulière au problème du racisme » ; enfin, l'image de l'école véhiculée par le roman comme un « instrument de promotion sociale ».

Citant Rabelais, Diderot, Vian, Tournier ou Queneau, d'importants inscrits dans les programmes officiels, le directeur rappelait aux parents que la littérature française est pleine de ces pages « crues et parfois choquantes ». Cela lui valut des dizaines de lettres injurieuses, et le privilège d'être cité en public lors d'un meeting de M. Jean-Marie Le Pen à Lyon.

PASCALLE ROBERT-DIARD.

(1) Editions du Seuil, collection « Points virgule » (*Le Monde* du 9 avril 1986).

*Joly, iolito*



Toutes les Russies

Le théâtre de la « perestroïka »

Les temps changent. On joue à Moscou ou à Leningrad des auteurs neufs, des pièces longtemps enterrées. Et Paris s'apprête à accueillir dans les mois qui viennent de nombreux spectacles venus d'Union soviétique.



Le Théâtre d'Art de Moscou.

« CHEZ nous le théâtre bouge. » Cette phrase, vous l'entendez partout où l'on s'occupe de théâtre. Il y a déjà plus d'un an une nouvelle Union des gens de théâtre avait été créée pour faire connaître « où et où » ce que, par conséquent, on appelle le théâtre de la « perestroïka », bien décidée à secouer les lourdeurs administratives : Gosconcert, organisme d'Etat dépendant du ministère de la culture qui avait jusqu'à l'exclusivité des tournées à l'étranger, se voit donc concurrencé par les initiatives de la jeune et dynamique organisation non commerciale — que dirige le célèbre auteur dramatique Mikhaïl Chatrov, — prêts à travailler avec de nouveaux partenaires et à montrer partout qu'il se passe quelque chose dans le théâtre soviétique.

C'est la République fédérale d'Allemagne qui a inauguré en janvier la plus importante présentation jamais faite à l'étranger. A Munich, où vient d'avoir lieu, pendant un mois, un Festival des théâtres de Moscou — et des théâtres-studios. Avec dix spectacles. Munich, qui est aussi le siège de Radio-Liberté, la « radio de la CIA », qu'on ne cesse de vitupérer — et de brouiller — en URSS, mais où on a pu voir des metteurs en scène et des acteurs répondre à des interviews dans les locaux mêmes des « ennemis » ! Munich, où les Soviétiques vont ouvrir, avant la fin du printemps, un consulat.

Ce qui frappe quand on n'est pas venu depuis longtemps à Moscou et qu'on voit les programmes des théâtres soviétiques, c'est le

changement et le bouillonnement. Les nouveaux noms, les nouveaux lieux, la prolifération de théâtres-studios, plus ou moins ambitieux, plus ou moins novateurs, installés dans des caves, des greniers, dans les quartiers les plus divers. Répertoire nouveau, même si les œuvres ne sont pas forcément récentes, avec des pièces d'auteurs comme Platonov, Pirandello, Mrozek ; avec des jeunes Soviétiques comme Nina Sidour, Larissa Petrouchevskaja, Alexandre Galina, Victor Slavikine... A Leningrad, Gueorgui Tchernomogov répète déjà le Doctor Jivago (que la revue Noye Mir vient de publier dans ses dernières livraisons).

Les grands metteurs en scène des années Khrouchchev et Brejnev continuent sur leur lancée. Tel Mark Zakharov, du Théâtre des Komsomols Léninistes, dont on a vu à Paris Avos et Junon, la comédie-rock de Voznessenski, et dont la Dictature de la conscience, de Chatrov, spectacle où l'on débat avec le public, a été le grand événement de la saison 1986-1987. Tel Oleg Efremov, directeur depuis dix-huit ans du Théâtre d'Art après dix années (!) de « remonis », dix années de travaux pour restituer au théâtre au rideau bien sa splendeur 1900. Efremov a séparé l'ancien troupe (quelque trois cents acteurs) de ce qui était le Théâtre d'Art afin que les membres de la compagnie aient des chances de jouer au lieu d'être payés à ne rien faire. Tel, enfin, Oleg Tabakov — le superbe Obolomov du film de Nikita Mik-

haïkov, — qui se consacre désormais à son théâtre-studio. Mais on se demande quand va commencer une nouvelle époque pour le célèbre Taganka, où les spectateurs ont perdu l'habitude de se ruer et où les vieux spectacles — Les dix jours qui ébranlèrent le monde, le Maître et Marguerite, la Cerisade — s'empoussièrent : Anatoli Eïtous est mort à la veille de la tournée parisienne, Iouri Lioubimov est devenu citoyen israélien, et son Théâtre de la Taganka ressemble à une coquille vide.

Quelle curieuse vision, pour les nostalgiques, que le fameux bureau de Lioubimov, murs blancs couverts de planches au plafond des signatures et des louanges des visiteurs du monde entier — Malraux, Ioutkevitch, Fellini, Soljenitsyne, tant d'autres ! La nouvelle salle, un beau bâtiment de brique flamboyant, qui devait marquer la consécration du fondateur du Théâtre de la Taganka, semble sous-utilisée.

L'ombre de Vissotski

L'ombre de Vladimir Vissotski — la Volodia dont nous parle Marina Vlady (1) — hante ces lieux ; Vissotski, dont la dernière « apparition » qui draina les foules fut justement sur la scène de la Taganka, tandis que s'ouvraient les JO, dans son concubinage ; Vissotski, dont on ne cesse de découvrir le talent, dont la firme Melodia a entrepris d'éditionner dix-sept disques de chansons qui, de son vivant, ne circulaient que sous le manteau ; Vissotski, dont on trouve désormais des bustes dans les magasins de souvenirs, à côté de ceux de Lénine...

Pourtant, dans la nouvelle salle de la Taganka, trois acteurs répètent un poème dramatique d'un autre « poète maudit », Marina Vissotskaïa : Phédre, avec Alla Demidova, dans le rôle-titre, sous la direction de Viktorik. Alla Demidova qui, en décembre, a dit — pour la première fois à Leningrad — le poème interdit d'Anna Akhmatova, Requiem, devant une salle en larmes dans laquelle se trouvait Lev Goumliev, le fils emprisonné pour qui le poème avait été composé en 1937 (« Maman aurait été heureuse », a-t-il dit).

Les temps changent. Le théâtre actuel est quelque chose de vivant. On découvre des auteurs, des metteurs en scène, les moins de trente ans saisissent leur chance. Un film-documentaire comme Est-ce que c'est facile d'être jeune, réalisé en 1985 à Riga, qui montre un concert-rock et des anciens d'Afghanistan, a donné un ton nouveau de liberté (2) qui s'exprime un peu dans les revues, mais surtout au théâtre. « On joue tout ce qui n'avait pas été permis auparavant, vous dit-on. Tous les auteurs qui avaient eu des difficultés ont été joués. »

Larissa Petrouchevskaja, par exemple, qui dans des pièces comme Cézanne ou Trois filles en bleu, montre une réalité qui n'est pas un « avant-pensé », a eu beaucoup de succès à Munich avec Cézanne, alors que, il y a peu, on lui avait fait savoir que la présentation de ses œuvres ne pourrait être que « posthume ».

Alexandre Galina, quarante ans, a onze pièces qui sont jouées partout, en URSS et à l'étranger, notamment Retro, que « cent vingt théâtres ont à leur répertoire », dit-il. Dans des comédies qui pourraient ressembler à du boulevard, il aborde des faits de société parfois scabreux selon les normes puritaines en vigueur et parle drôlement de la réalité et de la théâtralité : dans Tamada, il montre comment on paie un faux tamada (celui qui est spontanément le maître des cérémonies dans les rassemblements géorgiens)

parce que les traditions se perdent dans les familles ; avec Les Étoiles du ciel natal, il a beaucoup fait parler de lui en montrant pour la première fois sans doute sur une scène soviétique — ô scandale ! — des prostituées au nu intégral dans une comédie mélodramatique qui raconte une histoire qui pourrait être vraie : cela se passe avant les JO de Moscou ; afin de « purifier » la capitale, on envoie les femmes de mauvaise vie à la périphérie, et on les regroupe dans une ancienne baraque d'un hôpital psychiatrique sous la surveillance d'une matrone, mère d'un milicien au cœur tendre...

La pièce, écrite en 1984, vient d'être montée à Leningrad par un des nouveaux metteurs en scène les plus talentueux, Lev Dodine, qu'on verra, pour la première fois à l'étranger, au Festival d'automne à Paris, avec un grand spectacle d'un tout autre style de l'auteur « paysan » Fedor Abramov (1920-1983) : Frères et sœurs (3), une belle fresque de près de huit heures qui évoque la vie d'un kolchoze de la collectivisation après guerre.

Les metteurs en scène dont on parle le plus en ce moment sont donc des jeunes. Entendez qu'ils ont autour de quarante ans, parfois moins, qu'ils étaient parfaitement inconnus il y a dix ans, et qu'on fait tout pour les faire connaître : c'est ainsi qu'on a pu voir dans le prestigieux Musée du Théâtre Bakhtroïchine de Moscou, non loin des souvenirs d'Ermoïlov, de Chaliapine ou de Meyerhold, une exposition consacrée à trois nouveaux metteurs en scène : Lev Dodine de Leningrad, Elmuntas Nelkroïnis de Vilnius, dont le troupe joue actuellement Oncle Vanja en lituanien, et Anatoli Vassiliev, qui doit venir prochainement en France, d'abord au Festival d'Avignon avec une mise en scène très personnelle de Six Personnages en quête d'auteur, puis à Bobigny en novembre avec Cézanne, un grand spectacle qui est un peu une anti-Cerisade de notre temps sur un thème nostalgique qui a beaucoup séduit les spectateurs moscovites et que le metteur en scène résume ainsi : « J'ai quarante ans, mais j'ai l'air bien... »

L'esprit des années 20

Le spectacle dont les Russes ont le plus parlé depuis quelques mois est joué dans un théâtre « pour la jeunesse » où l'on ne se précipitait jamais jusque-là : il s'agit de Cœur de chien, de Boulgakov, mis en scène par Ivanovskaïa, dont la « première » a coïncidé avec la première publication en URSS d'un texte qui avait été refusé par les éditeurs déjà en 1925 : le public voit littéralement le texte de cette fable dialoguée d'où il ressort que le chirurgien le plus génial ne peut transformer un chien en être humain, même en prolétaire.

Autre spectacle sur un texte prestigieux des années 20 : Crapule, d'Isaac Babel (qu'on traduit parfois par Entre chien et loup) monté en comédie musicale, par une troupe de Riga. La pièce (elle avait été montée en 1926 à Moscou, Bakou, Odessa) nous montre Béni Krik, le gangster juif des Contes d'Odessa, pris entre ses magonilles — qu'il traite même à

la synagogue — et un drame familial puisque son vieux père, Mendel Krik, s'est amouraché d'une jeune Maroussia avec qui il envisage de refaire sa vie et de partir planter des cerisiers en Moldavie... Ses fils vont y mettre bon ordre, avec la bénédiction du rabbin. Le spectacle n'est pas abouti, la musique un peu mièvre, mais il y a là matière à un nouveau Violon sur le toit. On se retrouverait l'esprit des années 20, la force imagée de la langue de Babel et des folklores juif, moldave, grec, ukrainien, particulièrement suggestifs.

La vérité historique

Une découverte : un théâtre-studio où deux très jeunes comédiens jouent Les Emigrants, de Mrozek, avec un grand justesse. Texte insolite dans ce sous-sol moscovite, où les deux exilés s'interrogent : « On rentre ? Pourquoi on ne rentrerait pas ? »

Le théâtre, en ce moment, « ôte » parfois de près la politique, comme en témoignent les dernières pièces de Mikhaïl Chatrov, qui, depuis trente ans, tente de retrouver la vérité historique en écrivant des pièces dont le personnage principal est Lénine. La dernière en date, Dalché, dalché (Plus loin, plus loin), où Trotski met Staline en accusation, vient d'être violemment critiquée dans la Pravda pour avoir notamment pris trop de libertés avec « le rôle décisif des masses populaires (le Monde des 6, 10-11, 29 janvier). Dans la Paix de Brest, la pièce précédente de la « Léniniade » de Chatrov, créée en décembre dernier au Théâtre Vakhtangov, l'auteur nous montrait Lénine en contradiction avec les autres bolchéviques à propos de la nécessité d'une paix séparée, osait faire monter sur le scène Trotski et Inés Armand, mais semblait aussi réhabiliter Boukharine. Un mois avant la réhabilitation officielle ! Dalché, dalché est, paraît-il, déjà en répétition. Décidément, le théâtre « bouge ». Et pas seulement le théâtre.

COLETTE ZAND.

(1) Atlas Volodia, ou le vol arrêté, de Marina Vlady (Payot, 1987).

(2) On notera cependant que des écritures de tendance slavophile, comme Belov, Bondarev et Rasputine ont publié dans la Pravda une lettre dans laquelle ils condamnent le film parce qu'il pose de faux problèmes dus à ce que « les jeunes sont sous l'influence de l'Occident ».

(3) Tiré d'un roman traduit en français sous le titre : Chronique de Pékino (Albin Michel, 1975).

Les Russes en France

Semaine de la dramaturgie soviétique en France. — La Société des auteurs dramatiques organise cinq soirées de lecture de pièces à la Bibliothèque nationale : le Tableau, de Slavikine et le Succès, de Vampirov ; Trois Jeunes Filles en bleu, de Petrouchevskaja ; Au 40 de la rue Scholera Aleichem, de Staviski ; le Banc, de Guélimin ; le Nid du coq de bruyère, de Rozov (12 au 16 avril).

Théâtre de l'Europe à l'Odéon. — Plusieurs manifestations franco-soviétiques sont prévues pour faire connaître ce qui se fait aujourd'hui en URSS. La Mouette, de Tchekhov, mise en scène d'André Kontchoulovski (31 mai au 25 juin).

Festival d'Avignon. — Six Personnages en quête d'auteur, de Pirandello, par Anatoli Vassiliev ; Monsieur de Molière, de Boulgakov, par Oleg Tabakov.

Festival d'automne. — Frères et sœurs, d'Abramov, mise en scène de Lev Dodine. A l'invitation du Théâtre de Bobigny : Cézanne, mise en scène de Anatoli Vassiliev et Salle n° 6, d'après Tchekhov, mise en scène de Erimoline. A l'invitation du Théâtre d'Art de Chailiot, le Théâtre d'Art avec Oncle Vanja et la Mouette. Enfin, en avril, Jeanne Moresau part pour Moscou où elle jouera le Récit de la servante Zolna, de Hermann Broch.

SOtheBY'S FOUNDED 1784. Prépare ses prochaines ventes de Mai 88. Bijoux, Montres, Montres - Bracelets. Collier saphir : diamants, émeraude et rubis 18<sup>e</sup> siècle, vendu à Genève en mai 1987 : 502.000 FF. Les personnes désireuses de soumettre des objets en vue de ces ventes pourront rencontrer nos spécialistes, sur rendez-vous à : Bijoux Paris: du mercredi 2 mars au vendredi 4 mars Monaco: les mardi 8 et mercredi 9 mars Montres Paris: les jeudi 3 et vendredi 4 mars. Veuillez contacter Sotheby's 3, rue de Miromesnil, 75008 Paris. Tél.: (1) 42.66.40.60 Sporting d'Hiver Monte-Carlo (Monaco). Tél.: 93.30.88.80

Au trente-huitième Festival de Berlin

Des braves pour « la Commissaire »

A U Festival de Moscou, l'été dernier, on croyait avoir enfin révélé tous les films interdits de dernier quart de siècle, quand un certain Alexandre Askoldov, cinquante ans, leva la main pour prendre la parole : « Et mon film, dois-je l'enterrer définitivement ? La copie enfin retrouvée fut immédiatement projetée devant un public stupéfait puis enthousiaste, qui eut le sentiment d'assister à un événement. Et ce sentiment a été partagé par les participants du Festival de Berlin où le film était en compétition.

Inspiré d'un récit de Vassili Grossman, la Commissaire conte l'histoire d'une femme commissaire politique, membre de l'Armée rouge, qui, au début des années 20, occupe avec son régi-

ment une petite ville dans le Sud. La contre-révolution menace. Vavilova, enceinte, est hébergée dans une famille d'artisans juifs qui l'accueillent d'abord avec méfiance. Les blancs regagnent du terrain, la ville doit être évacuée, mais la jeune femme ne part pas, elle accouche, le chef de famille redoute le pogrom qui va suivre inéluctablement. Quand les événements changent, Vavilova confie l'enfant à ses hôtes et rejoint son unité.

L'originalité est double : dans la façon de raconter, dans ce qui est dit. Alexandre Askoldov tourne en cinémascope noir et blanc, en embrassant de grands pans d'espace, lentement. Les personnages sont des anti-héros. La commissaire d'abord, une femme

blonde d'une certaine corpulence, le contraire d'une star de cinéma. Un être rude qui a choisi de se battre mais reste proche des réalités humaines, loin de toute propagande, de l'héroïsme sur commande. Enfin, l'artisan juif joué par Roland Blou, bien connu aujourd'hui, voit partout le malheur.

Aux moments de plus grande crise la vision s'élargit pour déboucher, à travers le temps et l'histoire, sur la déportation à venir des juifs en Europe dans les années 1941-1945. Ce que dénonce le cinéaste, ce n'est pas tant un cas historique précis d'antisémitisme que cet antisémitisme ordinaire qui n'arrête pas de courir à travers les consciences.

LOUIS MARCORELLES.

Advertisement for RIS & DANCIERIES, AUX BOUFFES DU NORD, and CAPRICE. Includes text about theatrical performances and contact information.

Handwritten signature or note at the bottom of the page.

مكتبة الصالح

Six disques de la période 1938-1943, une biographie

Karajan à visage découvert

Une biographie de Karajan qui a déjà fait grand bruit aux Etats-Unis paraît en librairie aux éditions Pierre Belfond. Prélude aux rééditions qui vont marquer, en avril prochain, le quatre-vingtième anniversaire du musicien.

Le 5 avril 1988, à 23 heures, Herbert von Karajan aura quatre-vingts ans. Et il enregistre depuis cinquante ans ! Bonne occasion pour les maisons de disques d'exprimer leur gratitude envers leur infatigable médiateur.

Ces quatre-vingts printemps seront salués par un feu d'artifice. Vingt-cinq compacts vont paraître chez Deutsche Grammophon : les « Cent chefs-d'œuvre de la musique par Karajan ». Vingt-cinq autres sortiront simultanément chez EMI-Pathé Marconi : c'est l'« Edition officielle du quatre-vingtième anniversaire » (l'officialisation émane du maître lui-même). Dans ce torrent de rééditions se glisse un hors-série : la gravure sur six CD des enregistrements 78 tours parus pendant la guerre sous le label Polydor. Bien peu de spécialistes les ont

entendus. Ce sont les premiers disques de Karajan (1).

A leur réédition le musicien s'était toujours opposé. Il a fini par l'autoriser. Le fait peut s'interpréter de deux façons. Soit un tabou aurait sauté : Karajan accepte de lever le voile sur la période 1938-1943, celle de sa « malheureuse et dangereuse aventure avec les nazis ». Soit, et c'est plus probable, il n'a plus refusé, passée sa quatre-vingtième année, de se montrer musicalement à visage découvert : de remonter au déluge de l'enregistrement mono, lui qui se projette déjà, et pour les dix années à venir au moins, dans un futur étoilé de vidéodisques.

Karajan fut le premier à croire à la stéréo (il n'a enregistré en mono qu'entre 53 et 58) comme aux vertus incantables de la lecture au laser. Champion de la qualité du son, il fut toujours attentif à ne pas déparer, quitte à remettre plusieurs fois l'ouvrage sur le métier, l'image enregistrée qu'il allait laisser. Le chef à la tête de la Philharmonie de Berlin n'a donc pas une passion pour son passé discographique. « Déjà, rappelle Patrick Szaranowicz, savant « karajien », il n'avait pas vraiment montré d'enthousiasme

quand sont ressortis chez EMI ses premiers enregistrements de 1946-1948 avec la Philharmonie de Vienne sous la direction artistique de Walter Legge. Et pourtant, cette série comporte des merveilles (2). »

Gageons que la nouvelle livraison, encore plus ancienne, en comportera aussi. Et rappelons que le Karajan des années noires n'a pas seulement enregistré avec la Philharmonie ou l'Orchestre d'Etat de Berlin. Il s'est aussi retrouvé devant les micros avec les Néerlandais du Concertgebouw, que

dirigeait à l'époque, en la personne de Willem Mengelberg, un chef de culture allemande que les Pays-Bas allaient frapper d'ostracisme après la Libération. Il a aussi fait travailler les Italiens de la RAI, à l'heure où la presse mussolinienne se déchaînait contre Toscanini, « juif honoraire ». Toscanini que Karajan admirait tant.

Quand, pourquoi, comment ? Sur l'entrée du jeune chef autrichien (d'ascendance grecque il est vrai) au parti nazi, les biogra-

phes, c'est peu de le dire, n'ont jamais été précis. Et des questions légitimes - ne s'agit-il pas, après tout, du plus grand chef d'orchestre vivant ? - continuaient à se poser sur les dessous de sa rivalité avec Furtwängler (la bonne foi semble finalement de son côté), sur ses rapports houleux avec l'entourage de Hitler, sur sa brève et douloureuse « dénazification ».

Ces questions, on ne se les pose plus depuis que Pierre Belfond a eu la bonne idée de faire traduire en français un « portrait biographique » paru l'an dernier aux Etats-Unis. L'auteur, Roger Vaughan, est journaliste, passionné de navigation à voile, accessoirement mélomane. Pendant deux ans (1982-1983), il a suivi Karajan de répétitions en festivals, il est monté avec lui en bateau, en voiture, et a apprécié sa façon de conduire. Il l'a regardé agir en public, en privé, grand seigneur orgueilleux de son ubiquité, « pater familias » blessé par la fronde de ses musiciens (l'épisode Sabine Mayer est décrypté dans le moindre détail).

Il a recueilli des centaines de témoignages, auprès d'anonymes et de célébrités, pour finir par rédiger un compte rendu aussi fébrile que son sujet, carnet de bord, bulletin de santé, analyse

psychologique, mélange explosif de potins et d'anecdotes-clés comme les biographies anglosaxonnes en ont seuls le secret.

Depuis, Karajan a décidé de s'occuper lui-même de son autobiographie (3). Son portrait par Vaughan n'a pas été traduit en langue allemande.

ANNE REY.

(1) 7<sup>e</sup> Symphonie, ouverture Leonore III de Beethoven, prélude des Matines chameaux de Wagner : Orchestre d'Etat de Berlin et Concertgebouw, 1<sup>re</sup> Symphonie de Brahms, extraits de Salomé, Don Juan de Richard Strauss ; Orchestre du Concertgebouw, Symphonie « Nouveau Monde » de Dvorak, ouverture de Johann Strauss ; Philharmonie de Berlin, Symphonies 33, 40, et 41 de Mozart : Orchestre de la RAI, Symphonie « Pathétique » de Tchaïkovski, la Moldave de Smetana ; Philharmonie de Berlin, Choix de préludes et d'ouvertures d'opéras, avec différents orchestres.

(2) 9<sup>e</sup> Symphonie de Beethoven, Requiem allemand de Brahms (avec Schwarzkopf et Hotter), Métamorphoses de Strauss, 9<sup>e</sup> de Schubert, « Pathétique » de Tchaïkovski... Seuls le 5<sup>e</sup> de Beethoven ressortira prochainement en CD.

(3) Herbert von Karajan : Histoire d'une vie (« magno-mémoires » rédigés par Franz Endler) : à paraître aux Editions Carrère.

Bonne feuilles

La « double »

Quand Herbert von Karajan a-t-il adhéré au Parti national-socialiste ? En 1935, a toujours prétendu le chef allemand. En quête d'un nouveau poste après l'achèvement de son contrat au Théâtre d'Ulm, il séjourne en 1934 à Berlin, travaille avec Toscanini comme corépétiteur à Salzbourg, puis débute à Aix-la-Chapelle dans Fidelio... Il suscite immédiatement la jalousie de Peter Raabe, directeur de la musique dans cette ville. Mais ce dernier est nommé président du Conseil musical du Reich, en remplacement de Richard Strauss. Karajan devient alors, le 12 avril 1935, directeur de la musique à Aix-la-Chapelle. Comme le rappelle Roger Vaughan dans son portrait biographique, dont nous publions ci-dessous, en « bonnes feuilles », des extraits, ce fut le vrai début de sa fulgurante carrière.



Karajan avec la soprano française Germaine Lubin devant l'Opéra de Paris en 1941.

adhésion

cartes en question. Je les montrai au maestro dans sa maison d'Anif, et il voulut d'abord savoir où je les avais obtenus, se montrant ennuyé qu'on puisse obtenir pareils éléments. Puis il prit les papiers et les regarda avec curiosité mais circonspection. Il les porta sous une lampe pour mieux les examiner, et les regarda un moment. « Où est ma signature ? demanda-t-il. Vous avez vu, ce n'est pas signé. » Je lui demandai ce qu'il avait fait des cartes. Il haussa les épaules et me regarda : « Ce sont des faux. » En fait, les cartes de membres du NSDAP étaient remplies seulement par les responsables du parti, mais non signées par le détenteur (...).

« Je n'ai jamais caché d'avoir appartenu au parti nazi, se raccroche à une position aussi intenable. Il est à croire qu'il persiste à soutenir cette date de 1935 pour tempérer l'ardeur de son adhésion, peut-être pour présenter un argument - la préservation de sa carrière - que les gens puissent comprendre, et même approuver sans mal. Avant d'adhérer en avril ou mai, un ou deux mois après l'arrivée au pouvoir de Hitler, cela passerait pour un soutien trop marqué à Hitler, sa politique et ses visées. Cela serait moins facilement admissible. « C'est ce qu'il y a de plus difficile au monde, pour ceux qui ne vivent pas en Autriche ou en Allemagne à l'époque, explique Karajan. J'ai tenté de l'expliquer à ma femme (1), et elle n'a toujours pas compris ce qui s'est passé ici. Même avec l'énorme intérêt suscité par cette période, l'accumulation de films venus de toutes parts, allemands, français, américains, juifs, les gens de l'extérieur n'ont pas l'idée de ce qui s'est passé. Les conséquences de la première guerre mondiale avaient conduit à un mécontentement généralisé. La dette de guerre continuait toujours à être payée avec difficulté. Le mouvement communiste avait commencé, c'est à dire que des choses folles ont-elles pu durer aussi longtemps ? D'un autre côté, si Hitler n'avait été qu'un assassin, il n'aurait pas été suivi par soixante-dix millions de personnes, c'est impossible. »

(1) Lolette, la troisième femme de Karajan, est française. Son épouse précédente était un quart juive. On a dit que Karajan, en adhérant au parti nazi, avait pour but de la protéger.

« Tous extraits de Karajan, de Roger Vaughan, traduit de l'américain par Guillaume Monsaignon, suivi d'une chronologie et d'une filmographie établies par Philippe A. Astérix. Editions Pierre Belfond, 339 p., 148 F.

« D'APRÈS Karajan, écrit Vaughan, c'est à cette époque, en 1935, que commencent les pressions pour qu'il adhère au parti nazi, point de départ d'une dangereuse et malheureuse histoire avec les nazis. « Je n'étais pas membre lorsque le parti prit le pouvoir, explique-t-il. En tant que directeur musical de l'Opéra d'Aix-la-Chapelle, je n'étais pas politiquement très exposé. Mais lorsqu'il fut temps de signer mon contrat de directeur général de la musique, ma secrétaire vint m'annoncer que le chef local du parti avait soulevé des difficultés pour ma nomination. Sur le point d'être nommé directeur général de la musique, je n'appartenais pas au parti. »

« Je vais vous dire à quel tout cela me fait songer : avant, je skiais beaucoup, et j'emmenais mon guide autrichien partout avec moi. Nous sommes partis un beau jour sur une montagne, en Suisse, et on vint nous dire que pour skier il fallait s'inscrire au club alpin suisse local et prendre un guide suisse. J'avais envie de descendre cette montagne ; je me suis dit : « Au diable ! » J'ai pris ma carte et j'ai embauché le guide suisse. A mes yeux, le parti nazi c'était la même chose. »

« Il y avait ce papier devant moi, qui me séparait d'un pouvoir à peu près illimité et d'un budget me permettant de donner autant de concerts que je le souhaitais avec

l'orchestre, tournées comprises. J'avais une secrétaire, un bureau, j'étais au paradis. Tout ce qu'on me demandait, c'était d'être membre, et peut-être de donner de temps en temps un concert pour eux. Alors je me suis dit : « Au diable ! » et j'ai signé. Et après coup, les gens disent : « Bien sûr, vous étiez nazi. »

« En 1947, après la guerre, Karajan tomba au Festival de Salzbourg sur Edge Leslie. Leslie était à l'époque diplomate britannique en poste à Zurich. Représentant du gouvernement, il était passionné de musique, possédait des notions de direction d'orchestre, et écrivait de temps à autre des articles dans des journaux musicaux. Le courant passa immédiatement entre Karajan et lui, et ils se retrouvaient souvent la soir ensemble. Aujourd'hui encore, ils sont bons amis. Karajan vivait alors à Saint-Amion, comme Leslie, et attendait d'être blanchi (dénazifié) par la Commission quadripartite.

« Karajan m'a confié, souligne aujourd'hui Leslie, qu'il aurait fait n'importe quoi pour avoir ce poste d'Aix-la-Chapelle. Mais il faut comprendre sa mission. Un jour, je suis arrivé chez lui pour l'amener ; il était sorti en promenade et m'avait laissé un mot me demandant de l'attendre. Il y avait des livres religieux de toutes sortes dispersés dans la pièce, contenant des passages soulignés et des notes marginales de son écriture sinogrammatique. Je l'interrogeai là-dessus à son retour. Il me dit qu'il n'y avait pas besoin de foi pour croire en Dieu, parce que d'innombrables signes attestaient Son existence. Mozart a écrit une symphonie enfant, et l'hérédité ne peut expliquer cela, me dit-il. Il n'y a qu'une explication, c'est que le Créateur a créé certaines personnes comme instruments de réalisation de beautés au sein d'un monde trop laid. « J'ai reçu certains outils, ajouta Karajan, certains talents. Je n'ai jamais douté qu'ils

viennent de Lui. Il est de mon devoir de les exploiter au maximum. Mon ambition est de faire la musique la plus parfaite possible, et d'atteindre le plus de gens possible. Je dois aussi faire des films musicaux. »

« Les critiques parlent de Karajan comme d'un dieu arrogant, poursuit Leslie. Mais il répondrait qu'il est un instrument de Dieu, impitoyable dans sa mission. Il m'a dit : « J'ai fait des choses horribles, mais il considère que cela fait partie de l'accomplissement de sa mission. »

« Karajan a souvent raconté la façon dont il est entré au parti nazi. C'est le mieux connu de tous ses récits rétrospectifs. Et le fait que des documents accessibles conduisent à une autre conclusion ne parvient pas à les faire changer d'avis.

« Ces documents ont été révélés dès 1957 par Paul Moor, qui écrivit dans le magazine High Fidelity un article sur Karajan, « L'opérateur ». « Disons-le clairement une fois pour toutes, écrit Moor. Herbert von Karajan a adhéré au parti nazi à Salzbourg et non à Aix-la-Chapelle, le 8 avril 1933 - soit seulement deux mois et huit jours après l'arrivée au pouvoir de Hitler - et non en 1934. Il a reçu la carte n° 1807525, et payé sa cotisation pour ce mois-là. Mais il rentra en Allemagne avant la fin avril, ce qui causa une petite grogne administrative puisqu'il n'était pas passé prendre sa carte. Tout cela rentra dans l'ordre lorsqu'il fut de retour à Ulm, où il reçut le 1<sup>er</sup> mai 1933 une autre carte, n° 3430914. Ces faits sont enregistrés sur le fichier central du parti nazi, disponible au Centre de documentation de la mission des Nations unies à Berlin. Cela paraît plus fiable que la mémoire de Herbert von Karajan. »

« Vingt-cinq ans plus tard, le musicologue allemand Fred Prieberg redécouvrit ces documents pour son livre La Musique dans l'Etat national-socialiste. Il s'intéressa à la

MUSÉE RODIN 77, rue de Varenne (7<sup>e</sup>) - M<sup>e</sup> Varenne 60 DESSINS DE RODIN extraits du premier volume de L'INVENTAIRE

Antoni Tàpies Peintures Galerie Lelong 13 et 14, rue de Valenciennes, Paris 8

RIS & DANCERIES AUX BOUFFES DU NORD

CAPRICE Avec la soutien de l'OPERA

JEAN ANGUERA Sculptures 1985-1987 jusqu'au 9 mars

GALERIE MARWAN HOSS 12, RUE D'ALGER - PARIS (1<sup>er</sup>)

PROLONGATION JUSQU'AU 28 FEVRIER L'RDUPERU MAISON DE L'AMERIQUE LATINE

stroïka »

ommissaire »

ACTUELLEMENT

Jonathan Livingston Le Goeland



HALL BARTLETT musique de NEIL DIAMOND

7 RENDEZ-VOUS CHORÉGRAPHIQUES

COMPAGNIE MATHILDE MONNIER JE NE VOIS PAS LA FEMME CACHÉE DANS LA FORÊT

IMPROVISATIONS LES ESPACES PARALLÈLES

COMPAGNIE DOUSSAINT DUBOULOUZ LA BEAUTÉ DES FLEURS

COMPAGNIE ANGELIN PRELJOCAJ LIQUEURS DE CHAIR

LES GEMEAUX Centre d'Action Culturelle

CHAILLLOT THEATRE NATIONAL LE MISANTHROPE

V.O. SEUL AU COSMOS (6\*) LA MORT D'IVAN ILLITCH

EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Seuf mardi, de 12 h à 22 h ; sam. et dim. de 10 h à 22 h...

Musées

DEGAS. Grand Palais. Galeries nationales (42-56-09-24). Seuf mardi, de 10 h à 20 h...

Centre Pompidou

graphie, 6, rue des Petits-Champs. Seuf dimanche, de 12 h à 18 h 30...

Musées

ALAIN FLEISCHER. L'empire de la lumière et du vent. Cité des sciences et de l'industrie...

Centre Pompidou

4-8, Grande-Galerie (entrée : Pont-Neuf, rue du Pont-Neuf) (42-86-87-89). Jusqu'au 28 février.

Galerie

PRIMARY STRUCTURES. Galerie Gilbert Royman et C. 9, rue Saint-Gilles (42-78-43-21). Jusqu'au 3 mars.

Centre Pompidou

Faouard-Saint-Antoine (43-42-22-71). Jusqu'au 2 avril.

Galerie

BRÉTIGNY. Hymn See Chou (peinture). Espace (peinture). Centre culturel Gérard-Philipp...

Centre Pompidou

FLAINE. A propos d'André. Centre d'art de Flaine (50-90-83-84). Jusqu'à fin mars.

Galerie

MULHOUSE. La manufacture Flammange entre 1775 et 1836. Musée de l'Impression sur étoffe...

Centres culturels

FERRI BICAN : PEINTURES ET DESSINS. Ecole nationale supérieure des beaux-arts...

En province

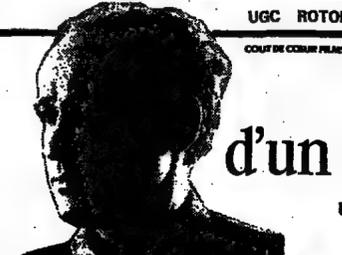
AMBIÈRE. Jean Zuber ; Henri Matisse. Maison de la culture...

En province

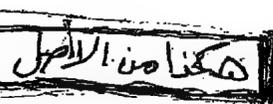
TOULON. Christiane photographique en France. Le corps, la galère ; noir et blanc...

UGC CHAMPS-ÉLYSÉES - UGC DANTON - CINÉ BEAUBOURG - UGC OPÉRA UGC ROTONDE - LES IMAGES - UGC GOBELINS - ENTREPOT - STUDIO 43

"J'aime beaucoup Michel et je trouve son film merveilleux" ELIE WIESEL



le testament d'un poète juif assassiné UN FILM DE FRANK CASSENTI



مكتبة الراج

ARTS ET SPECTACLES

Le Monde Jeudi 25 février 1988 19

THÉÂTRE

SPECTACLES NOUVEAUX

(Les jours de répétition et les dates de première sont indiqués entre parenthèses)
EN ATTENDANT. Tourneur (48-87-82-48), mar., dim., lun. 19 h (24).

ATHÉNÉE-LOUIS JOUVET (47-42-67-27). Salle Louis Jouvet. Chatruud : 20 h 30. Rel. dim., lun.
BATACLAN (47-40-30-12). D. Match d'improvisation : lun. 21 h.

GUY-ROBERT MONTMARNASSE (43-27-88-61). La Chanson du mal-aimé : 19 h. Rel. dim., lun. Ne pas dépasser la dose prescrite : 20 h 30. Rel. dim., lun. Double je : 22 h 15. Rel. dim., lun.
GYMNASIE MARIE-BELL (42-46-79-79). Le Mécanisme : 21 h, sam. 17 h 30, dim. 15 h 30. Rel. dim., lun.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93). D. La Madelonne ou le Mémorandum amoureux : 21 h 30, sam. 17 h 30 et 11 h, dim. 15 h. Rel. dim., lun. D. Femmes, si je vous le disais (Reconstituer du Palais royal) : lun. 20 h 30, mar. 14 h 30.
POCHE-MONTMARNASSE (45-48-92-97). Salle L. Tchekhov. D. Le Diable à quatre : 21 h. Rel. dim., lun. D. Le Camp de croix : 20 h 30, dim. 15 h. Rel. dim., lun.

THÉÂTRE OUVERT-JARDIN D'HYVER (42-62-59-49). D. L'Élalon or : ven. 20 h 30, sam. 21 h, dim. 15 h. Rel. dim., lun.
THÉÂTRE RENAUD-BARRAULT (42-56-60-70). Grande salle. Le Vallon : 20 h 30, dim. 15 h. Rel. dim., lun.
TINTAMARRE (48-87-33-82). Bravo Coppens : 20 h. Rel. dim., lun.
TOURTOUR (48-87-82-48). En attendant : 19 h. Rel. dim., lun. D. Profession imitateur ! Et en plus... : ven. sam. (dernière) 20 h 30.

THÉÂTRE DE PARIS (43-59-39-39). « Le pont des romans ». Jusqu'à fin mars. 15 h 30, dim. 20 h 30, mar., jeu., ven., sam., mar. Opéra bouffe en quatre actes de J. Offenbach, livret de H. Crémieux et L. Halévy, mise en scène de J.-M. Ribes, chor. de P.-G. Lambert, avec l'ensemble orchestral d'Antenne 2, dir. par J. Burdick ou A. du Cloet, chef des chœurs P. Marva, 225 F, 175 F, 100 F, 165 F (mer., jeu., mar.), 245 F, 195 F, 120 F (ven., sam., dim.).
Périphérie
ASNIÈRES. Grand théâtre (47-90-63-12). « Tosca ». 20 h 30. Opéra de Puccini, par la Compagnia d'opéra italiana di Milano, 120 F, 90 F.

LE PETIT DÉCATEUR. Américains de Paris (45-62-42-17), mar., mer., jeu., ven., sam., dim., lun. 19 h (24).
PAROLES. Théâtre de la Commune à Anversheim (48-34-67-67), dim. 19 h, mar., mer., jeu., ven., sam., dim. 20 h 30. Rel. dim., lun.
LE CHAT BOTTE. Théâtre du Campagnol à Chilly-Mazarin (46-61-13-13), mar., mer., jeu., ven., sam., dim. 15 h (17).

MAISON DE LA POÉSIE (43-36-27-33). D. Hommage à Shakespeare : 20 h 30. Rel. dim., lun.
MAISON HEINRICH HEINE-FONDATION DE L'ALLEMAGNE (45-39-53-95). D. Die Soldaten (opéra en langue allemande) : 20 h 30, dim. 15 h 30.
MARAIS (42-78-08-53). En famille, en étranger toujours : 20 h 30. Rel. dim., lun.

THÉÂTRE DE L'OMBRÉ QUI ROULE (43-26-29-61). D. La Légende dorée : jeu., ven., sam., dim. 17 h.
THÉÂTRE DE LA MAIN D'OR (48-05-12-91). D. Poupée pour Monsieur : 22 h (jeu., ven., mar.), sam., dim. 18 h 30.
THÉÂTRE DE LA PLAINÉ (42-50-15-65). D. La Fugue de Pierre en Don Juan : 20 h 30, dim. 17 h. Rel. dim., lun.

THÉÂTRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-36-57). D. Orphée et Eurydice : ven., lun. 20 h 30.
THÉÂTRE DES CINQUANTE (43-55-32-99). Comment est le printemps à Paris : 20 h 30. Rel. dim., lun.
THÉÂTRE GRÉVIN (42-46-84-47). Le Cid improvisé : 19 h. Rel. dim., lun.
THÉÂTRE MODERNE (43-59-39-39). Toute différente est la langouste : 21 h, dim. 15 h. Rel. dim., lun.

THÉÂTRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Grand Foyer. Le Tragique Destin d'un héros de verre : 14 h 30, jeu., ven., sam. 14 h 30, sam. 15 h, jeu., ven., sam. 10 h. Rel. dim., lun.
THÉÂTRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). O. Le Public : 20 h 30 (Jeu. dernière). Poésie salle.

OPÉRA DE PARIS. Palais Garnier (47-43-53-71). « Kaya Kabanova ». Jusqu'en 1<sup>er</sup> mars, 20 h 30, mer., jeu., ven., sam., mar. Opéra en trois actes de Leon Janacek, livret de V. Cervinko, d'après « Orphea » de A. Ostrovsky, dir. mus. de J. Koc, mise en scène de G. Friedland, avec D. Perov, B. McCauley, L. Ryanek, W. Neill, K. Armstrong, I. Coley, C. Powell, A. Ringard et M. Mahé. 500 F à 40 F.
THÉÂTRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-36-57). « Orphée et Eurydice ». Jusqu'en 29 février, 20 h 30, ven., lun. (dernière). Opéra en trois actes de G. Verger, chor. de A. de Groux, avec l'ensemble orchestral de Paris, M. Horne, 200 F, 150 F, 100 F, 50 F.

AMANDIERS DE PARIS (43-46-42-17). D. Le Petit Dictionnaire : mar. 20 h 30.
ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-71-71). Les Caléni, tempo : 20 h 30, sam. 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30. Rel. dim., lun.
ARCANÉ (48-38-19-70). D. Contes d'été : ven., sam., lun. 20 h 30, dim. 17 h.
ARTISTES-ATHLÈTES (48-06-34-02). D. Les Racines de la Indes Fantômes d'Hyver : 20 h 30, dim. 16 h. Rel. dim., lun.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15). Salle Richelieu. O. Esther : 14 h. La Fugue vers jesus, mise de Monsieur de Pourcassagne (à thème programme) : 20 h 30. O. Monsieur de Pourcassagne (avec un thème prog. la pendule au musée) : 20 h 30 (dim.). D. Le poème de Troie n'est pas fini : jeu. 20 h 30. Le Vainqueur de César : 20 h 30.
COMÉDIE-FRANÇAISE AUDITORIUM DE LA GALERIE COLBERT (40-15-00-15). D. Scarron Don Jughet d'Arménie : lun. 18 h 30.

NOUVEAUTES (47-70-52-76). O. Les Sept Merveilles de Jésus : 18 h, ven. 18 h. Une soirée pas comme les autres : 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30. Rel. dim., lun.
OÉDON (COMÉDIE-FRANÇAISE) (43-25-70-32). O. Mort d'un comédien : 20 h (jeu., ven., sam.), dim. (dernière) 14 h 30.
OÉDON (PÉTTI) (43-25-70-32). O. Se méfie des astères : 18 h 30 (Jeu., ven., sam. dernière).

OPÉRA DE PARIS. Palais Garnier (47-43-53-71). « Kaya Kabanova » : 19 h 30 (sam., dim., mar. dernière).

OPÉRA DE PARIS. Palais Garnier (47-43-53-71). « Kaya Kabanova » : 19 h 30 (sam., dim., mar. dernière).

OPÉRA-CONIQUE. Salle Favart (42-06-06-11). La Danseomanie - Paquita. Jusqu'en 24 fév. 18 h 30. (dernière). Spectacle de ballets, dir. mus. de Michel Cahé : « La Danseomanie », « Les Péruviens d'après P. Gardel, mus. de E.-N. Méhul, chor. de L. Cramer, 190 F.
PALAIS DES CONGRÈS (47-58-12-51). Tokyo Ballet. Jusqu'en 6 mars. 20 h 30, mer., jeu., ven., sam., mar. : 15 h, sam., dim. : Le Légende des quarante-neuf musurats (catalin), chor. de Maurice Béjart, mus. de Toshiro Mayuzumi, 250 F à 70 F. Agence « sur place ».
THÉÂTRE DE LA BASTILLE (43-27-42-14). Jean-François Duroux. Jusqu'en 28 fév. 21 h, mer., jeu., ven., sam., 17 h, dim. : « L'Amor » (création), 80 F, 60 F, adh. 48 F.

A partir du 26 février

Othéâtre ouvert comédie de caen

LE TALON D'OR

D. Lemahieu/M. Dubois

JARDIN D'HYVER 42 62 59 49

POUR LES SALLES VOIR LIGNES PROGRAMMES

« Le nouveau film du réalisateur de "PLAYBOY" MICHAEL DOUGLAS CHARLIE SHEEN DARYL HANNAH

GOLDEN GLOBE DE MEILLEUR ACTEUR MICHAEL DOUGLAS

OSCARS 88 MEILLEUR ACTEUR MICHAEL DOUGLAS

WALL STREET



LES FILMS TRISTAR PRÉSENTENT UNE PRODUCTION JOHN VETCH UN FILM DE PETER YATES
CHER DENNIS QUOID
SUSPECT (SUSPECT DANGEREUX)
MICHAEL KAMEN RAY LOVEJOY BILLY WILLIAMS, B.S.C. JOHN VETCH ERIC ROTH DANIEL A. SHERKOW PETER YATES

Vertical advertisements on the left side of the page, including 'PRUCNAL A LA CIGALE', 'LES RACINES DE LA HAINE', and 'le testament poète juif assassiné'.



Radio-télévision

Informations « services »

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément de samedi (sauf le dimanche-jour). Signification des symboles: > Signalé dans le Monde radio-télévision. □ Film à émettre. On peut voir si on ne pas manquer si on a un Canal d'écoute en cassette.

Mercredi 24 février

TF 1
20.45 Variétés: Soirée inédite. Émission présentée par Jean-Pierre Foucault. Avec Michèle Torr, Gilbert Montagné, Michel Galabru, C. Jérôme, Jackie Quarré, Joe Cocoon, Basia, Jean-Pierre Mader. 22.35 Magazine: Pirates. De Bernard Bouthier. Avec Roger Haas. 23.35 Journal. 23.45 La Bourne. 23.50 Jeux olympiques de Calgary. 0.35 Magazine: Pénurie sur le 16 (rediff.). Avec les Imbeciles.

Jeudi 25 février

TF 1
12.35 Feuilles: Haines et passions. 14.30 Feuilles: C'est 699 demain. 14.45 Variétés: La chance aux chansons. Émission de Pascal Sevran. 15.30 Ours à Vincennes. 15.45 Club Dorothée. 17.00 Magazine: Pénurie sur le 16. Animié par Christophe Dechavanne. 17.55 Flash d'informations. 18.00 Série: Agence tous risques. 18.25 Méta. 19.00 Feuilles: Santo-Barbara. 19.30 Jeu: La roue de la fortune. 20.00 Journal. 20.30 Méta et Topix. 20.40 Magazine: Le monde en D'Amélie Christine Oudart. Le pouvoir à l'été. Invité: Valéry Giscard d'Estaing. 22.30 Série: Kick Hunter, inspecteur choc. 23.05 Magazine: Rapido. D'Antoine en Casse. Spécial musique de film. 23.35 Journal et Bourne. 23.50 Jeux olympiques de Calgary. 0.35 Casse au feu. Émission d'Antoine de Caunes. Avec Pijou, Les Abbes, Stéphanie, Christine Lidon, Les Forts-montaux. 1.20 Magazine: Pénurie sur le 16 (rediff.).

Audience TV du 23 février 1988 (BAROMÈTRE LE MONDE/SOFRES-NIELSEN)

Table with columns: Horaire, Foyers ayant regardé la TV (en %), TF 1, A2, FR3, Canal +, LA 5, M6. Rows show audience data for various time slots from 19h to 22h.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4687
Grid for crossword puzzle with numbers 1-11 and letters A-I.

HORIZONTELEMENT
1. Quand il est faux, peut se faire lui-même des coupures. - II. Faire des observations. - III. Nom qu'on donne parfois à un as. - IV. Cri de celui qui s'est fait pincer. - V. Trouve qu'on n'a pas les reins solides. Le pour celui qui a peur des piqures. - VI. Terme musical. Peut-être l'origine de la lecture à certains. - VII. Glace à Londres. Durtic à la cuisson. - VIII. Qualifie un bon chasseur. Il y en a plus les miches. - IX. Pronom. Plus qu'un soupçon. - X. Peut attirer une vieille. Herbivore. - XI. Coule dans le Bocage normand. Imite un personnage de Victor Hugo.

Solution des problèmes n° 4686

Horizontalement
I. Barbier. - II. Encallure. - III. Librarians. - IV. Le. As. - V. Ironie. - VI. Cils. Ora. - VII. les. Gué. - VIII. Stappa. - IX. Tertia. Tu. - X. Es. Ortes. - XI. As. Saça.

Verticalement

1. Bellicistes. - 2. Acérites. - 3. Ra. Orl. - 4. Bira. Spéc. - 5. Ha. (AL). Io. Pt. - 6. Elita. Geis. - 7. RER. Sou. Tu. - 8. Réa. Ré. Tec. - 9. Fosco. Ruso.

GUY BROUTY.

Les vingt ans de mai 68

« Souvenirs souvenirs » (suite)

Mai 68 aura bientôt vingt ans. Mais être nombreux à avoir répondu à notre appel concernant les photographies que vous avez pu prendre pendant les événements. Ces documents serviront à la réalisation d'un ouvrage de référence, baptisé « Souvenirs souvenirs ».

Si la récolte est bonne, écrivains-nous, le Monde et Le Découverte sélectionneront un livre sur le mois de mai des anonymes qui vécut ou flirtait cette période. Eh bien ! la récolte n'est pas mauvaise, mais peut s'améliorer. Il y a eu certes la violence, les « marins » et les barricades ; dans ce domaine, les documents abondent. Nous recherchons plus particulièrement des documents concernant les entreprises et les bureaux, la famille et la vie quotidienne.

Vous pouvez si vous le souhaitez, accompagner vos photos d'un petit commentaire. N'oubliez pas d'inscrire vos noms et adresses au dos de chaque cliché, qui bien entendu vous sera retourné. Si vous voulez participer à ce moment d'histoire, faites-nous : le temps est compté.

\* Émission « Souvenirs, souvenirs », Centre national de la photographie. Boîte postale n° 467-07 75337 Paris Cedex 07.

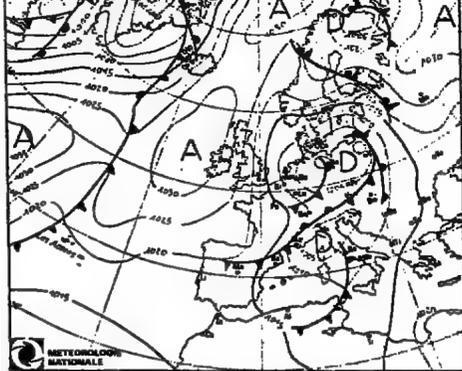
CINQUANTAIRE DU LYCÉE JEAN-DE-LA-FONTAINE

Pour préparer la célébration de son cinquantième en 1988 le lycée recherche auprès de ses anciens élèves, anciens professeurs ou membres de l'administration, des informations, des témoignages, des anecdotes, des photos, des documents.

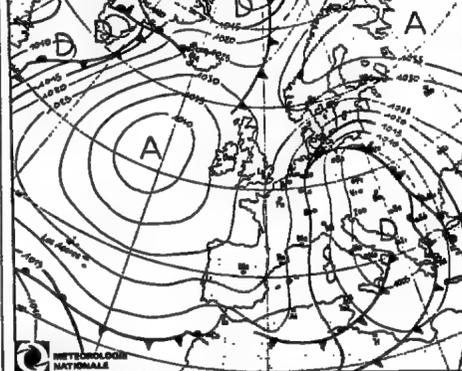
Écrire : COMITÉ 50 Lycée Jean-de-la-Fontaine 1, place Molitor, 75016 PARIS

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 24 FÉVRIER 1988 À 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 26 FÉVRIER À 0 HEURE TU

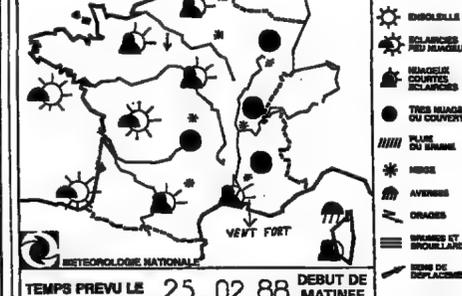


Évolution probable du temps en France entre le mercredi 24 février à 0 h TU et le jeudi 25 février à 24 h TU. Coincée entre les hautes pressions atlantiques et les basses pressions de l'Europe centrale, la France est soumise à un régime de nord plutôt rapide. La dépression nous apportera des nuages dans l'est du pays tandis que l'anticyclone protège les régions proches de l'Atlantique.

Jusqu'à midi, les températures ne dépasseront pas 1 à 3 degrés dans le Nord, 4 à 5 degrés dans l'Ouest, 2 à 4 degrés dans le Centre et -1 à 2 degrés dans l'Est. Dans le Sud, le baromètre indiquera de 4 à 7 degrés dans le Sud-Ouest (6 à 8 degrés près de l'Atlantique), de 2 à 6 degrés dans le Sud-Est (6 à 8 degrés sur la littoral méditerranéenne).

Les températures maximales seront souvent négatives, excepté près des côtes. Il fera de -1 à -3 degrés dans le Nord-Est, de -2 à 3 degrés dans le Nord-Ouest et de -2 à -5 degrés dans le Sud-Est (4 à 6 degrés près de la Méditerranée).

L'après-midi, les températures ne dépasseront pas 1 à 3 degrés dans le Nord, 4 à 5 degrés dans l'Ouest, 2 à 4 degrés dans le Centre et -1 à 2 degrés dans l'Est. Dans le Sud, le baromètre indiquera de 4 à 7 degrés dans le Sud-Ouest (6 à 8 degrés près de l'Atlantique), de 2 à 6 degrés dans le Sud-Est (6 à 8 degrés sur la littoral méditerranéenne).



TEMPÉRATURES maximales - minimales et temps observé

Table with columns: FRANCE, ÉTRANGER, and cities. Rows show temperature data for various locations like Ajaccio, Marseille, Paris, London, etc.

Échelle: plus de 200 foyers en Ile-de-France, dont 183 reçoivent le 5 et 147 reçoivent M6 dans de bonnes conditions.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

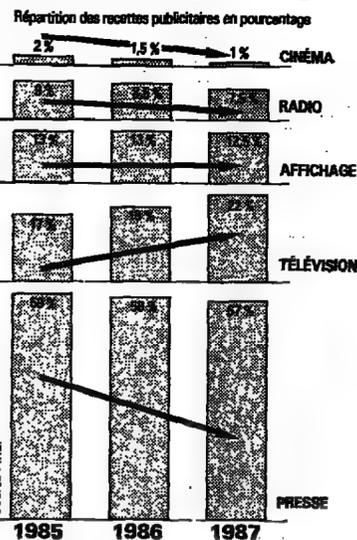
# Communication

L'enquête de l'Institut de recherches et d'études publicitaires

## 1987 a été une année exceptionnelle pour la publicité

Année faste que 1987 pour la publicité, avec une croissance en francs courants de 16 % des investissements des annonceurs (12 % en 1986), qui atteignent 52 milliards de francs (44,8 milliards en 1986). C'est une « année exceptionnelle », selon l'Institut de recherches et d'études publicitaires (IREP), qui vient de publier son enquête annuelle sur le marché publicitaire français. La meilleure depuis une décennie, aussi bonne que 1969, qui avait vu l'introduction de la publicité à la télévision.

La télévision, avec l'apparition des chaînes privées et de leurs espaces publicitaires, est à la fois le grand moteur et la grande bénéficiaire de cette expansion : les recettes publicitaires de la télévision ont, en effet, augmenté de 34 %, celles de la presse de 13,5 %. Dans la presse écrite, qui n'est pas un tout homogène, les journaux gratuits ont vu leurs recettes publicitaires progresser de 21 %, les quotidiens parisiens de 19 % (en raison des suppléments intégrés et du redressement des petites annonces), la presse spécialisée (technique et professionnelle) de 13 %, les quotidiens régionaux de 12 %, et les magazines (y compris ceux des quotidiens parisiens) de 10 % seulement.



La presse tient toujours la majorité du marché publicitaire (57 %), mais elle connaît depuis vingt ans « une érosion lente et continue » (voir graphique).

La dépense publicitaire par tête et par an n'a cessé de croître ces dernières années, passant de 666 F en 1984 à 726 F en 1985, à 810 F en 1986 pour atteindre 935 F en 1987.

Si l'on considère les dépenses publicitaires par secteur d'activité, les plus acides ont été « hygiène-beauté » (+ 24 %) et « alimentation-boissons » (+ 20 %) selon la nomenclature de l'IREP. « Culture-loisirs-distractions » ainsi que « distribution » (+ 18 %) sont au-dessus de la moyenne générale, et on observe dans les « services » une progression plus forte que prévu, « en raison des campagnes de communication gouvernementale et de

celles de privatisation de certains grands services, établissements bancaires notamment » indique l'IREP. En revanche, le secteur « équipement et entretien de la maison » (+ 13 %) a ralenti sa progression et le secteur « habillement » stagne (+ 5 %).

Pour 1988, l'enquête menée par l'IREP auprès d'un échantillon d'annonceurs laisse prévoir une légère pause, avec une croissance globale de 10 % des investissements publicitaires, en raison aussi « de la prochaine échéance électorale et des incertitudes économiques et financières ».

Rappelons cependant que les prévisions de l'IREP pour 1987 (+ 14 %) ont été sensiblement dépassées, malgré un début d'année difficile (grand froid et grèves) et le krach boursier du 19 octobre.

JOSÉE DOYÈRE.

## La CNCL et la campagne présidentielle sur les télévisions publiques

### Nouveaux horaires pour les émissions officielles

La campagne présidentielle qui s'ouvre sera la première de l'ère des télévisions privées. Exercice difficile pour la CNCL, qui doit à la fois assurer l'équilibre de l'information et édicter des règles pour les émissions officielles de la campagne, qui aura lieu sur les chaînes publiques entre le 8 avril et le 8 mai.

La campagne officielle représente une charge pour les PDG des chaînes publiques, qui souhaitent limiter son effet négatif sur l'audience. Car il est loin le temps où FR3 ne pouvait opposer qu'un documentaire aux émissions officielles diffusées simultanément sur TF1 et A2 en plein milieu de la prime time (de 19 h 30 à 22 heures). C'était en 1981...

Pour ne pas trop alourdir la baraque d'A2 et celle de FR3, les trois membres de la CNCL devraient s'ils suivent les recommandations de leur commission d'information, présidée par M<sup>me</sup> Jacqueline Baudrier - innover à la fois quant au contenu et aux horaires des émissions officielles. Ces recommandations ont été d'ailleurs curieusement révélées, le mardi 23 février, lors d'une rencontre avec la presse, sous l'égide du Conseil national des collectivités territoriales pour l'audiovisuel (CNCTA), présidé par M. Raymond Marcellin et dont le secrétaire général est M. Jacques Baumel, député RPR.

Concrètement, les aspirants à l'Élysée seraient rejoints en lisière de prime time. Une première série d'émissions passerait sur A2 à 19 heures et serait rediffusée sur FR3 après 22 heures et, le lendemain, à 7 h 30. Une seconde série débuterait à 13 h 30 sur A2, rediffusée à 17 heures sur FR3, et à minuit ou 9 heures le lendemain sur A2. Sans compter bien sûr Radio-France, qui ouvre son micro à 13 h 30 et à 20 heures.

Cette grille résulte d'une « logique de service », dit-on à la CNCL : chacun pourra ainsi voir les émissions officielles à sa convenance. Quant à la durée des interventions de chaque candidat, elle n'est pas encore fixée. Mais la Commission souhaiterait des périodes plus courtes (douze à quinze minutes

deux fois par semaine) que celles, qui prévalaient en 1981.

Les chaînes privées, pour leur part, n'ont qu'une obligation face aux émissions officielles : ne pas modifier leurs programmes à cet horaire, une fois le tirage au sort des ordres de passage des candidats effectué.

Pour rivaliser avec les feuilletons ou les séries et les jeux, les candidats disposeront toutefois de moyens plus « modernes » qu'en 1981 : outre le droit de lire leur texte sur un téléprompteur, ils pourront choisir leur réalisateur, faire au moins un tour-nage à l'extérieur, et inclure jusqu'à 40 % de documents vidéo dans leur temps d'antenne. Y compris des documents d'archives sur leurs adversaires, sous réserve d'une autorisation écrite... Le financement de ces documents, qui serait sans doute pris en charge par l'État afin de respecter l'égalité entre les candidats, reste pourtant une question que devra trancher la CNCL.

Ce dépeuplement louable des émissions officielles, qui tire une

leçon des autres élections, ne passe pas l'audace jusqu'au « direct », réclamé par certains candidats. Un refus motivé par des raisons techniques, selon la CNCL.

Celle-ci devra aussi veiller au respect de l'équilibre de l'information sur tous les médias, publics ou privés. Avis donc aux candidats, déclarés ou présumés : les compteurs tournent ! Pour concilier « l'égalité des candidats et les nécessités de l'actualité », selon les termes du président de la Commission, M. Gabriel de Broglie, la CNCL appliquera deux règles : l'actualité non liée à la campagne devra se plier à celle des « trois tiers » (un pour le gouvernement, un pour la majorité et un pour l'opposition). En revanche, les personnalités intervenant « en tant que candidats » seront traitées sur un pied d'égalité, et leur temps d'antenne inclura leurs partisans... et leurs épouses. Inutile de préciser que la distinction entre candidats ou personnalités officielles, parfois bien vaine, nécessitera des arbitrages.

MICHEL COLONNA D'ISTRIA.

### L'offre d'achat de « Echos » par le groupe Pearson

### La commission européenne suit le dossier avec attention

Le quotidien économique *les Echos* est le nouveau présent dans les kiosques, le mercredi 24 février. La veille, sa direction, soutenue par la rédaction, avait décidé de ne pas le faire paraître afin de protester contre les « réserves » émises par M. Edouard Balladur, ministre de l'économie et des finances, à propos de l'offre d'achat du groupe de presse éditant *les Echos* faite le 11 janvier par le groupe britannique Pearson PLC, éditeur du *Financial Times*... M. Balladur conteste l'appartenance à la Communauté économique européenne (CEE) d'actionnaires du groupe britannique et donc le caractère « communautaire » de son capital.

Pour M<sup>me</sup> Beytout, PDG des *Echos*, et lord Blackenham, président de Pearson, le groupe britannique est « communautaire à 70 % », ce qui le met largement en règle avec la loi (*le Monde* du 24 février).

L'organe exécutif de la CEE, la Commission européenne, a indiqué, le mardi 23 février, qu'elle « suivait avec attention » les développements de l'affaire. Elle s'est bornée cependant à rappeler « qu'il incombe à tous de respecter le droit communautaire », mais une source proche de la Commission indique aussi que ses experts étudient, « à titre d'information », le bien fondé des arguments du ministre de l'économie et des finances en regard de la législation européenne.

Le groupe Pearson et *les Echos* ont, de leur côté, entamé des « consultations juridiques » au niveau français et européen. Mais les deux groupes n'avaient pas encore entrepris de démarche, mardi 23 février, auprès de la Commission européenne. Si Lord Black a déclaré qu'il maintenait son offre d'achat des *Echos*, c'est aussi à lui que reviendrait la charge de saisir la justice, notamment à Bruxelles ou à la Cour internationale de La Haye.

# Le Carnet du Monde

## Naissances

Catherine LAZARD-GORDON et Richard GORDON ont la joie d'annoncer la naissance d'Amélie.  
Paris, le 23 janvier 1988.

Esthèr DELACOURT et Didier ROGUET ont la joie d'annoncer la naissance de Simon.  
145, rue Saint-Dominique, 75007 Paris.

## Décès

M<sup>me</sup> Maurice Abergery, née Yveline Magagnac, Xavier, Alan et Isabelle, Parents et alliés, ont la profonde douleur de faire part de la disparition subite de

Maurice ABERGERY, avocat au barreau de Bayonne, président de la Fédération française de pelote basque, le dimanche 21 février 1988.

Ses obsèques auront lieu le jeudi 25 février, à 15 heures, en l'église Sainte-Eugénie de Biarritz, 3, rue de la République-1940, 64200 Biarritz.

Ajaocio, Sorio-Di-Teada, Propriano. M<sup>me</sup> Violette Battistini, née Ollandini, son épouse, M. et M<sup>me</sup> Cori, née Battistini Angela et leurs enfants, M. Jean-Thomas Battistini, ont la douleur de faire part du décès de

M. Denis BATTISTINI, inspecteur d'académie, officier des Palmes académiques, survenu à son domicile le 23 février 1988, à l'âge de cinquante-sept ans.

Les obsèques ont eu lieu le 24 février à Propriano.

Le docteur et M<sup>me</sup> Pascal Joly et leurs enfants, M. et M<sup>me</sup> Jean-Sébastien Joly et leurs enfants, M. Robert Joly et ses enfants, M. Claude Azzi et ses enfants, M<sup>me</sup> Denise Halmagrand, la docteur Jacques Halmagrand, M<sup>me</sup> Robert Delarocque-Vernet, ont la douleur de faire part du décès de

M<sup>me</sup> Edouard BRISAUD, née Françoise Halmagrand, survenu le 14 février 1988.

Les obsèques ont eu lieu en l'église Saint-Sulpice, dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

14, rue Lafontaine, 91850 Bonny-sur-Loire, 10, rue Carnarville, 75006 Paris.

L'Association française pour le Mouvement de la responsabilité scientifique MURS France a le profond regret de faire part de la disparition de

professeur André COURNAUD, prix Nobel de médecine, membre associé de l'Institut de France, membre fondateur du MURS.

(*Le Monde* du 23 février.)

## RELIGION

### Droits de l'homme

### Un prix au cardinal Decourtray

M<sup>gr</sup> Albert Decourtray, archevêque de Lyon, recevra, jeudi 25 février à Versailles, des mains de M<sup>m</sup> François Létard, ministre de la culture, et Claude Malhuret, secrétaire d'État aux droits de l'homme, le premier Prix des droits de l'homme, créé par le secrétariat d'État. Dans une interview à *Lyon-figaro*, le mercredi 24 février, le cardinal Decourtray indique que la remise d'un tel prix est « une reconnaissance de la manière dont l'Église défend les droits de l'homme ». Ajoutant : « Il y a cinquante ans, il aurait été impensable que la République française décerne un prix des droits de l'homme à une autorité ecclésiastique ». Ce prix de 200 000 F servira, dit l'archevêque de Lyon, à la construction d'un « centre interreligieux » qui, au camp d'Auschwitz, devrait prendre la place de carmel catholique contesté par la communauté juive.

« Le concept des droits de l'homme, explique-t-il, doit être rapatrié dans la tradition et la foi judéo-chrétiennes. »

M. Jacques Fernand, son épouse, Nadine et Olivier Fernand, ses enfants, M<sup>me</sup> Germaine Fernand, sa belle-mère, Ses beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces, Ses cousins et cousines, Et toute la famille, ont la douleur de faire part du décès de

M<sup>me</sup> Jacques FERNAND, née André Lévy, survenu le 22 février 1988, à l'âge de quarante-neuf ans, à Clichy (92), 20, rue des Tertres, 92220 Bagneux.

M<sup>me</sup> Robert Fornacciar, M. et M<sup>me</sup> Mire Fornacciar et leur fille Louise, M. et M<sup>me</sup> Gabriel Arduin-Dumazat, M<sup>me</sup> Simone Quinl-Carante ont la tristesse de faire part du décès de

M<sup>me</sup> Charles FORNACCARI, survenu le 19 février 1988, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

La cérémonie religieuse a été célébrée le 23 février dans l'intimité.

Que ceux qui l'ont connu se souviennent de son fils Robert

décédé le 21 mai 1982. Cet avis tient lieu de faire-part.

M<sup>me</sup> le docteur Béatrice Kirjner, Ghislaine Kirjner, Marianne Cantovitch et Henri Salles, Jérôme Cantovitch-Salles, René et Simone Kirjner, Et toute sa famille, Ses amis, ses correspondants, ont la douleur de faire part du décès de

docteur Michel KIRJNER, survenu le 21 février 1988, à l'âge de soixante-sept ans.

Ni fleurs ni couronnes.

L'inhumation aura lieu le vendredi 26 février, à 14 h 15, au cimetière parisien de Bagneux, où l'on se réunira.

11, rue Labie, 75017 Paris.

L'Union confédérale des médecins salariés de France Et l'Union des syndicats de médecins des centres de santé, ont le regret de faire part du décès de

docteur Michel KIRJNER, trésorier de l'Union confédérale des médecins salariés de France, membre du bureau de l'Union des syndicats de médecins de centres de santé,

survenu le 18 février 1988 à Athis-Mons (77).

Il était le père de notre ami et ami Hubert Berrebi, secrétaire général trésorier de l'International Nat Council (INC).

De la part de SOMERCOM, 16, place du Havre, 75009 Paris.

L'Union des combattants et amis-corses a le regret de faire part du décès de son président, le

colonel Jean-Pascal PASTINELLI, (E.R.), survenu le 23 février 1988, à l'hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce, 277 bis, rue Saint-Jacques, Paris-5<sup>e</sup>.

La levée du corps aura lieu le jeudi 25 février, à 13 h 40.

Les obsèques auront lieu à la chapelle du Val-de-Grâce, le jeudi 25 février, à 15 h 45.

L'inhumation aura lieu à Saint-Jean-de-Verges (Ariège).

M<sup>me</sup> Marie-Joëlle Rémuozon, M. et M<sup>me</sup> Jean Rémuozon, M. et M<sup>me</sup> Jacques Rémuozon, M. et M<sup>me</sup> Guy Le Bec, ses enfants, Philippe, Bruno, Geneviève, Sophie, Florence, ses petits-enfants, ainsi que ses arrière-petits-enfants, ont la tristesse de faire part du décès de

M<sup>me</sup> Henri RÉMUOZON, née Yvonne Raffalli, survenu le 17 février 1988, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Ses obsèques ont été célébrées dans l'intimité familiale en l'église de Génis (Dordogne).

Nos abonnés, bénéficiaires d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

M<sup>me</sup> Jean Jacques Welzl, M. et M<sup>me</sup> Robert Casalis, M. et M<sup>me</sup> Pierre-Emmanuel Welzl, M. et M<sup>me</sup> Olivier Welzl et leurs enfants, ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

docteur Jean Jacques WELTL, professeur honoraire à la faculté, médecin honoraire des hôpitaux, chef de la Légion d'honneur,

survenu le 21 février, à l'âge de soixante-quatorze ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 26 février, à 13 h 45, en l'église réformée de l'Oratoire du Louvre, 145, rue Saint-Honoré, Paris-1<sup>er</sup>.

Ni fleurs ni couronnes. Des dons pourront être adressés à La Chaînière, 60, rue Greneta, Paris-2<sup>e</sup>, CCP La Chaînière, Paris 682 59 A.

« Marchez selon l'Esprit », Galates V, verset 16. « Dieu est Esprit », Jean IV, verset 24.

104, boulevard Arago, 75014 Paris, 6, allée de l'Osuaire, 94260 Franceville.

## Remerciements

Chambéry, Nogent-sur-Marnes, Beyrouth, Chassas, Sarrebouck, Saint-Bric, Bastia.

M<sup>me</sup> Maurice Faure, Ses enfants, petits-enfants, Et toute sa famille, très sensibles aux nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. Maurice FAURE, et dans l'impossibilité d'y répondre individuellement, remercient toutes les personnes qui, par les messes et union de prières, leur présence, leurs messages, envois de fleurs, se sont associées à leur peine.

## Anniversaires

Pour le quarantième anniversaire de la disparition de

Michèle CYPKIN, agrégée de l'université, une pensée est demandée à ceux qui l'ont connue et aimée.

Il y a dix ans

Jean SAINTENY nous quitte. Une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu, aimé, admiré.

Communications diverses

Avant de quitter Paris, Son Excellence M. Walter Gardini, ambassadeur d'Italie, a remis les insignes de grand officier de l'ordre du Mérite de la République italienne à

M<sup>me</sup> Simone Cino Del DUCA au cours d'une brillante réception, le 17 février, au siège de la fondation Simone et Cino Del Duca, dont elle est la présidente fondatrice.

Soutenances de thèses

Université Paris-I : jeudi 10 mars, à 14 h 30, salle Lard, M. Ruy Fansto : « Recherches sur la formation et la portée de la dialectique dans l'œuvre de Marx ».

Université Lille-III : samedi 12 mars, à 14 h 30, salle du conseil d'université (A 207, bdt. administratif), M. Philippe Guignot : « Le pouvoir dans la ville au XVIII<sup>e</sup> siècle. Etude comparative de Paris et d'autres de la frontière « gallo-belge » ».

Université Paris-I : vendredi 18 mars, à 14 h 30, salle 308, entrée : 1, rue V.-Cousin, galerie J.-B. Dumas, escalier L, M. Eric Conte : « L'exploitation traditionnelle des ressources minérales à Napak (Tanzania, Polynésie française) ».

Université Paris-I : samedi 19 mars, à 14 heures, amphithéâtre Richelieu, M. Dominique Chateau : « La philosophie de l'art comme synthèse critique ».

Université Paris-IV : mercredi 23 mars, à 14 heures, salle des actes, centre administratif, M. Jean-Dominique Durand : « L'Église dans la crise italienne (1943-1946) ».

Université Paris-IV : vendredi 25 mars, à 14 heures, salle Louis-Lard, M. Gérard Stary : « Les voyageurs européens au Japon de 1853 à 1905 ».

## VENTE AUX ENCHÈRES

HOTEL des VENTES de FONTAINEBLEAU, 5, rue Royale, Pl. du Château

DIMANCHE 28 FÉVRIER à 14 h

OBJ. d'ART et d'AMEUBLT. BIJX. ARGENTERIE, DESSINS ANC. GRAV. TABLX ANC. et MOD. MEUB. 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, TAPISSERIES ANC. TAPIS D'ORIENT

M<sup>me</sup> OSENET, commissaire-priseur, 77000 FONTAINEBLEAU. Tél. : 64-22-67-62

مكتبة العالم

مكتبة الامم المتحدة

REPRODUCTION INTERDITE

Le Monde DIRIGEANTS

Cette rubrique paraîtra à partir du 29 février, tous les lundis (daté du mardi). L'opportunité offerte aux entreprises d'accélérer les recrutements de leurs dirigeants. Cette rubrique est réservée aux postes de haut niveau : rémunération annuelle 400 000 F +. Pour tous renseignements contactez : LE MONDE PUBLICITÉ, département Communication-Emploi. Tél. : 45-55-91-82.

Le Monde INTERNATIONAL

La municipalité de Lausanne (Suisse) et le conseil de fondation du Centre dramatique de Lausanne mettent en concours le poste de Directeur(trice) du Centre dramatique de Lausanne responsable artistique et administratif du CDL. Entrée en fonction : à convenir. Les offres sont à adresser jusqu'au 10 mars au Service des affaires culturelles, hôtel de ville, Case postale 3280, CH 1002 Lausanne.

Senior sales manager Civil aviation based Roma. This major European aerospace organisation is expanding and strengthening its commercial division and seeks a Senior Sales Manager to develop international business for its passenger aircraft. To qualify, you must have extensive sales experience in the civil aviation field or a comparable industry. Fluent English is essential and a working knowledge of Italian and/or French is preferred. The minimum contract period is two years and the employment conditions will reflect international practice. Reply quoting Ref. 271/aM also on the envelope and "confidential" if listing companies to which it should not be sent. PA Personnel Services Lungotevere Mellini, 44 - 00193 ROMA - ITALY

La Cour des Comptes des Communautés européennes recherche un (une) RESPONSABLE TECHNIQUE DES SERVICES INFORMATIQUES. Pour être retenu, les candidats doivent remplir les conditions suivantes: avoir une formation universitaire en informatique ou dans un domaine équivalent sanctionnée par un titre ou un diplôme reconnu, ou bien justifier d'une expérience professionnelle de niveau équivalent; avoir une expérience préalable de six ans de la'utilisation de matériels informatiques variés. Il serait souhaitable que les candidats aient une expérience de la programmation, de la mise en œuvre et de la gestion de systèmes de bureautique intégrés dans le cadre d'une installation UNIX/ETHERNET ainsi qu'une bonne compréhension du fonctionnement des réseaux et des communications reliant des équipements de fabrication divers. L'expérience de logiciels d'interrogation de fichiers et/ou de bases de données à partir d'applications informatiques serait un avantage; posséder une connaissance approfondie d'une des langues officielles des Communautés. Pour des raisons de service, la connaissance de autres langues nationales est souhaitable. Le traitement minimum net de départ sera de 144.665 FB par mois. Il sera augmenté, le cas échéant, d'une indemnité de département (d'un montant de 32.243 FB) en fonction du lieu de résidence et de diverses autres allocations et indemnités selon la situation de famille. La formule d'acte de candidature obligatoire ainsi que les documents justificatifs se trouvent notamment aux titres du candidat ainsi qu'à son expérience professionnelle doivent être déposés en respectant la référence responsable technique des services informatiques, de préférence par envoi recommandé, AU PLUS TARD le 15 mars 1988 (le cachet de la poste faisant foi). Cour des Comptes des Communautés européennes, Service du Personnel (Commiss), rue d'Alger 25, L-1118 LUXEMBOURG. La formule d'acte de candidature obligatoire ainsi que les renseignements supplémentaires peuvent être obtenus sur demande écrite à l'adresse ci-dessus ou en téléphonant à Luxembourg au 477-3419.

MADAGASCAR Directeur Technique Textile. C'est il y a environ une trentaine d'années, notre Groupe n'a cessé de progresser. Notre usine intégrée (3000 personnes - CA : 280 MF) textile et commerciale est très large gamme de tissus destinés au marché local et à l'exportation. "L'Homme du Textile" que nous recherchons doit être capable d'assurer le contrôle technique des unités de Filature, Tissage, et Finissage, tout au plan de la Production (quantité, qualité et coûts) que de la Recherche et du Développement. Il participera à la mise en place d'une politique de qualité totale, animera et coordonnera l'action des différents chefs de départements. Ingénieur de formation, vous avez acquis une solide expérience industrielle dans la branche textile et dans la conduite des hommes. Nous vous offrons un poste d'envergure et la possibilité de faire carrière dans une Société performante. Statut d'expatrié. Retour annuel en France, couverture sociale complète. Danielle JALBERT vous remercie de lui adresser votre C.V. avec photo et rémunération actuelle s/rd. 3273/M. 65, avenue Kléber, 75116 PARIS Paris-Lille-Lyon-Strasbourg

Société française, fortement implantée au Moyen-Orient, nous recherchons un Jeune Adjoint Directeur du Personnel à RIYADH - ARABIE SAOUDITE. Il assistera le Directeur du Personnel sur tous les aspects administration et gestion du personnel de la filiale. Notre préférence ira à un candidat de formation supérieure, 25/30 ans, parlant Anglais et Arabe couramment, ayant impérativement une connaissance du Moyen-Orient et une expérience acquise si possible dans la fonction personnelle. Merci d'adresser lettre + CV + prétentions + photo, sous réf. LMSS APL, à SODEQHO, BP 36, 78391 BOIS D'ARCY Cedex.

Fonds International de Développement Agricole FIDA (Nations Unies) Rome (Italie) recherche candidats pour le poste d'Analyste/Programmeur. Les candidats devront avoir un diplôme universitaire ou équivalent en informatique, mathématiques ou dans une discipline connexe. Cinq ans d'expérience sur ordinateur Philips P-7000 MFE, plus précisément maintenance et utilisation de logiciel interactif en direct pour applications (taxation). Familiarité avec le système d'opération Philips et le langage de programmation COBOL. Aptitude à produire des programmes bien structurés et documentés. Excellente connaissance de l'anglais et de l'italien. Connaissance de l'arabe, du français ou de l'espagnol souhaitable. Selon l'expérience et les qualifications, le traitement annuel net de base ira de 21.259 dollars E.-U. à 29.124 dollars E.-U. L'indemnité de cherté de vie, qui peut évoluer en fonction du système commun des Nations Unies, va de 11.260 dollars E.-U. à 12.008 dollars E.-U. par an. Le contrat initial sera de deux ans. La date limite pour le dépôt des candidatures est le 5 mars 1988. Envoyer les candidatures à : Division de Personnel, FIDA, Via del Serraglio, 107 - 00142 ROME (Italie).

ARABIE SAOUDITE MÉCANICIEN CHASSIS ET SUSPENSION. Les candidats seront capables de détecter des défaillances opérationnelles et de réparer des Panhard AMC et des M3. Un minimum de 3 ans d'expérience pratique sur ces véhicules est indispensable. MÉCANICIEN TOURELLES AMX 30/PANHARD. Les candidats seront capables de détecter des défaillances opérationnelles et de réparer des tourelles sur des véhicules tels que Panhard AMI, AMX10, AMX30. Un minimum de 3 ans d'expérience est indispensable. Répondre par écrit en anglais à : IAN MARSHALL, Staff Recruitment Ltd., 17 Tottenham Court Road, LONDON W1P 9DP. Tél. : 1-255-1696.

LA BANQUE DES RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX institution internationale à Bâle (Suisse) recherche pour poste temporaire d'une durée initiale de deux ans UN(ES) STATISTICIEN(NE) âgé(e) de 25 à 33 ans pour son service spécialisé dans le domaine de la coopération monétaire entre les banques centrales de la CEE. Il incombera au titulaire du poste de collecter, manipuler et présenter des données macro-économiques essentiellement dans le domaine monétaire et financier. Les candidats devront faire état d'une bonne formation économique et d'une expérience en matière de statistiques macro-économiques, de techniques de statistiques appliquées et d'utilisation de l'ordinateur. Une bonne maîtrise de l'anglais et du français est exigée de même que la nationalité d'un des pays membres de la CEE. Les candidatures, accompagnées d'un c.v., de copies de certificats et d'une photographie récente, sont à adresser au Service du personnel, Banque des règlements internationaux, CH-4002 Bâle.



سكوات الاصغر

MOBILIER
RATONNABLES
M.E.N. 43-97-71-55
CABINET D'ORDRE
M.A.L.S. 43-97-71-55
RUE ORNER
P.E.T. ASS. RESE.
M.E.N. 43-97-71-55
TEL: 42-52-81-82
PLACE ABRESSES
4 P. COMPT 4
RESIDENCE CITY
TEL: 45-27-12-13
BEAUMONT LA ROSSE
CAR. B. REMISSON



Sports

Les XVes Jeux olympiques d'hiver de Calgary

Hockeyeurs en terre promise
La France onzième du tournoi

PATINAGE ARTISTIQUE
Le charme efficace des Slaves

Champions du monde en titre, les danseurs soviétiques Bestemanova et Bozouk ont remporté, mardi 23 février, le championnat olympique de patinage artistique...

GALGARY de notre envoyé spécial

Ni un vol ni une escroquerie, inutile de hurler avec les loups... Isabelle et Paul Deschenay sont habitués du concours olympique de danse sur glace...

La frère et la sœur, d'origine québécoise, espèrent que leurs prestations - un pas imaginé par...



Le couple soviétique Natalia Bestemanova et Andrei Bozouk.

L'ancien champion olympique britannique Christopher Dean sur un rythme lancinant de tam-tam africain - produirait un électro-choc à leur discipline...

Inutile donc de tergiverser à l'instar sur le fait que les juges sont allergiques à l'innovation... Le fond du problème, c'est qu'ils n'ont pas le sens technique pour aller au bout de leur ambition...

Le fond du problème, c'est qu'ils n'ont pas le sens technique pour aller au bout de leur ambition... Le fond du problème, c'est qu'ils n'ont pas le sens technique...

En match de classement du tournoi olympique, l'équipe de France a remporté, mardi 23 février, la patinoire Péro-David-Bauer de Calgary...

GALGARY de notre envoyé spécial

Paulin Bordenave possède un rare privilège sur les 280 joueurs de hockey qui ont disputé les XVes Jeux olympiques...

La prison, qu'il a beaucoup fréquentée au cours de sa tournée, n'est pas l'endroit rêvé pour se mettre en valeur...

millieu qu'elle n'avait pas fréquenté depuis les Jeux de Grenoble, en 1968. Mais Bordenave comme le capitaine André Peloffy...

GALGARY de notre envoyé spécial

Le hockey est sa passion. Les vicissitudes d'un tournoi de médailles se sont déroulées avec un rythme de prédilection...

acquérir cette précision dans les tirs qui le rend si dangereux pour ses adversaires. Et sur le banc du Fayet, en section sports-études...

GALGARY de notre envoyé spécial

Des prestations nombreuses et parfois brillantes pour ce « Français » qui s'est distingué par sa manière de pousser le rondelle...

COMBINÉ NORDIQUE : un entretien avec Jacques Gaillard

Raviver la flamme française

La compétition de combiné nordique par équipe a débuté, mardi 23 février, par l'épreuve du saut sur tremplin de 70 mètres. Les trois représentants de l'Allemagne de l'Ouest ont obtenu la meilleure performance collective...

GALGARY de notre envoyé spécial

Après quatre reports, l'épreuve de saut à skis (tremplin de 90 mètres) a eu lieu mardi 23 février. Les Finlandais Matti Nykanen et Jussi Uusivuori ont remporté la médaille d'or...

GALGARY de notre envoyé spécial

Les Jeux de Calgary auront-ils leur anthère ? Après avoir retenu son souffle pendant les angossantes secondes de l'état de l'envol, la foule massée autour de l'aéro de réception du tremplin de 90 mètres a fait un véritable tremblement...

GALGARY de notre envoyé spécial

Reste que cet histrion, dont plus d'un directeur de marketing rêverait d'être, ait prévu la parade olympique, avoir comme un gant à ces Jeux d'hiver, sans neige à cause d'un vent chaud.

Les résultats

Biathlon
30 km masculin
1. Roestch (RDA), 25 min 8 s 1; 2. Medvedev (URSS), 25 min 23 s 7; 3. Tepehnik (URSS), 25 min 23 s 4; 4. Francis Mougel (Fr.), 27 min 34 s 9.

Saut à skis
Tremplin de 90 mètres
1. Nykanen (Finlande); 2. Johnson (Norvège); 3. Debelak (Yougoslavie); 4. Didier Mollard (France).

Patinage artistique
Danse
1. Natalia Bestemanova-Andrei Bozouk (URSS); 2. Marina Klimova...

Hockey sur glace
Match pour la 11e place
France bat Norvège 6 à 6 (après prolongation, 2 tirs de pénalité à 0).

Match pour le 9e place
Autriche bat Pologne 3 à 2.

Sports de démonstration
SKI ARTISTIQUE ET ACROBATIQUE
Saut masculin
1. Jean-Marc Rozan (Can.); 2. Didier Mougel (Fr.); 3. Lloyd Langlois (Can.); 4. Jean-Marc Baquin (Fr.); 5. Eric Labouret (Fr.).

Saut féminin
1. Mélanie Palenik (E.-U.); 2. Sonja Reichart (RFA); 3. Carin Hærnsgaard (Suède); 4. Catherine Lombard (Fr.).

veaux patrons, il décide de revenir au pays. La perspective de rejoindre ses camarades du Mont-Blanc l'enchantait, mais il n'est pas insensible non plus à l'idée de disputer les matches olympiques. Avec Christian Pouget et Anouche Richer, il doit constituer la ligne d'attaque nationale. La blessure de Pouget, lors du second match de Calgary, n'a pas permis à ce trio de réaliser les enchaînements prévus par le sélectionneur. Mais Philippe Bozon s'est quand même inscrit dans l'aventure, surtout lors du match contre le Canada où il était motivé par la présence de journalistes et de sélectionneurs de la Ligue professionnelle nord-américaine dans les tribunes...

COMBINÉ NORDIQUE : un entretien avec Jacques Gaillard

Raviver la flamme française

La compétition de combiné nordique par équipe a débuté, mardi 23 février, par l'épreuve du saut sur tremplin de 70 mètres. Les trois représentants de l'Allemagne de l'Ouest ont obtenu la meilleure performance collective. Ainsi, ils devaient être les premiers à prendre, mercredi 24 février, le départ de l'épreuve décisive, le 15 kilomètres de ski de fond. La France occupe le huitième rang. Cette équipe est dirigée par Jacques Gaillard.

GALGARY de notre envoyé spécial

Après quatre reports, l'épreuve de saut à skis (tremplin de 90 mètres) a eu lieu mardi 23 février. Les Finlandais Matti Nykanen et Jussi Uusivuori ont remporté la médaille d'or. Le saut de ski se résumait à du ski de fond et à du saut. Le Norvégien Thoralf Haug les remporta toutes et recut, par voie de conséquence, le titre du combiné comme le voulait l'habitude. C'est un peu lui notre père...

GALGARY de notre envoyé spécial

Les Jeux de Calgary auront-ils leur anthère ? Après avoir retenu son souffle pendant les angossantes secondes de l'état de l'envol, la foule massée autour de l'aéro de réception du tremplin de 90 mètres a fait un véritable tremblement. Cela représente un avantage énorme sur le plan moral, car les écarts au départ sont souvent très serrés. On se sent poussé par l'adversaire qui vous talonne. Par tradition aussi, nous sommes issus du milieu du saut spécial. Cela explique que nous ayons une liaison directe de travail avec l'équipe de France de saut et pas avec celle de ski de fond.

GALGARY de notre envoyé spécial

Reste que cet histrion, dont plus d'un directeur de marketing rêverait d'être, ait prévu la parade olympique, avoir comme un gant à ces Jeux d'hiver, sans neige à cause d'un vent chaud.

# Economie

## Un entretien avec le ministre de l'Industrie

### Pas d'argent pour Renault sans réforme de son statut nous déclare M. Alain Madelin

Dans l'entretien qu'il nous a accordé, M. Madelin annonce qu'il négocie avec la Commission européenne un accord aux termes duquel aucun argent ne pourra être versé pour désendetter Renault sans que son statut soit transformé de régime en société anonyme. Le ministre de l'Industrie explique que la France a un contentieux global d'une trentaine de milliards de francs avec Bruxelles pour des aides accordées entre 1982 et 1985 à des entreprises françaises en contradiction avec les règles de concurrence de la Communauté. « La France ne doit pas être le mauvais élève de la classe européenne. »

**SOMMAIRE**

- Le gouvernement actuel, comme celui qui sera nommé après l'élection présidentielle, ne pourra désendetter Renault sans changer son statut, affirme M. Alain Madelin, le ministre de l'Industrie, dans un entretien accordé au Monde. Sinon, la Commission de Bruxelles refusera son feu vert et rouvrira le contentieux, qui aboutira devant la Cour de justice européenne (lire ci-contre).
- Pour la première fois, le gouvernement français, par la bouche de M. Balladur, prend position sur la suppression des frontières fiscales à l'horizon 1993. Le ministre d'Etat est très critique à l'égard des positions de Bruxelles (lire page 27).
- Pékin demande à réintégrer le GATT. A l'ordre du jour des discussions, la politique chinoise en matière d'exportation de textiles, de charbon, de coton ou de soja (lire page 28).
- Les créanciers du Brésil ont levé un double préalable aux négociations sur la restructuration de la dette. Ils accorderont 6 milliards d'argent frais à Brasilia (lire page 28).

« Malgré le report à la prochaine session parlementaire du projet de changement de statut de Renault, vous continuez à négocier avec la Commission de Bruxelles, qui conteste les aides versées à la Régie. L'actuel gouvernement peut-il prendre des engagements pour le compte d'un futur gouvernement ?

— Le gouvernement futur, quel qu'il soit, aura le choix entre trois attitudes :

— Ne pas changer le statut, reprendre les dettes et ouvrir un contentieux avec la Commission, contentieux qui aboutira devant la Cour de justice. Non seulement le risque de condamnation est grand — la Belgique a été condamnée récemment sur un cas analogue, l'affaire Tubemeuse — mais Renault sera dans une situation trop incertaine et fragile pour participer activement aux grands accords qui ne vont pas manquer de se développer dans l'industrie automobile mondiale.

— Ne rien faire et laisser Renault dans la situation actuelle, avec l'obligation, pour se désendetter, d'y consacrer l'essentiel de son investissement et de réduire ses investissements et ses lancement de nouveaux modèles.

— Changer le statut, reprendre les dettes et mettre Renault en situation de compétition et de coopération normales sur le plan international.

— Je vois mal un gouvernement se pas choisir cette dernière solution. Mon devoir est de la préparer, « clé en main », pour le futur gouvernement et de continuer au mieux la négociation avec Bruxelles. Je suis optimiste sur l'issue de cette négociation. Mais, je le rappelle, la restructuration financière et le règlement des contentieux seront conditionnés par la réalisation de la restructuration juridique, c'est-à-dire par le changement de statut.

— Cette condition n'est pas une gêne pour l'entreprise, au contraire. Le changement de statut ouvre à Renault la possibilité d'un fonctionnement normal. J'observe d'ailleurs qu'un consensus assez large s'est établi sur l'opportunité d'une telle réforme.

— Le gouvernement a prévu d'apporter 3 milliards de francs à Renault. Pourquoi ne pas le faire tout de suite ?

— C'est dans le cadre plus vaste de la restructuration juridique et financière de Renault qu'un tel apport est envisagé. Cet apport serait fait non pas à la Régie Renault, mais à une société holding nouvellement créée qui reprendrait, à due concurrence, certaines dettes de Renault.

— Cette restructuration, pour être conforme aux règles d'une concurrence normale sur les marchés français et européens, doit respecter les trois contraintes suivantes :

— Reconstitution de la situation nette du groupe Renault ;

— Pas de versement en direct à Renault ;

— Réduction de l'important report fiscal déficitaire.

— La formule d'une reprise de dette, à hauteur de 12 milliards, respecte ces trois contraintes.

— Son mécanisme est simple : Une société, dont le contrôle est assuré par l'Etat, reçoit des dotations en capital de 3 milliards est actuellement réservée à cette fin. Cette société reprend certaines dettes de la Régie pour un montant équivalent à la dette qu'elle a reçue, et, en contrepartie, débite une créance sur la Régie. Cette société rembourse les dettes qu'elle a reprises à la Régie grâce aux dotations en capital reçues de l'Etat. Cette société abandonne la créance qu'elle débite sur la Régie.



Alain Madelin

— Aujourd'hui, tout le dispositif est prêt, les 3 milliards sont réservés, mais rien ne peut être mis en œuvre avant que nous ayons le feu vert de Bruxelles.

**Faire un pacte**

— Où en sont les négociations avec Bruxelles ?

— J'ai reçu moi-même M. Sutherland lors de son passage à Paris samedi 20 février. La décision de la Commission devrait intervenir normalement dans la deuxième quinzaine de mars.

— Deux problèmes sont liés : celui de la restructuration juridique et financière de Renault, et l'existence de plusieurs contentieux ouverts par Bruxelles.

— Il y a, d'un côté, le problème de la restructuration juridique et financière. Dans les grandes manœuvres de l'industrie automobile mondiale, Renault doit avoir une structure de bilan et une liberté de manœuvre analogues à celles de ses concurrents. Face à la concurrence, vis-à-vis de ses fournisseurs, pour ses salariés, Renault doit être — et se vivre comme — une entreprise comme les autres. Il est clair que Renault s'est redressé. Les résultats de 1987 le prouvent : plus de 3 milliards de francs. J'avais pris, vis-à-vis de Georges Besse, l'engagement d'effectuer cette restructuration juridique et financière, à condition que l'entreprise rééquilibre elle-même son exploitation.

— Il y a, par ailleurs, les contentieux ouverts au titre des articles 92 et 93 du traité de Rome, qui portent sur des prêts du Fonds industriel de modernisation (FIM) à Renault et RV1 pour un montant de 1,250 milliard (qui date de 1984 et 1985) et des appports en capital pour un total de 8 milliards (en 1985 et 1986). Des contentieux sont ouverts, il était impératif de présenter et de défendre notre position sans attendre.

— J'ai obtenu de M. Sutherland qu'un fiasco un paquet de ces deux sujets : le passé et l'avenir.

— Le gouvernement a réservé 3 milliards à Renault. Où trouver les 9 milliards manquants ?

— Il n'y a qu'une solution : les recettes de privatisation. Le programme de privatisation prévu avant la forte baisse mondiale des marchés financiers devrait permettre le financement de l'opération de remise de dettes à hauteur de 12 milliards de francs. Le programme ayant dû être différé, seuls 3 milliards sont actuellement disponibles à cette fin.

— Le solde, c'est-à-dire 9 milliards, sera apporté au fur et à mesure des recettes de privatisations à venir.

— Une telle somme peut paraître considérable. Mais il faut savoir que, au terme de la restructuration juridique et financière de Renault, jamais plus le contribuable ne sera appelé à combler les pertes de cette entreprise.

**L'Europe ambiguë**

— La France avait de nombreux autres contentieux à Bruxelles, pour près de 30 milliards de francs ? Comment évoluent-ils ?

— On ne peut pas être européen en parole et tricher avec les règles du jeu européen, être pour l'Europe et faire comme si elle n'existait pas.

— La tendance des dernières années a été de trop négliger les contraintes européennes.

— Il y a une soixantaine de dossiers en cours de négociation sur la Commission concernant des régimes d'aides et des subventions accordés par les gouvernements français essentiellement entre 1981 et 1984. J'ai, pour ma part, depuis bientôt deux ans au ministère de l'Industrie, contribué à inféociser une certaine tradition de méfiance de nos administrations vis-à-vis de la Commission. Et je rends hommage aux fonctionnaires de la direction générale de l'Industrie pour le travail considérable qu'ils ont fait sur ces dossiers délicats.

— Les intérêts de la Commission ne sont pas opposés à ceux de la France : nous sommes partenaires et non adversaires. La Commission n'a cessé de systématiser d'interdire nos aides aux entreprises, mais veut vérifier leur compatibilité avec les règles d'une saine concurrence communautaire. De ce point de vue, les objectifs poursuivis par Bruxelles s'articulent parfaitement avec notre approche libérale de l'économie et les règles du jeu que nous essayons de mettre en œuvre pour réduire les distorsions de concurrence.

— Ce que se passait jusqu'ici ? On prenait une décision à Paris ; l'information parvenait dans la presse, et la Commission si elle s'en souciait nous envoyait des demandes d'information auxquelles nous répondions bien tard, quand nous y répondions, nous mettant ainsi dès le départ en tort au regard du droit européen.

— Je souhaite que nous jouions le jeu de la transparence avec la Commission. Nous avons tout à y gagner. Trois exemples récents en sont l'illustration : les accords sur les zones d'entreprises, sur les sociétés de convention sidérurgiques, sur Péchiney. Sur ce dernier dossier, la Commission vient de donner son accord à quelque 3 milliards de

francs de dotations en capital et de prêts du FIM attribués sur la période 1982-1985.

— Cela ne veut pas dire que nous gagnons tous les contentieux mais, désormais, la France ne perdra plus des affaires importantes pour avoir seulement osé ou refusé de transmettre des informations. La France ne doit pas être le mauvais élève de la classe européenne.

— Vous parlez d'une Europe sans frontières. Est-ce possible en matière automobile ?

— Elle existe déjà pour l'essentiel : les véhicules allemands, français, espagnols, anglais, circulent déjà librement à travers toute l'Europe. Mais plusieurs points restent à éclaircir. J'en évoquerai deux, à mes yeux fondamentaux.

— La position de l'Europe vis-à-vis du Japon est ambiguë. L'entrée des véhicules japonais se trouve de fait limitée en Espagne, en Italie, en France et en Grande-Bretagne. La République fédérale et les pays sans constructions sont totalement ouverts.

— Je dis à la fois oui au libre-échange et non à la liberté ; nous n'avons pas de raison de changer s'il n'y a pas de contrepartie de la part du Japon : pas d'abandon des restrictions

en Europe tant que les Japonais n'admettront pas sur leur sol des véhicules européens à un niveau égal à la moitié de la part de marché qu'ils détiennent en Europe. C'est la position qui a été reprise par le CCMC (organisme qui regroupe tous les constructeurs européens). Aujourd'hui, les chiffres sont 1 % et 10 %. La Commission européenne doit comprendre que, face au Japon, toute marque de faiblesse est une faille dont le Japon saura profiter.

— Le deuxième point fondamental, propre à toute l'industrie mais bien illustré par l'automobile est celui des normes en matière de pollution. L'accord de Luxembourg a été définitivement adopté sous la forme d'une directive qui définit les objectifs à atteindre en matière de réduction des émissions de polluants gazeux. Mais certains pays transgressent déjà cette directive. Seul l'Andor qui établit des règlements anti-smog qui limitent en pratique, dans certaines conditions, la circulation aux seuls véhicules aux normes américaines, plus sévères que les normes européennes en bas et milles de gamme.

— Ceci est de nature à désavantager nos constructeurs par rapport à leurs concurrents allemands, en moyenne plus hauts en gamme. C'est une entrave technique qui va à l'encontre de la liberté des échanges. Je ne suis pas décidé à laisser faire. La France a porté plainte auprès de la Commission, qui a engagé une procédure.

— Les constructions automobiles sont bien placées dans la course à l'excellence, mais nous devons veiller en permanence à ce que les règles du bon fonctionnement de l'Europe de l'automobile soient respectées par tous.

Propos recueillis par CLAIRE BLANDIN.

**Les navigants d'Air Inter poursuivront leur grève du 29 février au 4 mars**

Les syndicats des pilotes (SNPL et SPAC) et des mécaniciens (SNOMAC) d'Air Inter ont déposé un préavis pour une troisième semaine de grève, afin d'obtenir une période d'expérimentation du pilotage en équipage à trois des futurs Airbus A-320, conçus pour être conduits par deux pilotes. Du lundi 29 février au vendredi 4 mars, les arrêts de travail organisés chaque matin, de 1 heure à 8 heures, provoqueront des retards qui seront répercutés en fin de matinée.

Ces perturbations pourraient, toutefois, être limitées. En effet, la direction a choisi d'affréter des avions et des équipages de remplacement qui ont permis, le mercredi 24 février, de limiter à une quarantaine de vols sur trois cents les retards au décollage.

Par treize voix, contre trois et quatre abstentions, le comité d'entreprise d'Air Inter a constaté, le 23 février, que la « direction a tenté de dresser les uns contre les autres les différentes catégories de personnels plutôt que de chercher à instaurer un véritable dialogue social ».

● Elections au conseil d'administration de l'AGIRC. — Aux élections du conseil d'administration de l'Association générale des institutions de retraite des cadres (AGIRC), qui ont eu lieu le jeudi 18 février, le CGC a obtenu 71,45 % des suffrages des administrateurs des cinquante-six caisses (soit 7,5 points de moins qu'aux précédentes élections) et douze sièges. La CFTD avec 11,83 % des suffrages (- 2,7), FO avec 7,8 %, la CFTC avec 5,1 %, avec 2,81 % n'en a pas. Auparavant, le CGC détenait neuf des dix sièges, le dernier ayant été obtenu par la CFTD (la CGT n'avait pas présenté de liste).

● Attaque contre un service du régime de retraite des artisans. — Un commando d'une cinquantaine de personnes a pénétré par effraction dans les locaux du service du contentieux de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse des artisans (CANAVA) à Nantes, le lundi 22 février au matin, comme cela s'était produit à Clermont-Ferrand le 11 janvier. Ils ont jeté les dossiers, dérobé les fichiers des huissiers et briqué des terminaux d'ordinateurs. La police a dispersé le commando et interpellé douze personnes. La CANAVA a décidé de porter plainte avec constitution de partie civile.

**Nouvelle hausse des salaires de 0,5 % à la Régie**

Les salariés de Renault devaient bénéficier d'une nouvelle augmentation de salaire de 0,5 % au 1<sup>er</sup> octobre prochain, après celle de 0,5 % également — qui a été accordée le 1<sup>er</sup> février. C'est ce qu'a indiqué la direction de l'entreprise le mardi 23 février, lors de la quatrième et dernière réunion avec les syndicats sur les rémunérations. En 1987, il n'y avait eu qu'une seule augmentation, de 0,5 % au 1<sup>er</sup> mai, mais la Régie avait ensuite doublé la prime de fin d'année, portée de 700 à 1 400 francs au minimum, pour tenir compte d'une hausse des prix supérieure aux prévisions (Le Monde du 5 novembre 1987).

La direction de Renault avait déjà annoncé aux syndicats un projet d'accord d'intéressement aux résultats de l'entreprise pour les années 1987, 1988 et 1989 : il s'agit d'un avenant qui complète l'accord-cadre sur l'intéressement aux performances (productivité, présence, etc.) signé en juin 1987 avec FO, la CGC, la CTC et la CSL. La somme consacrée à l'intéressement serait de l'ordre de 10 % du bénéfice net consolidé. En 1988, cela représenterait pour chaque salarié une prime (variant selon le salaire) égale à 800 francs à l'indice 100, avec un minimum de 1 800 francs (1).

Verbalisé en deux fois (juin et décembre), cette prime d'intéressement se substituerait aux anciennes primes « hiérarchisées » versées à ces dates et qui s'élevaient en 1987 à 300 et 600 francs au coefficient 100 (avec des minima de 700 et

1 400 francs). Elle serait liée à la réalisation de bénéfices par la Régie.

En compensation, Renault va transformer les deux autres primes trimestrielles « hiérarchisées », celles de mars et de septembre, en « allocations » contractuelles, revalorisées chaque année dans les mêmes proportions que les salaires, au lieu d'être « exceptionnelles » et donc laissées à l'appréciation de la direction, même si les syndicats — les salariés — les considéraient comme un complément de salaire ; ainsi, en 1985, ces primes avaient été réduites en raison des difficultés de l'entreprise. En 1988, chacune de ces deux primes acquies à l'indice 100, au lieu de 300 francs et 320 francs respectivement en 1987.

Chacun de ces points est soumis à la signature des syndicats. La direction avait d'abord lié la transformation de ces primes à la signature de l'avenant sur l'intéressement. Mais la signature des quatre syndicats qui avaient déjà signé l'accord-cadre semble acquies à partir du 9 mars. D'autre part, l'abandon verbal par l'entreprise au plan d'épargne-entreprise auquel peuvent adjoindre les salariés serait de 22 % au premier semestre 1988, contre 25 % en 1987.

G. H.

(1) En fait, un agent de production (O.S.) débute à l'indice 170, un employé à l'indice 180 et un ouvrier professionnel à l'indice 195.

**MADELIOS**  
Place de la Madeleine, Paris

**DU 20 FÉVRIER AU 5 MARS 1988**

**-20% SUR LA MESURE PERSONNALISÉE**

MADELIOS POUR CEUX QUI SAVENT CHOISIR

**BILLET**

**Le Minitel payant ?**

M. Gérard Longuet, ministre délégué au P et T, a lancé des ballons d'essai. Il avait fait l'été dernier un annonceur un avant-projet de loi ouvrant la concurrence dans les télécommunications, pour tester les réactions des syndicats. Ces derniers étant hostiles, le ministre avait ramené son projet dans ses tiroirs, satisfait néanmoins de sa manœuvre qui, à ses yeux, avait fait « avancer un débat essentiel ».

M. Longuet récidive avec le minitel. Il a déclaré, le 23 février, que ce terminal pourrait ne plus être distribué gratuitement. Chaque appareil coûte, en effet, 600 F à l'administration (France Telecom), or beaucoup « dorment dans un placard » sans être utilisés. Mais M. Longuet a précisé : « Je ne prendrai pas de décision dans les semaines qui viennent. » Autrement dit, le ministre teste, à encore, les réactions.

Elles ne vont pas manquer. D'abord de la part des usagers qui, aujourd'hui, ont le choix entre l'annuaire papier et le minitel. Devant ce qui est un service public gratuit, ils sont libres, mais le seront moins s'il faut payer. Ensuite, de la part des industriels fabricants d'appareils et des nombreuses entreprises offrant des services.

Toute la stratégie télématique française a bâti son succès sur une diffusion massive des minitels (3,5 millions distribués aujourd'hui). Aucun autre pays n'a réussi parce que nulle part ailleurs l'Etat n'a, comme en France, « créé un marché » sur lequel se sont greffés les services qui sont, eux, rentables, même si les P et T ne s'y retrouvent pas toujours directement.

La question est de savoir si abandonner la gratuité ne remet pas complètement en cause cette stratégie, et donc le succès. M. Longuet souhaite-t-il tout simplement aboutir à un roulement des retournes versées par les entreprises de services aux P et T ? Peut-être. En tout cas, il relance le débat à un moment où les services roses s'accroissent et où la télématique a besoin d'un nouvel élan. Mais reste à savoir si faire payer l'appareil, et donc organiser un certain retrait de l'Etat-service public, est le meilleur moyen.

E. L. B.

سكنا من الاجل

# Économie

## AFFAIRES

Après un exercice difficile en 1987

### La Compagnie bancaire vent lutter contre la concurrence des banques à réseaux

Comme tous les établissements de crédit spécialisés qui se refinancent en empruntant sur le marché, le groupe de la Compagnie bancaire a eu un exercice 1987 difficile, marqué par une conjonction de facteurs défavorables. Tout d'abord, la concurrence de banques à réseaux de collecte a été très dure.

La suppression de l'encadrement du crédit permet à ces banques de prêter sans contrainte quantitative, et se réorientent vers les PME et surtout les particuliers pour compenser la chute des concours accordés aux grandes entreprises dont l'autofinancement s'améliore et qui peuvent s'alimenter directement sur le marché grâce, notamment, aux billets de trésorerie.

Par ailleurs, la fiscalité donnée en 1980 aux emprunteurs par la loi Savinien de rembourser leur crédit de façon anticipée moyennant le paiement d'une indemnité forfaitaire de 3% a largement été utilisée en 1987, en raison de la baisse des taux.

Outre le remboursement, effectué grâce à des prêts de substitution à taux moins élevés, accordés par les banques à réseaux et les mutualistes, les négociations des prêts en cours ont pesé lourdement sur les établissements du groupe spécialisés dans des concours à l'immobilier, essentiellement l'UCB, inféodés à 12,5 milliards de francs de crédit et faisant peser un risque sur la rentabilité immédiate et future de leur activité.

Enfin, les taux d'intérêt ont repris leur progression en 1987, ce qui a augmenté les coûts de refinancement des établissements spécialisés tout en favorisant les réseaux qui disposent de dépôts à vue non rémunérés.

### Les cinq « piliers »

Tout en obtenant, globalement, des résultats encore satisfaisants l'an dernier, grâce notamment à la progression des crédits à l'équipement des particuliers (crédit à la consommation) le groupe de la Compagnie bancaire, sous la présidence de M. André Lévy-Lang, a défini une stratégie qui repose sur cinq « piliers ».

Tout d'abord, la réduction des coûts d'intermédiation se traduira par une compression des frais généraux, le recours aux technologies nouvelles, la modification des organisations et la limitation des risques. Ensuite, la gamme des produits sera élargie vers le court terme et les produits indexés : ainsi, l'une des sociétés du groupe, l'UFBI, est devenue en trois ans le troisième « affecteur » (1) français, avec 2,8 milliards de francs de factures en 1987 et un effectif de seulement trente-sept personnes tandis que la carte Auror de Cetelem, avec ses huit cent cinquante mille porteurs, permet de leur accorder un crédit personnel permanent et renouvelable.

Par ailleurs, le groupe va multiplier les accords avec des partenaires de la distribution en acceptant des positions minoritaires mais fortes : Cetelem avec Conforama, et Les Trois Saisons, l'UCB avec les agents immobiliers, etc. D'autre part, la clientèle directe des établissements, particuliers et entreprises,

va être développée, l'exemple étant Cortal. Enfin, la Compagnie bancaire a pour ambition d'être le premier groupe de crédit spécialisé en Europe en 1992. Déjà 5% de sa production de crédit nouveau viennent de l'étranger en 1987.

Il y a quatre ans, Cetelem a créé, avec un grand succès, Findomestic à Florence en liaison avec les caisses d'épargne locales et développe une association au Japon avec Orient Leasing. En 1987 et 1988, le processus d'implantation internationale s'accroît avec les installations en Suisse (Marfina, avec des partenaires) ; en Allemagne avec le rachat d'un établissement local pour le crédit à l'équipement des entreprises ; en Espagne pour un crédit à la consommation. Parallèlement, le refinancement en devises, à des taux moins élevés qu'en France, a été développé à hauteur de 2,5 milliards de francs en 1987 à la fois pour les opérations à l'étranger et les opérations en France.

Toute cette stratégie est destinée à permettre au groupe de résister à l'offensive des banques à réseaux sur sa clientèle traditionnelle et doit le mettre en mesure de compenser le handicap des taux de crédit plus élevés par la qualité du service et l'expérience de la gestion, notamment en matière de contentieux, de manière à parvenir à l'équilibre entre les différents fournisseurs de crédit, qui s'est installé depuis longtemps à l'étranger.

FRANÇOIS RENARD.

Dans sa contre-OPA sur Télémechanique

### Framatome subit un revers au bénéfice de Schneider

Schneider a gagné le 23 février une première manche dans la bataille qui l'oppose à Framatome pour le contrôle de Télémechanique, champion français des automatismes industriels ; le tribunal de commerce de Paris lui a donné raison dans sa requête visant à la mise sous séquestre des titres Télémechanique détenus par Cofitel, un holding racheté le 11 février dernier par le constructeur de chaudières nucléaires. Cette mesure concerne les 145 000 actions Télémechanique détenues par Cofitel ainsi que les 140 000 bons de souscription d'actions également entre ses mains.

Outre son impact psychologique défavorable, cette décision a pour effet de remettre brutalement Framatome à la case départ : le rachat de Cofitel lui permettait à bon prix (3 480 francs l'action) de prendre possession indirectement de 9,3% du capital de Télémechanique et de faire porter son offre publique d'achat (à 4 150 francs l'action) sur 685 000 actions Télémechanique seulement.

Framatome, pour maintenir sa contre-OPA amicale, est donc contraint de proposer de racheter un nombre plus important de titres et de faire porter son offre sur 825 000 actions et non plus sur 685 000. D'où, pour le groupe présidé par M. Jean-Claude Lévy, un débours beaucoup plus important qu'initialement prévu (3,4 milliards contre 2,8 milliards).

FRANÇOIS RENARD.

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Faute de liberté des péages

### L'autoroute A 14 ne pourra pas être concédée à un exploitant privé

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, ne réalisera pas son projet de confier à une société entièrement privée la construction et l'exploitation de la première autoroute urbaine à péage l'A 14. Il éprouve même quelques difficultés à trancher entre les solutions techniques et économiques en présence, car les défenseurs de l'environnement ne sont pas les seuls à lui mettre des bâtons dans les roues.

À défaut, tout est simple. Depuis 1967, les ingénieurs de l'équipement projettent de décongestionner la circulation automobile de l'ouest de la capitale en doublant l'autoroute de l'Ouest et le tunnel de Saint-Cloud, où cent cinquante mille automobiles se pressent chaque jour. Leur idée est de détacher une autoroute, l'A 14, de l'autoroute de l'Ouest (A 13) à la hauteur d'Orgeval et de l'amener à la Défense à travers Chambourcy, la forêt de Saint-Germain, Montesson, Carrières-sur-Seine et Nanterre. L'hostilité des élus et des habitants à cette autoroute, qui amputerait l'un des derniers massifs forestiers de l'Île-de-France, repousse d'année en année la mise en chantier de cette vingtaine de kilomètres de brique (*Le Monde* dans 3-4 mars 1987).

Lorsque M. Méhaignerie décide, en avril 1987, de relancer la construction des autoroutes en France, il veut à la fois trouver de nouvelles sources de financement et administrer une belle démonstration de libéralisation. Il décide donc que l'A 14 sera concédée à une société privée qui équilibrera ses comptes grâce à un péage, ce qui sera une « première » en zone urbaine.

Un appel d'offres permet à trois groupes de faire assaut d'imagination pendant l'automne 1987.

● General Motors offre 51% de ses vénézuéliennes. — Le numéro un de l'automobile américaine, General Motors, a décidé de vendre 51% de ses unités d'assemblage au Venezuela à des investisseurs locaux pour une dizaine de millions de dollars. L'acheteur est le groupe Mendoza, un holding regroupant les intérêts dans des secteurs diversifiés (montage et distribution automobiles, banque, agriculture, ciment, mines) et contrôlé par la famille Mendoza, l'une des plus riches du pays. GM, présent au Venezuela depuis quarante ans, est l'un des principaux investisseurs étrangers. Il a occupé en 1987 la première place du marché automobile vénézuélien avec une pénétration de 34% (environ 38 000 voitures).

En fait, la bataille a continué à faire rage pendant les heures suivantes en coulisse : le dossier a été examiné par le comité de surveillance sur les OPA, qui réunit la COB, la chambre syndicale de la Compagnie des agents de change, et le Trésor. Et la chambre syndicale des agents de change s'apprêtait à assortir son feu vert de conditions : si Framatome ne réussissait pas à acheter 825 000 actions à l'issue de son OPA, celle-ci aurait été considérée comme caduque. Les discussions se sont donc poursuivies, mercredi 24 février, à la mi-journée. Et il semblait que cette position devait être assouplie.

Mais, pour être sûr, il faudra attendre la publication de l'avis de la chambre syndicale de la Compagnie des agents de change sur le projet de contre-OPA de Framatome. Repusé d'heure en heure, celui-ci était attendu pour le mercredi 24 février, à la mi-journée. A moins qu'il n'y ait encore de nouveaux rebondissements ou une modification de dernière heure du rapport de forces dans un dossier déjà obscurci par des interférences multiples.

F. V.

ce levé de boucliers, M. Méhaignerie cherche à donner satisfaction à tout le monde en mariant les avantages des différentes formules dont celle d'Autofit représenterait l'axe principal. La tâche n'est pas facile.

Il y a gros à risquer que d'amélioration en amélioration, le coût du kilomètre d'A 14 pourrait se gonfler jusqu'à 30/50 millions de francs contre 30 millions en zone campagne. Si l'on entrait la voie dans toute la traversée de la forêt, le surcoût serait de plus de 200 millions de francs que les usagers ne sont pas prêts à supporter. Le ministre de l'équipement acceptera-t-il alors le principe de subventions pour protéger ce site exceptionnel ? Les communes traversées par les futures autoroutes à péage A 88 et B 12 ne demandent-elles pas le même traitement ?

La leçon de libéralisme — à travers le projet d'autoroute A 14 — commence mal.

ALAIN FAUJAS.

## COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

La question des « frontières fiscales »

### M. Balladur approuve le rapport Boiteux sur le marché unique européen

« L'objectif du marché unique de 1992 est prioritaire, il doit guider notre politique économique et fiscale des prochaines années », a déclaré, mercredi 24 février, M. Balladur, qui commentait pour la presse le rapport Boiteux sur le marché unique européen.

Le ministre de l'économie et des finances a clairement montré que la suppression des frontières fiscales entre pays membres n'était pas pour lui une priorité : « La Commission européenne fait de la suppression des « frontières fiscales » un préalable au marché intérieur ; elle considère que le système actuel, qui permet l'exportation hors TVA et la taxation dans le pays destinataire, est un obstacle aux échanges. Je persiste à ne pas voir en quoi ce système pénalise de manière si grave le fonctionnement du marché. [...] La Commission privilégie un resserrement des taux de TVA dans deux « fourchettes », un taux normal entre 4% et 9%, un taux réduit entre 14% et 20%. Cette démarche aurait des conséquences très graves pour notre économie. D'une part, des écarts de taux de 5 ou 6 points sur les mêmes produits conduiraient à une délocalisation de certaines activités dans les pays à faibles taux ; d'autre part, le budget de l'Etat serait amputé de recettes importantes. »

« Dans ces conditions, l'harmonisation de la TVA ne devrait pas, à mes yeux, être considérée comme une priorité absolue, préalable à l'instauration d'un grand marché intérieur en 1992, bien que, le répète, elle soit un élément constitutif de son intégration parfaite, à terme. Le premier objectif que nous devons nous assigner concerne les charges de TVA directement supportées par les entreprises, ce que l'on appelle les rémanences de TVA (TVA non déductible sur le flou, les carburants...). Celles qui concernent des dépenses d'exploitation freinent la compétitivité de nos entreprises. Leur suppression, éventuellement partielle dans un premier temps, est une priorité du gouvernement. »

Concernant l'harmonisation des droits d'accises sur les produits pétroliers, les alcools, le tabac, M. Balladur a déclaré : « Il me paraît utile de distinguer deux catégories d'accises. Celles pour lesquelles une harmonisation rapide pourrait être acceptée : sur les tabacs pour des raisons de santé publique et sur certaines taxes pétrolières qui pèsent sur la compétitivité des entreprises (fioul, gaz industriel, gazole). Pour les autres, il convient de mesurer l'objectif d'harmonisation à l'aune de son utilité économique et sociale. Tel est le cas des taxes sur les carburants et sur les alcools. Le gouvernement français n'entend pas prendre d'engagement. »

FRANÇOIS RENARD.

A la réunion des ministres des finances

### L'Italie réserve son accord sur le budget 1988 de la CEE

Les ministres du budget de la CEE ont abouti dans la nuit du 23 au 24 février à un accord sur le plan des dépenses pour 1988. L'Italie a cependant créé la surprise en réservant sa réponse jusqu'au lundi 29 février. En cas de décision positive de Rome, le Parlement européen se prononcera à son tour au cours de sa session d'avril.

BRUXELLES (Communautés européennes) de notre correspondant.

Les ministres ont fixé les dépenses

de l'Europe verte à 27,5 milliards d'ECU (192 milliards de francs) pour un budget total de 43,4 milliards d'ECU (304 milliards de francs), soit exactement les chiffres arrêtés par les chefs d'Etat et de gouvernement les 11 et 12 février.

L'Italie a contesté sa contribution au remboursement qui doit être accordé à la Grande-Bretagne pour compenser la différence entre ce que cet Etat membre verse et reçoit du budget européen. Toutefois, en raison de la modicité de la somme en jeu (120 millions d'ECU ou 840 millions de francs), l'Italie devra suivre les autres pays.

S'il en va ainsi, l'Assemblée de Strasbourg se saisira dans un mois et demi du projet de dépenses des Douze. A l'évidence, les députés de la CEE ont l'intention de jouer pleinement leur rôle en matière budgétaire. Au cours d'un entretien avec la présidence allemande, la délégation parlementaire a indiqué qu'elle lirait l'adoption du budget 1988 à l'obligation des Douze de consulter l'Assemblée sur l'évolution des dépenses de la politique agricole commune. Le Parlement veut ainsi innover sur le plan institutionnel.

Reste à savoir — étant donné qu'une majorité de gouvernements n'ont aucunement l'intention de s'engager dans cette voie — jusqu'à quand l'Assemblée tiendra cette position. Aussi longtemps que le budget pour cette année ne sera pas arrêté, la Communauté vivra sous le régime des « douzièmes provisoires ». La Commission, comme c'est le cas depuis janvier, appellera les contributions des pays européens à un rythme mensuel équivalent à celui de 1987. Les recettes supplémentaires décidées par le Conseil européen ne pourront donc pas être versées à la caisse communautaire. La CEE devra avoir de sérieuses difficultés pour financer normalement les politiques communes à partir de juillet 1988. Le Parlement va-t-il garder longtemps cette attitude ? L'expérience de ces dernières années donne à penser que non.

MARCEL SCOTTO.

en février dans

**Ordinateurs & BANQUE**

**BANQUE PALLAS**  
CORTAL  
CRCA DE LA SOMME  
CREDIT DU NORD  
CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE  
LEVEN CHAUSSIER  
MOBIL OIL

le numéro 35 FF

(Publicité)

**AVIS D'APPEL D'OFFRES**

La SOCIÉTÉ BURKINABE DES FIBRES TEXTILES (SOFITEX) - BP 147 - BOBO-DIOULASSO (BURKINA FASO) lance un appel d'offres international pour la fourniture des équipements de manutention et stockage dans le cadre de la réalisation d'une usine d'égrenage de coton à BOBO-DIOULASSO.

LOT 1 : manutention coton graine en silo,  
LOT 2 : manutention des graines sur trémie,  
LOT 3 : manutention et récupération des déchets,  
LOT 4 : manutention des modules de coton graine,  
LOT 5 : silo à graines et cuves à eau,  
LOT 6 : bobines de tôle galvanisée.

FINANCEMENT  
CAISSE CENTRALE DE COOPÉRATION ECONOMIQUE.  
La concurrence est ouverte à égalité de conditions à toute entreprise ou fournisseur membre de la zone franc.

DATE ET LIEU DE LIVRAISON  
Sur le site de l'usine à BOBO-DIOULASSO, six (6) mois au plus tard à compter de la notification du marché.

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES  
Le cahier des charges peut être obtenu aux adresses suivantes contre remise d'un chèque certifié de 100 000 F CFA établi au nom de la SOFITEX (ou de 2 000 FF au nom de la CFTD) :

- SOFITEX, direction générale, BP 147, BOBO-DIOULASSO (BURKINA FASO)  
- SOFITEX, direction régionale, BP 1650, OUAGADOUGOU (BURKINA FASO)  
- CFTD (DIE), 13, rue de Monceau, 75008 PARIS (FRANCE). - Tél. : (1) 43-59-53-95.

REMISE DES OFFRES  
Les offres doivent parvenir à la SOFITEX, BP 147, BOBO-DIOULASSO au plus tard le : 17 MARS 1988 à 17 heures.

BULLETIN

La M...

en février dans

**Ordinateurs & BANQUE**

**BANQUE PALLAS**  
CORTAL  
CRCA DE LA SOMME  
CREDIT DU NORD  
CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE  
LEVEN CHAUSSIER  
MOBIL OIL

le numéro 35 FF

# Économie

## ÉTRANGER

### La demande de réintégration de la Chine au GATT

#### Les spécialistes du commerce plus réticents que les diplomates

Chaleureusement accueillie par les gouvernements occidentaux, la demande de réintégration au GATT (1) de la Chine entre dans une phase ingrate et délicate, celle de l'expertise concrète. La prudence des spécialistes, réunis pour la première fois sur ce dossier d'importance, le mardi 23 février, à Genève, n'a fait que le confirmer.

Lorsque Pékin demande formellement son retour au sein de l'organisation régissant les règles du commerce international, durant l'été 1986, Américains, Européens et Japonais applaudissent. Ils y voient la possibilité de renforcer la politique d'ouverture adoptée depuis la mort de Mao Zedong. Les Soviétiques eux-mêmes semblent séduits. Ils n'ont pas l'avantage de la Chine et ne sont pas, comme elle, pays fondateur du GATT, devenue après la révolution de 1949 simple observateur. Mais ils tentent une petite percée pour mieux connaître les règles du jeu international dans l'espoir de

s'y insérer un jour. En vain. Washington ferme brutalement à Moscou la porte ouverte à Pékin.

Les impératifs diplomatiques avaient offert aux Chinois un avantage certain. Les nécessités techniques font apparaître de sérieux handicaps. Durant la première séance du groupe de travail mis en place pour décortiquer la demande chinoise, pas moins de trois cents questions et demandes d'éclaircissement ont été présentées à la délégation dirigée par M. Shen Jueren. La taille même de la Chine, son poids potentiel sur le commerce international amènent aujourd'hui les experts à poser les problèmes de fond que les diplomates avaient laissés en suspens : à quel rythme les réformes économiques seront-elles appliquées ? peut-on un jour compter sur un système de prix proche de celui utilisé par les économies de marché ? les statistiques chinoises, plus fiables aujourd'hui qu'il y a

quelques années, sont-elles vraiment crédibles ?

A raison d'une réunion de travail tous les deux à trois mois, Américains, Européens et Japonais tentent d'apprécier la réalité avant d'accepter définitivement l'adhésion de la Chine. Une longue marche qui pourrait exiger un accord de transition. A défaut de totale transparence économique, la délégation chinoise peut au moins faire valoir un redressement de ses échanges. Le déficit commercial de 1987 a été ramené à 3,7 milliards de dollars contre 12 milliards un an auparavant. Mais plus que l'équilibre des comptes extérieurs de la Chine, c'est sa politique en matière d'exportations de textiles, de charbon, de coton ou de soja qui retiendra l'attention méfieuse des interlocuteurs de Pékin, au sein du GATT.

F. Cr.

(1) Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

### Les négociations sur la dette du Brésil

#### Brasilia et les banques créancières lèvent un double préalable

Les discussions entre le Brésil et le comité représentant les banques créancières du pays ont repris à New-York, le lundi 22 février, dans une atmosphère jugée très positive de part et d'autre.

Le gouverneur de la Banque centrale, M. Fernando Milhet, et ses interlocuteurs, ont pu lever un double préalable aux négociations sur la restructuration de la dette : l'enveloppe d'argent frais pour 1987 et 1988 octroyée par les banques devait atteindre 6 milliards de dollars et être assortie de marges de 7/8%, au-dessus du Libor (taux interbancaire de Londres).

L'étalement des échéances dans la portée reste à déterminer - les instituts de crédits semblent prêts à rééchelonner sur vingt ans quelque 50 milliards de dollars portant sur la période 1987-1993 - sera, lui, assorti d'une marge de 13/16% au-dessus du Libor, comme pour le Mexique, devenu désormais une référence.

Chacun aura ainsi fait une part du chemin : les Brésiliens espèrent un nouvel apport supérieur à 7 milliards de dollars, les banques créancières proposent 5 milliards. Au-delà des marchandages traditionnels en de telles occasions, Brasilia a joué le compromis et ses créanciers une stratégie de soutien financier et par là même politique envers le Brésil après la levée de son moratoire.

Apparemment décidés à avancer vite sur la base d'un scénario classique - les hésitations de la communauté bancaire à l'égard de l'opération mexicaine n'ont engagé personne à jouer les innovations, - les négociateurs n'excluent pas une solution globale d'ici à quinze jours ou un mois. De quoi permettre à Brasilia d'avancer avec ses autres créanciers : le Fonds monétaire international dont il espère des crédits au moins égaux aux remboursements auxquels les Brésiliens sont contraints, et le Club de Paris pour la dette publique garantie.

### Aux Etats-Unis

#### La Réserve fédérale ne s'attend pas à une récession en 1988

Déposant devant le Congrès à Washington, M. Alan Greenspan, président de la Réserve fédérale des Etats-Unis, a déclaré qu'il ne s'attendait pas à une récession pour l'économie américaine en 1988. Selon lui, la croissance devrait seulement se ralentir cette année, pour revenir à un rythme annuel de 2% à 2,5%, contre 3,8% en 1987. Ces prévisions sont proches de celles de la Maison Blanche, qui table sur une croissance de 2,4%, chiffre jugé optimiste par de nombreux économistes privés, dont les projections s'inscrivent au-dessous de 2%.

En matière d'inflation, la Réserve fédérale prévoit une hausse des prix de 3,25% à 3,75% contre 3,9% prévus par l'administration Reagan, et fait donc preuve d'optimisme. M. Greenspan a, par ailleurs, indiqué que la FED avait pris « une petite mesure il y a quelques semaines » pour faire baisser les taux d'intérêt, afin d'éviter un ralentissement trop brutal de l'économie américaine. Mais il a pris soin de préciser qu'à son avis aucun des phénomènes précédant une récession n'avait été enregistré, tel que l'apparition de goulets d'étranglement dans la production et l'accélération de l'inflation. Enfin, il a affirmé que la Réserve fédérale était « satisfait » des cours actuels du dollar.

### REPÈRES

#### Budget

##### Excédent américain en janvier

Le gouvernement fédéral américain a enregistré en janvier un excédent budgétaire de 16,09 milliards de dollars, après un déficit de 24,22 milliards en décembre, a indiqué, le lundi 22 février, le département du Trésor à Washington. Cet excédent, qui est le premier depuis septembre 1987, s'explique en grande partie par le fait que l'envoi des chèques pour les retraités, qui est assuré normalement le troisième jour du mois, a été avancé au 31 décembre en raison des fêtes de fin d'année, a souligné le département du Trésor. Ce paiement anticipé a eu pour effet d'allourdir les dépenses en décembre et de les alléger en janvier.

Pour les quatre premiers mois de l'année fiscale 1988, le déficit budgétaire cumulé s'élevait à 65,81 milliards de dollars, chiffre en baisse de 0,7% par rapport à la même période de l'exercice 1987. - (AFP.)

#### Commandes de biens durables

##### Recul de 2,8% en janvier aux Etats-Unis

Les commandes de biens durables ont reculé de 2,8% en janvier aux Etats-Unis après une poussée de 4,1% en décembre, annonce le département du commerce. Cette baisse, la plus importante qui ait été enregistrée depuis janvier 1987, n'a guère surpris les analystes, qui soulignent que, en dehors des commandes militaires, la baisse est limitée à 2,1%. Les commandes militaires ne sont en effet contractées de 12,1%, connaissant leur sixième baisse en sept mois. Les secteurs les plus touchés par le recul de janvier ont été l'aéronautique, les véhicules et l'acier.

#### Commerce extérieur

##### Recul de 10% des échanges entre la RFA et les pays de l'Est

Les échanges entre l'Allemagne fédérale et les pays de l'Est (la Yougoslavie et la RDA, avec laquelle Bonn entretient des relations particulières, étant exclues) ont été ramenés à 42,5 milliards de marks (157 milliards de francs) en 1987, un recul de 10% sur l'année précédente selon une étude du patronat, le BDI. En dépit d'une amélioration au second semestre, la part des pays socialistes dans l'activité commerciale de la RFA a ainsi été réduite à 4,5% contre 5% en 1986. Les exportations ouest-allemandes, en baisse de 11,2%, ont été plus touchées que les importations, en recul de 9%. L'excédent de l'Allemagne fédérale représente 3,5 milliards de marks contre 4,7 milliards en 1986.

### AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



**OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT DES ACTIONS**  
**COMPAGNIE DE RAFFINAGE ET DE DISTRIBUTION**  
**TOTAL FRANCE**  
 PAR  
**TOTAL COMPAGNIE FRANÇAISE DES PÉTROLES**

**RAPPEL AUX PORTEURS D'ACTIONS CRD TOTAL FRANCE :**  
 Vous avez la possibilité jusqu'au **8 mars 1988 inclus**  
 de céder vos titres au prix de **90 F par action**

Une note d'information établie par TOTAL CFP, CRD TOTAL FRANCE et la Banque PARIBAS, datée du 9 février 1988, est disponible sans frais auprès des banques et agents de change.

<p><b>PLACEMENT PREMIER</b>  <b>SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE</b>          Situation au 31 décembre 1987</p> <p>SICAV long terme premier catégorie, placement premier, au 31 décembre 1987, a vu son actif net atteindre 317 901 742,74 F et sa performance, depuis le début de l'année, s'établir en base annuelle à 10,59 %.</p> <p>Les actionnaires peuvent se procurer le bulletin trimestriel d'information auprès des guichets des établissements chargés de recueillir les souscriptions et les rachats : la Société marseillaise de crédit, dépositaire, la Banque de Bretagne, la Banque La Hénaï, la Caisse centrale de récopte et l'Union de banques à Paris.</p> <p>Le détail du portefeuille de placement J, ainsi que tout renseignement complémentaire peuvent être obtenus en s'adressant à :</p> <p>Général de placement-banque          4, rue Anber, 75009 Paris.</p>	<p><b>PLACEMENT COURT TERME</b>  <b>SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE</b>          Situation au 31 décembre 1987</p> <p>SICAV court terme classique, Placement court terme, au 31 décembre 1987, a vu son actif net atteindre 373 593 277,27 F et sa performance, depuis le début de l'année, s'établir en base annuelle à 7,56 %.</p> <p>Les actionnaires peuvent se procurer le bulletin trimestriel d'information auprès des guichets des établissements chargés de recueillir les souscriptions et les rachats : la Société marseillaise de crédit, dépositaire, la Banque de Bretagne, la Banque Courtois et l'Union de banques à Paris.</p> <p>Le détail du portefeuille de Placement court terme ainsi que tout renseignement complémentaire peuvent être obtenus en s'adressant à :</p> <p>Général de placement-banque          4, rue Anber, 75009 Paris.</p>
<p><b>PLACEMENT A</b>  <b>SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE</b>          Situation au 31 décembre 1987</p> <p>SICAV MONORY CEA, Placement A, au 31 décembre 1987, a vu son actif net atteindre 130 698 894,82 F et sa performance, depuis le début de l'année, s'établir, en données brutes, à -19,90 %, chiffre à rapprocher de l'indice CAC, qui est passé de 397,80 à 280,70 durant la période de référence, soit un recul de 29,44 %.</p> <p>Les actionnaires peuvent se procurer le bulletin trimestriel d'information auprès des guichets des établissements chargés de recueillir les souscriptions et les rachats : la Société marseillaise de crédit, dépositaire de la Banque de Bretagne.</p> <p>Le détail du portefeuille de Placement J, ainsi que tout renseignement complémentaire peuvent être obtenus en s'adressant à :</p> <p>Général de placement-banque          4, rue Anber, 75009 Paris.</p>	<p><b>PLACEMENT J</b>  <b>SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE</b>          Situation au 31 décembre 1987</p> <p>SICAV monétaire investie en réajusté et en obligations à taux variable, Placement J, au 31 décembre 1987, a vu son actif net atteindre 2 347 589 251,99 F et sa performance s'établir à 7,88 % en base annuelle depuis le début de l'année. Cette performance est voisine de l'évolution du TME sur la même période, ce qui est son objectif de gestion.</p> <p>Les actionnaires peuvent se procurer le bulletin trimestriel d'information auprès des guichets des établissements chargés de recueillir les souscriptions et les rachats : la Société marseillaise de crédit, dépositaire, la Banque de Bretagne, la Banque Courtois, la Banque La Hénaï, la Banque Martin Maurel, la Caisse centrale de récopte, la Société financière et foncière de l'Union de banques à Paris.</p> <p>Le détail du portefeuille de Placement J, ainsi que tout renseignement complémentaire peuvent être obtenus en s'adressant à :</p> <p>Général de placement-banque          4, rue Anber, 75009 Paris.</p>



**EMPRUNTS FÉVRIER 1988**  
**4 MILLIARDS DE FRANCS EN 3 TRANCHES**  
**OBLIGATIONS DE 5.000 F**

<p><b>EMPRUNT 8,80% À BONS DE SOUSCRIPTION LIBÉRÉ PARCELLEMENT À L'ÉMISSION ET ASSIMILABLE À L'EMPRUNT 8,80% MARS 1987</b></p> <p>Montant : 2 milliards de francs.          Durée : 11 ans et 332 jours.          Prix d'émission : 4.900 F.          Jouissance : 2 février 1988.          Règlement : en 2 versements, 2.940 F le 7 mars 1988 et 1.960 F au plus tard le 7 septembre 1988.          Intérêt annuel : 8,80 %, soit 440 F, payable le 2 février de chaque année. 1<sup>er</sup> terme d'intérêt payable le 2 février 1989 égal à 256 F.          Taux de rendement actuariel : au 7 mars 1988 : 8,95 %          Amortissement normal : au pair, en 3 tranches sensiblement égales, le 2 février de chacune des années 1998 à 2000.          Bons de souscription : les bons attachés à chaque obligation permettent de souscrire à une nouvelle obligation assimilable à celles de l'emprunt 8,80 % mars 1987 procurant un taux de rendement de 8,50 % ou 8,20 % selon la période de souscription, soit septembre 1988 ou décembre 1988-janvier 1989.          Ces emprunts sont destinés à améliorer le gisement 8,80 % mars 1987 (code Sicovert 162265).</p>	<p><b>EMPRUNT À TAUX VARIABLE "TME" À BONS D'ÉCHANGE</b></p> <p>Montant : 1,5 milliard de francs.          Durée : 13 ans.          Prix d'émission : 4.989 F.          Jouissance et règlement : 7 mars 1988.          Intérêt annuel : payable le 7 mars de chaque année et égal à la moyenne arithmétique des taux moyens mensuels de rendement des emprunts d'État à long terme (TME) établis par la Caisse des Dépôts et Consignations, diminuée d'une marge de 0,76 %.          Marge actuarielle : au 7 mars 1988 : TME - 0,72 %, calculée sur la base d'un TME constant de 9,08 %.          Amortissement normal : au pair, en 2 tranches égales, le 7 mars de chacune des années 2000 et 2001.          Amortissement anticipé : au pair, au gré de l'emprunteur, le 7 mars de chacune des années 1996 à 2000.          Bons d'échange : les bons attachés à chaque obligation permettent d'échanger une obligation TME contre une obligation assimilable à celles de l'emprunt 8,80 % mars 1987 procurant un taux de rendement de 8,40 % ou 8,10 % selon la période d'échange, septembre 1988 ou janvier 1989.          Cet emprunt constitue le souche d'un gisement qui pourra être l'objet d'opérations ultérieures.</p>
--	---

Une fiche d'information (voir COB n° 88-053 en date du 16 février 1988) est tenue à la disposition du public, tous jours, sur demande.  
 Date du 22 février 1988.

SNCF - Direction Financière - 17, rue de Londres, 75009 Paris.

السنة 1988

# LANCEREMENT RÉUSSI!

## Merci.

Aujourd'hui, en possession de tous les résultats, nous constatons le plein succès de notre privatisation et nous vous remercions pour votre confiance.

Le 8 février 1988, à sa reprise de cotation, le cours de l'action Matra s'est établi à 123 francs, contre 110 francs lors de l'Offre Publique de Vente.

287.320 personnes privées et extérieures à notre personnel ont souhaité acquérir des titres Matra, couvrant à elles seules, plus de deux fois l'Offre Publique de Vente. S'y sont ajoutés 524 investisseurs institutionnels et 329 étrangers, pour une demande globale extérieure de près de cinq fois l'offre.

La demande des salariés et des anciens salariés de Matra a été 1,5 fois supérieure à l'offre. Plus de huit salariés sur dix de Matra S.A. sont désormais actionnaires de leur entreprise.

Dès aujourd'hui, par nos performances nous nous attachons à mériter la confiance de nos 300.000 actionnaires.

**MATRA** 

مكتبة ابن الجوزي

Marchés financiers

La CGE a renforcé son noyau d'actionnaires stables

La CGE (Compagnie générale d'électricité) a renforcé son noyau d'actionnaires stables. Aujourd'hui, 30% de son capital sont entre des « mains amies », a indiqué, le mardi 23 février son président, M. Pierre Suard.

Le groupe initial d'actionnaires stables (Société générale, UAP, Générale des eaux, Dumez, Société de banque suisse) en détient désormais 16 à 17%, aux côtés du Fonds commun de placement des salariés (4%) et de l'Etat qui garde pour quelques mois encore des titres pour faire une distribution d'actions gratuites à l'issue de la fin 1988. Enfin, les filiales et sous-filiales de la CGE ont acquis, dans des proportions non déterminées, leur paquet de titres (5,2%) entre les mois de septembre et de décembre 1987.

Enfin, M. Suard a précisé que les objectifs de rentabilité pour 1987 (initialement fixés à 2,1% du chiffre d'affaires) ont été dépassés l'an passé.

Havas tourisme perd sur le MATIF

Havas tourisme devrait enregistrer une perte de 30 à 35 millions de francs en 1987 contre un bénéfice de 5,2 millions de francs en 1986, en raison notamment des pertes enregistrées sur le MATIF (Marché à terme des instruments financiers), a annoncé, le 23 février, M. Christophe Charpentier, nouveau président du directeur.

Le groupe, qui s'était diversifié ces dernières années (voyages d'affaires, cartes de crédit, etc.), va se reconstruire sur ses positions les plus fortes : la distribution, où Havas tourisme est le numéro 1 français. Après le rachat de la société Agence occidentale de voyage, qui permet à l'entreprise de renforcer son réseau sur la région parisienne, le groupe prendra des initiatives pour s'étendre en Europe.

Le Monde PUBLICITE FINANCIERE Renseignements : 45-55-91-82, poste 4330

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

TECHPACK INTERNATIONAL T.P.I.

ACQUISITION EN ITALIE TECHPACK INTERNATIONAL T.P.I. vient d'acquiescer la majorité du capital de la société BENSON, située à Milan. Cette dernière, premier producteur italien de lacromatiques plastique pour les masques et cyclistes, a réalisé en 1987 un chiffre d'affaires de 6 milliards de francs dont la moitié est exporté.

Cette acquisition renforce les positions de TECHPACK INTERNATIONAL T.P.I. en Europe, dans le domaine de l'emballage - branche florissante - et permet au même coup à sa filiale américaine, HENLOPEN, de se hisser au premier rang mondial dans cette spécialité, avec un chiffre d'affaires supérieur à 20 millions de dollars.

M. Trevor Hurrell, président de HENLOPEN, deviendra également président de BENSON afin d'optimiser les grandes complémentarités, au niveau des clients, des catalogues et de la technologie des deux sociétés. Cette acquisition intervient au lendemain de la fusion de TECHPACK avec TELEPLASTICS INDUSTRIES, qui a permis un accroissement sensible des parts de marché du groupe, dans l'emballage plastique pour la parfumerie internationale de prestige et les industries cosmétiques. Les ventes de ce secteur dans TECHPACK INTERNATIONAL T.P.I. dépassent en effet 600 millions de francs en 1988 pour un chiffre d'affaires cumulé supérieur à 1 milliard de francs.

On rappellera que TECHPACK INTERNATIONAL T.P.I., filiale du groupe EUROCOM, est dirigée par M. Jacques Landelle, président-directeur général, M. Alain Chevasus, vice-président-directeur général, et M. François-Xavier Spézet, vice-président.

GRUPE DE L'UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE

Le Conseil d'Administration de l'UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE, réuni le 16 février 1988, a commenté l'activité du Groupe et analysé les comptes consolidés et sociaux de l'exercice 1987, en cours d'examen par les Commissaires aux Comptes.

Les capitaux recueillis par le Groupe en 1987 s'élevaient à 4.956.840.000 F, en progression de 39 % par rapport à l'année précédente.

Le bénéfice consolidé après impôt s'établit à 143.903.124 F, en augmentation de 58,5 % par rapport au bénéfice 1986.

Le bénéfice de l'UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE, Société mère du Groupe, s'élève, compte tenu d'une plus-value à long terme, à 165.861.856 F.

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Annuelle la distribution d'un dividende brut de 24 F par action se décomposant en dividende net 18 F et avoir fiscal 6 F, et représentant 8 % de leur cours d'introduction au second marché de PARIS le 18 septembre 1987.

BP pourra contrôler Britoil

La compagnie pétrolière britannique BP va pouvoir prendre le contrôle de Britoil, a annoncé, le 23 février, le chancelier de l'Echiquier, M. Nigel Lawson devant la Chambre des communes. Le gouvernement renonce, en effet, à utiliser les droits que lui confère son action spécifique (golden share) dans Britoil, compagnie basée à Glasgow, depuis sa privatisation.

Parmi les assurances fournies par BP, figure l'engagement d'accroître substantiellement les efforts de recherche pétrolière en mer du Nord (jusqu'à 300 à 325 millions de livres à l'horizon 1990) et de maintenir l'emploi en Ecosse. L'OPA inamicale lancée en décembre dernier sur Britoil avait connu plusieurs rebondissements, mais la compagnie américaine Atlantic Richfield (Arco) ayant accepté de rétrocéder la part de 24% qu'elle détenait dans Britoil, BP contrôlait, ces jours derniers, 80% du capital de la compagnie de Glasgow.

Bull et SESA créent une société commune dans les réseaux de télé-informatique

Le constructeur informatique français Bull et la société de services informatiques SESA, filiale de Cap Gemini Sogeti, vont créer une société commune, dénommée SERES, pour « développer et exploiter » des réseaux à valeur ajoutée. SERES sera détenue à 51% par SESA et à 49% par Bull. Présidée par M. Christian Mitjavile, directeur à la direction de Bull, elle sera conforme à la nouvelle réglementation édictée par les PTT.

Les réseaux à valeur ajoutée réalisent des transferts de données entre ordinateurs situés à distance au sein d'une même entreprise ou entre deux entreprises différentes. Bull a signé, par exemple, au début de février, avec GENCOD, l'organisme commun de l'industrie et du commerce pour la promotion du code à barres, un accord pour la réalisation d'un réseau Allegro, qui collectera les informations (commandes, livraisons, factures...) et en réalisera, en outre, la gestion (d'où le nom de « valeur ajoutée »). GENCOD regroupe sept mille entreprises en France, et Allegro devrait ensuite s'étendre en Europe. La SERES répondra ainsi aux différents appels d'offres des organismes publics ou privés qui veulent s'équiper, échanger leurs données et surtout réaliser une gestion intégrée. La SESA, comme pour avoir réalisé le réseau Tanspac pour les PTT, a une excellente réputation dans ce domaine.

NEW-YORK, 23 fév. = A l'équilibre

Wall Street n'a pas réagi, mardi, à passer la barre des 2 051,89 points du Dow Jones stricte à l'issue de la première reprise survenue après le krach d'octobre. Le marché a tenu dans une marche arrière, après son avancement pour s'immobiliser finalement non loin. A la clôture, l'indice des industrielles s'établissait à 2 039,12, soit à 1,16 point seulement en dessous de son niveau précédent. Le bilan de la journée est resté légèrement positif. Sur 1 964 valeurs traitées, 760 ont monté, 721 ont baissé et 483 n'ont pas varié.

De l'avis général, la réaction de la Bourse après son récent galop a été excellent. « J'aimerais assister tous les jours à des séances comme celle-ci », disait un professionnel. Quelques programmes de ventes ont, néanmoins, été mis en route, et les déclarations du président de la Réserve fédérale sur la poursuite de l'expansion en 1988 ont un peu rafraîchi l'atmosphère. De fait, cela signifie que la banque centrale américaine, sans incident, ne modifiera pas sa politique de crédit. L'activité s'est accrue, et 192,26 millions de titres ont changé de mains, contre 178,93 millions.

Table with columns: VALEURS, Cours de 22 fév., Cours de 23 fév. Lists various stocks and their price movements.

LONDRES, 23 fév. ↑

Soutenu

La tendance était à l'optimisme mardi sur le Stock Exchange, où le marché connaissait un regain d'activité. Dès l'ouverture, il était stimulé par la neuvième séance consécutive de hausse de Tokyo et par la consolidation de Wall Street, lundi, où le Dow Jones se maintenait aux alentours de 2 000. Il était également encouragé par les espoirs de réduction de la National Westminster Bank, annoncée par le chancelier de l'Echiquier, M. Nigel Lawson, lors de la présentation du budget à la Chambre. Puis le mouvement se renoua, influencé par l'évolution hésitante de la Bourse de New-York à l'ouverture de la séance. L'indice FT gagna cependant 1% pour clôturer à 1 410,3. Les valeurs bancaires ont fait preuve d'une bonne tenue, même après l'annonce par la National Westminster Bank de résultats annuels inférieurs aux prévisions. On notait, en revanche, une progression appréciable des titres liés à l'exportation, comme ICI et Glaxo, ainsi que des valeurs minières et des assurances. BP reculait, pour sa part, l'agacement des pouvoirs publics pour prendre le contrôle de Britoil. Enfin, les fonds d'Etat enregistrèrent une hausse sensible alors que les mines d'or se dépréciaient légèrement.

FAITS ET RÉSULTATS

National Westminster : 30% de profits en hausse. La National Westminster Bank, la première des quatre grandes banques de dépôts britanniques, annonce une baisse de près de 30% de son bénéfice imposable pour 1987, dont le montant revient à 704 millions de livres (contre 1 011 millions). Ce résultat est inférieur aux prévisions des analystes boursiers, qui attendaient un chiffre compris entre 740 et 825 millions de livres. Cette forte contraction s'explique par un doublement des provisions pour créances douteuses en 1987, qui sont passées de 759 millions de livres (contre 373 millions en 1986), avec une provision spécifique de 610 millions pour les pays débiteurs en difficulté. La National Westminster Bank, la seule des quatre grandes banques de dépôts britanniques à avoir enregistré en 1986, plus d'un milliard de livres de bénéfices, ce qui lui a permis de ravir la première place à la Barclays, reste cependant moins impliquée que ses concurrentes dans les prêts à risques.

Elle a perdu 339 millions de livres sur ses opérations bancaires internationales, quand elle en avait gagné 223 millions en 1986, ce à cause de difficultés des pays débiteurs et de la baisse de la livre. Les pertes sur les activités de banque d'affaires ont augmenté (116 millions de livres, contre 38 millions).

Kodak acquiert Sterling Drug. Malgré ses succès avec Polaroid et l'abaissement de sa notation financière (Le Monde des

PARIS, 23 fév. ↓ Prises de bénéfice

« Il fallait s'y attendre », affirmait un géant de portefeuilles en observant le bilan de l'indicateur de confiance. Pour le quatrième fois depuis trois semaines, le marché ne s'est pas achevé sur une hausse des cours. Dès les premiers échanges de la matinée, le mouvement de repli débute pour s'arrêter par le soir. La journée se clôture sur un recul de -1,29%. A l'origine de ce mouvement, les nombreuses prises de bénéfices après l'excellente performance de mois bourgeois de février (+18,4% de progression). « Le marché se sent que quelque chose se passe après un tel score », commentent un spéculateur, ajoutant que nombre de ses collègues étaient à nouveau rétrogradés sur l'avenir. « Il s'agit de détente », dit un autre.

Ce courant de ventes pesait sur des valeurs comme Crédit foncier de France, qui fut même au moment réservé à la baisse. On notait également parmi les actions en retrait BSA, Eurocom, Thomson et Alcatel. En revanche, les hausses étaient amenées par Perthuis, Luchiers, BAPF et UCEL.

Les cotations des actions de la Compagnie du Midi reprennent mardi, après deux séances d'interruption suite au lancement de son plan de défenses anti-OPA. En revanche, la chambre syndicale décidait de maintenir la suspension de cotation des actions et obligations convertibles Mariani, n'arrivant pas à régler le problème du dépôt.

Le marché obligataire était bien tenu sans être toutefois actif. Sur le MATIF, le contrat de mars gagna 0,14% à 102,95.

Par ailleurs, dans le cadre de la réforme de la Bourse, un nouveau marché était annoncé, portant à 28 les regroupements entre banques et agents de change.

La charge Société-Talier devrait avoir pour actionnaires le groupe Navigation mixte au travers de Via Banque et de la Société de banque et de financement.

TOKYO, 24 fév. ↑

10<sup>e</sup> séance de hausse

La Bourse de Tokyo a bouclé, mercredi, sa dixième séance de hausse. La journée d'achat pourtant pas très homogène. A l'ouverture, la baisse était au rendez-vous, et, en fin de matinée, l'indice Nikkei fléchit jusqu'à 12 000, mais finit un peu redressé. Le cours du Nikkei clôtura à 24 968,65 (+19,20 points). A mesure que la barre des 25 000 points s'approche, l'avance devient plus difficile. Mais la reprise du dollar et la bonne tenue de Wall Street semblent avoir une fois de plus encouragé les investisseurs à reprendre des positions. Des achats importants ont été enregistrés sur les valeurs fortement capitalisées. Les aciéries, les chimistes navals, la construction automobile, les produits chimiques et l'industrie de la soie y ont été très cotés. L'activité est encore sensible. Cette fois, les échanges ont porté sur plus de 1 milliard de titres (contre 916 millions précédemment).

Table with columns: VALEURS, Cours de 23 fév., Cours de 24 fév. Lists various Japanese stocks and their price movements.

PARIS: Second marché (sélection)

Table with columns: VALEURS, Cours préc., Cours cour., VALEURS, Cours préc., Cours cour. Lists various securities and their prices.

LA BOURSE SUR MINITEL 36-15 TAPEZ LEMONDE

Marché des options négociables le 23 février 1988

Table with columns: VALEURS, PRIX exercice, Options d'achat (Mars, Juin), Options de vente (Mars, Juin). Lists various options and their prices.

MATIF Notionnel 10% - Cotation en pourcentage du 23 février 1988

Table with columns: COURS, Échéances (Mars 88, Juin 88, Sept. 88). Lists various MATIF contracts and their prices.

PRIX D'EXERCICE Options sur notionnel

Table with columns: PRIX D'EXERCICE, Options d'achat (Mars 88, Juin 88), Options de vente (Mars 88, Juin 88). Lists various options and their prices.

INDICES CHANGES BOURSES

Table with columns: CHANGES (Dollar: 5,72 F), BOURSES (PARIS, NEW-YORK, LONDRES, TOKYO). Lists various indices and exchange rates.

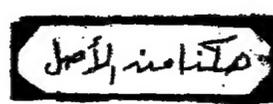
LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

Table with columns: COURS DU JOUR, UN MOIS, DEUX MOIS, SIX MOIS. Lists various exchange rates and their trends.

TAUX DES EUROMONNAIES

Table with columns: SEUL, 1/2, 3/4, 1, 1 1/2, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50. Lists various interest rates.

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.



Handwritten note: "Handwritten note in the top right corner of the page, possibly a date or reference." (Note: The text is illegible due to blurriness)

# Marchés financiers

## BOURSE DU 23 FEVRIER

Cours relevés à 17 h 32

VALEURS					Règlement mensuel					VALEURS				
Compt.	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	%	Compt.	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	%	Compt.	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	%
1001	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91	1001	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91	1001	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91
1002	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91	1002	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91	1002	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91
1003	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91	1003	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91	1003	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91
1004	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91	1004	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91	1004	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91
1005	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91	1005	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91	1005	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91
1006	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91	1006	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91	1006	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91
1007	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91	1007	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91	1007	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91
1008	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91	1008	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91	1008	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91
1009	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91	1009	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91	1009	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91
1010	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91	1010	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91	1010	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91

Obligations				Actions				Étrangères				Hors-cote			
VALEURS	% de nom.	% de coupon	Cours	VALEURS	Cours	Dernier cours	%	VALEURS	Cours	Dernier cours	%	VALEURS	Cours	Dernier cours	%
1011	ALP 10/75	1645	1630	1011	ALP 10/75	1645	1630	1011	ALP 10/75	1645	1630	1011	ALP 10/75	1645	1630
1012	ALP 10/75	1645	1630	1012	ALP 10/75	1645	1630	1012	ALP 10/75	1645	1630	1012	ALP 10/75	1645	1630
1013	ALP 10/75	1645	1630	1013	ALP 10/75	1645	1630	1013	ALP 10/75	1645	1630	1013	ALP 10/75	1645	1630
1014	ALP 10/75	1645	1630	1014	ALP 10/75	1645	1630	1014	ALP 10/75	1645	1630	1014	ALP 10/75	1645	1630
1015	ALP 10/75	1645	1630	1015	ALP 10/75	1645	1630	1015	ALP 10/75	1645	1630	1015	ALP 10/75	1645	1630
1016	ALP 10/75	1645	1630	1016	ALP 10/75	1645	1630	1016	ALP 10/75	1645	1630	1016	ALP 10/75	1645	1630
1017	ALP 10/75	1645	1630	1017	ALP 10/75	1645	1630	1017	ALP 10/75	1645	1630	1017	ALP 10/75	1645	1630
1018	ALP 10/75	1645	1630	1018	ALP 10/75	1645	1630	1018	ALP 10/75	1645	1630	1018	ALP 10/75	1645	1630
1019	ALP 10/75	1645	1630	1019	ALP 10/75	1645	1630	1019	ALP 10/75	1645	1630	1019	ALP 10/75	1645	1630
1020	ALP 10/75	1645	1630	1020	ALP 10/75	1645	1630	1020	ALP 10/75	1645	1630	1020	ALP 10/75	1645	1630

Cote des changes				Marché libre de l'or			
MARCHE OFFICIEL	COURS	COURS	COURS	MARCHE OFFICIEL	COURS	COURS	COURS
1021	ALP 10/75	1645	1630	1021	ALP 10/75	1645	1630
1022	ALP 10/75	1645	1630	1022	ALP 10/75	1645	1630
1023	ALP 10/75	1645	1630	1023	ALP 10/75	1645	1630
1024	ALP 10/75	1645	1630	1024	ALP 10/75	1645	1630
1025	ALP 10/75	1645	1630	1025	ALP 10/75	1645	1630
1026	ALP 10/75	1645	1630	1026	ALP 10/75	1645	1630
1027	ALP 10/75	1645	1630	1027	ALP 10/75	1645	1630
1028	ALP 10/75	1645	1630	1028	ALP 10/75	1645	1630
1029	ALP 10/75	1645	1630	1029	ALP 10/75	1645	1630
1030	ALP 10/75	1645	1630	1030	ALP 10/75	1645	1630

PUBLICITÉ FINANCIÈRE  
Renseignements :  
45-55-91-82, poste 4330

• : coupon détaché - o : offert - \* : droit détaché - d : demandé - • : prix précédent - \* : marché comblé

ciers

### Second marché

VALEURS	Cours	Préc.	Dernier	%
1031	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91
1032	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91
1033	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91
1034	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91
1035	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91
1036	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91
1037	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91
1038	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91
1039	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91
1040	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91

### Marché des options négociables

VALEURS	Cours	Préc.	Dernier	%
1041	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91
1042	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91
1043	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91
1044	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91
1045	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91
1046	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91
1047	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91
1048	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91
1049	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91
1050	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91

### INDICES

INDICES	Cours	Préc.	Dernier	%
1051	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91
1052	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91
1053	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91
1054	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91
1055	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91
1056	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91
1057	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91
1058	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91
1059	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91
1060	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91

### LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES BILLET

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES BILLET	Cours	Préc.	Dernier	%
1061	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91
1062	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91
1063	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91
1064	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91
1065	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91
1066	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91
1067	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91
1068	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91
1069	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91
1070	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91

### TAUX DES EUROMONNAIES

TAUX DES EUROMONNAIES	Cours	Préc.	Dernier	%
1071	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91
1072	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91
1073	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91
1074	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91
1075	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91
1076	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91
1077	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91
1078	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91
1079	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91
1080	ALP 10/75	1645	1630	- 0.91

ÉTRANGER	POLITIQUE	SOCIÉTÉ	ARTS ET SPECTACLES	ÉCONOMIE	SERVICES	MINITEL
2 Corée du Sud : la prise de fonctions du président Roh Tae Woo. 3 La préparation du sommet atlantique de Bruxelles. 4 La situation politique en Israël. - Le conflit du Golfe. - La campagne électorale aux États-Unis.	6 La préparation de l'élection présidentielle. - Le président de la République en Touraine. - Le premier ministre à la Défense. 7 La campagne de Jean-Marie Le Pen.	10 La procès de Poitiers et l'instabilité d'un cobaye humain. 12 La procès d'Action directe. - La procès des professeurs d'orges de Nantes. 13 Campus. 14 Education. 25 Les Jeux olympiques de Calgary.	15-16 TOUTES LES RUSSES : les Passés, d'André Wajsb; le cinéma français d'aujourd'hui à Moscou; le théâtre de la « parastolka »; la Commission, d'Alexandre Askoldov. 22 Communication.	28 Un entretien avec le ministre de l'Industrie sur le statut de la région Renault. 27 Le minitel payant ? - Budget de la CEE : l'Italie réserve son accord. 28 Les négociations sur la dette du Brésil. 29-30 Marchés financiers.	Abonnements ..... 3 Annonces classées ..... 23-24 Cartes ..... 22 Météorologie ..... 21 Moss croisée ..... 21 Radio-télévision ..... 21 Expositions ..... 18 Spectacles ..... 19-20	• Dès 15 h 30, M <sup>me</sup> Edith Cresson, répond en direct à toutes vos questions. DÉBAT • Où en est votre portefeuille ? BOURSE Actualité International Campus. Jeux. FIAMM. Télématex. 36-15 retez LEMONDE

## AFRIQUE DU SUD : nouveau tour de vis

### Le gouvernement interdit toute activité politique à dix-sept organisations anti-apartheid

JOHANNESBOURG  
de notre correspondant

Le gouvernement sud-africain a annoncé mercredi matin 24 février l'interdiction de toute activité politique visant dix-sept organisations anti-apartheid et a imposé à la première centrale noire Cosatu (Congress of South Africa Trade Union) de se limiter à ses fonctions syndicales. C'est un nouveau tour de vis dont on ne connaît pas encore la portée, précise M. Adrian Vlok, ministre de la loi et de l'ordre, s'étant contenté mercredi de faire état, schématiquement, des restrictions décidées par le chef de l'Etat, M. Pieter Both.

Les dix-sept organisations concernées ne sont pas dissoutes, comme ce fut le cas en 1960 pour l'ANC (Congrès national africain) et le PAC (Pan African Congress), et le 19 octobre 1977 pour dix-sept autres mouvements, principalement liés au mouvement dit de « la conscience noire ». Elles se voient dans l'impos-

sibilité d'exercer désormais toute activité à l'égard du régime, en gardant néanmoins pignon sur rue, et en conservant leur statut légal.

Parmi elles, figurent notamment l'UDF (le Front démocratique uni, qui regroupe plusieurs centaines d'associations anti-apartheid), l'AZAPO (organisation du peuple d'Azanie), le DPSC (organisation de soutien aux parents des détenus), divers mouvements de jeunes, des organisations syndicales étudiantes, des associations de résidents, et notamment l'Association civique de Soweto du docteur Ntsho Motlana.

Ces restrictions imposées à ces fiefs de contestation du pouvoir blanc ont été décidées, selon M. Vlok pour « améliorer le climat de stabilité et de coexistence pacifique », afin d'éviter que « maintenant que les forces de l'ordre ont pu contenir la violence, les groupes d'opposition ne relancent une stratégie susceptible de créer un climat révolutionnaire ». On note aussi que les mesures en question intervien-

nent à une semaine de deux élections partielles dans lesquelles les candidats d'extrême-droite sont favoris.

Ces restrictions sont néanmoins susceptibles d'exemptions. Leur proclamation intervient à un moment où la situation dans les « townships » est relativement calme. Le gouvernement avait simplement fait savoir qu'il examinerait les moyens d'interdire le financement par l'étranger d'organisations de lutte contre l'apartheid. Une décision qui avait déjà été prise contre l'UDF le 9 octobre 1986.

Le front démocratique uni, le plus important des mouvements anti-apartheid, avait été créé en août 1983. La révolte des années 1985-1986 l'avait propulsé à l'avant-garde de l'opposition extra-parlementaire et il avait de ce fait été la principale cible de la répression. Sur vingt-cinq mille personnes arrêtées, près de 75 % appartenaient à cette organisation.

Avec l'imposition de l'état d'urgence le 12 juin 1986, renoué l'année suivante, l'UDF avait adopté un profil bas et essayé de se réorganiser de manière souterraine tandis que les syndicats prenaient le relais sur le terrain. D'où le rappel à l'ordre expédié à la Cosatu et la réaction violente de celle-ci. « Ces mesures démontrent l'incompétence totale de ce gouvernement », a déclaré M. Frank Meintjies, son porte-parole. Quant à l'UDF, son trésorier, M. Azhan Cassela, il s'est dit « harpillé et choqué ». Le gouvernement a finalement déclaré la guerre aux quelques organisations qui épousent des politiques non-violentes - a-t-il ajouté.

Une chose est sûre : malgré les énormes pouvoirs que lui confère déjà l'état d'urgence, le gouvernement tente encore de réduire le champ d'action de son opposition en la plaçant sous le régime de la liberté bâillonnée : libéré d'exister, mais pas de s'exprimer.

MICHEL BOLE-RICHARD.

## Sur le vif

### Non, j'ai pas 100 balles !

Je ne sais pas ce qu'il a, mon Babarre, en ce moment, il me fait un de ces gringoes, vous pouvez pas savoir ! Je me demande ce qu'il lui prend, il arrête pas de m'écrire. Chez moi, où il a dû trouver mon adresse dans l'annuaire. Au début, bon, je décrochais l'enveloppe et je jetais un œil distraité : ça n'avait aucun intérêt. Il m'envoyait rien que des vieux tuyaux crévés. Il me confiait qu'il voulait faire président huit jours après l'annonce de sa candidature, des fois que je l'aurais pas lu dans le journal.

Ensuite, il m'adresse un poulet avec en tête : Madame, Monsieur. Au choix. Visiblement, là, il négocie. Il voyait pas du tout à quel sexe je pouvais bien appartenir. Ça m'a drôlement vexé. Je déteste pas les costumes pour hommes, et j'ai pas beaucoup de monde sur balcon, mais, bon, personne ne m'a jamais prise pour un mec.

C'est après qu'il a commencé à me taper. Si, si, je vous jure. T'es pas 100 balles ? Carrément. Et allez-y : 200 F, 500 F, et même plus ! A votre bon cœur ! Si encore j'avais pu lui

filer la pièce discrètement, je lui aurais peut-être donné un petit quelque chose. Mais non, il voulait en plus que je signe des bulletins de soutien, des trucs et des machins. Ça m'a cassé les pieds. Au panier !

Et puis, hier, qu'est-ce que je trouve au courrier ? Une bafouille tapée à la machine, mais mal, voyez, avec trois doigts bouffés. Il me donnait du Madame et tout. J'étais ravie, folle de joie. Ça coup-ça, c'était vraiment nan que pour moi. Pensez-vous. Il m'a encore confondu. Il m'a prise pour un pauvre maudit, il tenait à ce que l'artiste que je suis se réjouisse : d'ici à 1992, grâce à lui, la culture va enfin avoir droit à 1 % du budget de l'Etat.

Alors, là, je vais te dire, mon chéri, je m'en fous royalement. Si tu veux que je glisse ton bulletin dans l'urne, faut y aller de ton petit cadeau : un briquet, deux stylos ou cinq tee-shirts marqués : « à ma Clo-Clo adorée de la part de son gros Babarre ».

CLAUDE SARRAUTE.

## La situation en Nouvelle-Calédonie

### « Il faut absolument sortir de la logique de l'affrontement »

#### déclare le président de la République

Au cours de sa visite à Tours, mardi après-midi 23 février, M. François Mitterrand a déclaré à l'envoyé spécial du Monde, à propos de la situation en Nouvelle-Calédonie : « Je veux - et je le dis avec toute ma conviction - que dans l'intérêt de la France et des Français, l'on sorte de la logique de l'affrontement. Je ne peux pas développer à l'heure qu'il est toute une série de propositions pour régler d'une façon plus heureuse le problème de la Nouvelle-Calédonie, mais il faut absolument sortir de la logique dans laquelle nous sommes et qui est la logique de l'affrontement. Le reste est affaire de justice et de sens de l'équité. Il existe des communautés différentes, respectons-les toutes et ne cherchons pas à établir la suprématie de l'une sur l'autre. Il y va de l'intérêt de la France et des communautés en question. »

Evoquant la mise en œuvre du nouveau statut du territoire, le président de la République a ajouté : « Le statut, c'est le résultat d'une loi, et une loi est faite pour être appliquée. Je regrette personnellement un certain nombre de ses dispositions dans la mesure où elles ne paraissent pas toutes heureuses. Je pense que le bon sens du législateur devra à l'avenir les réviser. »

M. Lionel Jospin, qui était mardi à Brest, a indiqué, pour sa part : « Le gouvernement doit mettre un terme à sa politique de provocation en Nouvelle-Calédonie. Il n'est pas possible de régenter ce territoire au seul pro-

fit d'un clan qui s'appelle le RPCR. »

Le président du RPCR, M. Jacques Lafleur, député RPR, devant être reçu, le mercredi matin 24 février, par M. Jacques Chirac.

A l'Assemblée nationale, le député national de l'UDF aux DOM-TOM, M. Jean-Pierre Soisson, a regretté, lors de la réunion hebdomadaire du groupe, que le gouvernement ait décidé de faire coïncider la date des élections régionales et du premier tour de l'élection présidentielle, le 24 avril, sans concertation préalable avec l'UDF. Il a rappelé que son groupe avait souhaité que ce scrutin territorial n'ait pas lieu avant l'élection présidentielle.

En Nouvelle-Calédonie, où les incidents de Poindimié suscitent de nouvelles inquiétudes, cinq Canaques soupçonnés d'avoir participé, lundi, à l'attaque des gardarmes ont été interpellés et placés en garde à vue.

**LE BON COTE DE LA DÉCORATION CHEZ RODIN LES PRIX !**  
36, CHAMPS-ÉLYSÉES - PARIS

## Après l'expérimentation présentée au procès de Poitiers

### Le professeur Milhaud est suspendu par M<sup>me</sup> Barzach

M<sup>me</sup> Barzach, ministre de la Santé, a déclaré, mercredi 24 février, qu'elle était « indignée de ce qui vient de se passer lors du procès de Poitiers ». « Je trouve étonnant, a-t-elle souligné, que dans ce pays des expérimentations soient faites sur une personne sans, bien entendu, avoir son consentement. »

M<sup>me</sup> Barzach a ajouté qu'elle allait tout d'abord saisir le ministre de la justice afin qu'il donne instruction au procureur de la République de faire procéder à une enquête. Dans l'immédiat, elle a décidé de suspendre provisoirement le professeur Milhaud de ses fonctions de chef de service au CHR d'Amiens. Celui-ci pourrait être l'auteur de l'expérimentation réalisée, en marge

du procès de Poitiers, sur un malade en coma dépassé.

Dans un second temps, M<sup>me</sup> Barzach, après avoir eu les résultats de l'enquête demandée au ministre de la justice, et s'il se révèle qu'elle désigne bien le professeur Milhaud, en vertu de l'article 25 du décret qui porte statut des praticiens hospitaliers, elle demandera alors la suspension du professeur Milhaud, la mise en route d'une procédure disciplinaire et, si nécessaire, la mise en route d'une procédure judiciaire.

M<sup>me</sup> Barzach a ajouté que, quel que soit le stade du coma, il ne saurait être question de faire en France une expérimentation sur un être humain.

## Au Festival de Berlin

### Le grand prix pour le film chinois « Sorgho rouge »

L'Ours d'or, grand prix du Festival de Berlin, a été attribué mardi 23 février au film *Hong Gouliang (Sorgho rouge)*, du réalisateur chinois Zhang Yimou. L'Ours d'argent, prix spécial du jury, a été décerné à *la Commissaire*, film soviétique, d'Alexandre Askoldov, qui avait été interdit dans son pays pendant vingt ans.

D'autres Ours d'argent ont été attribués au film *La Dette*, de l'Argentin Miguel Pereira, à l'actrice américaine Holly Hunter pour *Broadcast News*, de James Brooks (prix d'interprétation féminine) et aux acteurs allemands (ex aequo) Joerg Pose et Manfred Moock pour leur rôle dans *Portes des Paradis les uns des autres (Einer, Trage des Anderen Last)*, RDA, prix d'interprétation masculine.

Un Ours d'argent a également été attribué, au titre de la meilleure performance individuelle, au film polo-

mais *Mère Krol et ses fils (Matka Krolow)*, de Janusz Zaski.

Ces prix ont été décernés par un jury de onze personnes, présidé par l'Italien Guglielmo Biraghi, responsable l'an dernier du Festival de Venise.

Avant de se terminer, le Festival de Berlin a présenté un long métrage, *Boché Sveta (Plus de lumière)*, fait de documents souvent inédits et représentatifs de la nouvelle politique de « glasnost » (transparence) de M. Mikhaïl Gorbatchev. Ce documentaire, réalisé par la Soviétique Marina Babek à partir de documents parfois gardés secrets pendant des années, critique vigoureusement le culte de la personnalité et la dictature de Staline, accusé d'avoir dévoyé la révolution. Avec des références constantes à Lénine, ce document n'épargne pas non plus Khrouchchev ni Brejnev, dont le régime est accusé d'avoir pratiqué la corruption et ruiné l'économie soviétique.

## La restauration de l'Arc de triomphe

### Coût des travaux : 34 millions de francs

L'Association nationale pour la restauration de l'Arc de triomphe, présidé par l'ancien président de la République, Valéry Giscard d'Estaing, a présenté, lors d'une conférence de presse, le lancement de sa campagne pour réunir les fonds nécessaires à cette restauration. Le coût des travaux est estimé à 34 millions de francs. Le ministre de la culture doit en verser la moitié ; la Ville de Paris a donné 2 millions et demi de francs ; les membres

fondateurs de l'Association, 3 millions et demi de francs, et le total des dons particuliers s'est élevé à près de 500 000 F. Il reste donc un peu plus de 10 millions à trouver. Ce qui n'est pas énorme : il suffit que cent mille personnes versent chacune 100 F. Pour inciter les Français à verser cette obole - déductible de l'impôt, - une sorte de film-catastrophe a été tourné. On y voit l'Arc réduit à l'état d'une ruine antique revue par Hubert Robert.

## BOURSE DE PARIS

**Matinée du 24 février**  
**Stabilisation**  
Les prises de bénéfices qui avaient entraîné un repli de 1,8 % mardi, se poursuivent le mercredi durant la matinée. L'indicateur de tendance était en baisse modérée de 0,5 %. En hausse figuraient DMC (+ 7,6 %), Promodés (+ 6,3 %), Géophysique (+ 6,3 %), U15 (+ 2,9 %), Lachaire (+ 2,9 %), Sika Rosignol (+ 2,9 %) et Dumez (+ 2,5 %). En baisse, on notait Electro-Financière (- 4,9 %), Alpi (- 4,3 %), Casino (- 3,9 %), UIC (- 3,8 %), Hachette (- 3 %), Codéfi (- 2,9 %) et Schneider (- 2,67 %).

Le numéro du « Monde » daté 24 février 1988 a été tiré à 496 050 exemplaires

A B C D E F G

**MON ROYAUME POUR CE PRIX-LÀ !**

**16 990 FHT**  
Macintosh Plus et disque dur 20 M.o. compatible 20 150.14 F TTC

**INTERNATIONAL COMPUTER**  
La micro sans frontières  
26, rue du Renard Paris 14 • 42.72.26.26  
64, av. du Prado Marseille 8 • 9.37.25.0

**SVM SCIENCE & VIE MICRO**  
HORS SERIE  
**LA MICRO-EDITION DANS TOUS SES ETATS**

Ce numéro hors série est entièrement réalisé en micro-édition

- Tous les logiciels, tous les matériels.
- Jugez vous-même : 9 logiciels vedettes à l'épreuve de vérité.
- Journaux, livres, documents d'entreprise : les recettes pour s'en sortir.

**N°1 DE LA PRESSE INFORMATIQUE**

*Je tiens à...*